

CONSEIL REGIONAL
14 et 15 octobre 2021
DELIBERATION

Préparation du prochain contrat de plan Etat Région, état des lieux.

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 septembre 2021, s'est réuni le 15 octobre 2021 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Yves BLEUNVEN (jusqu'à 11h), Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h25), Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC (jusqu'à 12h), Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Madame Anne LE HÉNANFF (jusqu'à 11h), Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 9h20), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL (jusqu'à 12h), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (jusqu'à 10h40), Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (jusqu'à 10h45), Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE (jusqu'à 11h), Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Yves BLEUNVEN (pouvoir donné à Madame Stéphanie STOLL à partir de 11h), Monsieur Daniel CUEFF (pouvoir donné à Monsieur Denis PALLUEL de 10h40 à 11h25), Monsieur Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD à partir de 12h), Madame Laurence FORTIN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane PERRIN), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Isabelle LE CALLENNEC), Madame Anne LE HÉNANFF (pouvoir donné à Monsieur Tristan BRÉHIER à partir de 11h), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE

GUERNEVÉ), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Kaou
9h20), Monsieur Denis PALLUEL (pouvoir donné à Monsieur Daniel CUF
Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO jusqu'
ROUAUX (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRON
(pouvoir donné à Monsieur Arnaud TOUDIC), Monsieur Jérôme TRE-HARDY (pouvoir donné à
Madame Gaëlle LE STRADIC jusqu'à 10h45), Madame Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à
Madame Alexandra GUILLORE à partir de 11h).

Envoyé en préfecture le 18/10/2021 de
Reçu en préfecture le 18/10/2021 de
Affiché le
ID : 035-233500016-20211015-21_DGS_06C-CC

Vu le Code général des Collectivités Territoriales;

Vu les avis des Commissions ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A ACTE de la communication des éléments ci-annexés de préparation du prochain contrat de plan Etat Région.

Session du Conseil régional - 14 et 15 octobre 2021

Préparation du prochain contrat de plan Etat Région, état des lieux.

Le Contrat de plan 2015/2020 est arrivé à échéance le 31 décembre dernier. Il devait être relayé par une nouvelle génération de CPER pour 2021/2027. La préparation en a été engagée par le Gouvernement dans le courant de 2019, mais a connu de multiples contretemps liés à la pandémie autant qu'au calendrier électoral.

L'Etat souhaite désormais reprendre les discussions interrompues aux fins d'aboutir avant la fin de l'année, ou au début de 2022.

Au moment de relancer les travaux, il était important de faire un état des lieux de la démarche et d'organiser un débat en assemblée régionale sur les enjeux et les objectifs à retenir afin de finaliser ces négociations.

Le présent rapport présente le cadre général des discussions, il rappelle ce que sont les CPER, leur méthode d'élaboration, il dresse l'historique des discussions préparatoires engagées et plusieurs fois interrompues, il explicite autant que possible la complexité d'articulation des différentes démarches engagées par l'Etat entre plan de relance et contractualisation pluriannuelle, il propose un bilan factuel et objectif des acquis des travaux déjà intervenus et de leurs insuffisances.

Il conduit à proposer de relancer les travaux en actant les acquis des premières phases, en prenant acte de plusieurs éléments de discussion figés et en maintenant une très forte vigilance sur les questions de mobilité et d'exigence sur les enjeux maritimes.

Je vous demande de bien vouloir débattre de ces éléments d'information et de réflexion et de me donner acte de cette communication.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Préparation du prochain contrat de plan Etat Région, état des lieux.

1 – Préambule : quelques considérations générales sur les CPER.

Institués par la loi en 1982, les CPER 2014/2020 sont la sixième génération de ces contrats, ceux pour 2021/2027 seront la septième.

Ils fondent la compétence d'aménagement du territoire des Région et les positionnent comme un échelon intermédiaire entre Etat et les autres niveaux de collectivités.

Leur principe et leur intérêt est de permettre :

- Un croisement stratégique entre Etat et Région,
- Une vision pluriannuelle des projets,
- Une approche transversale des enjeux,
- Des synergies entre compétences et financements de l'Etat (et de ses agences) et des Régions.

Ils sont donc en théorie des outils stratégiques, de programmation et de pilotage régional. Ils structurent les politiques d'investissement public en région. Ils sont des cadres importants de la gouvernance partagée des acteurs publics sur le territoire et légitiment les régions dans leur rôle de chef de file de l'aménagement et de la préparation de l'avenir.

Pour rappel, les montants de crédits engagés dans les contrats de plan ont connu une forte croissance sur les 4 premières générations pour aboutir à un plateau depuis le début des années 2000. Croisée avec les engagements du plan de relance et une volonté réaffirmée par le gouvernement, et partagée avec Région de France, la nouvelle génération devait connaître une nouvelle forte hausse des engagements pour culminer à 40 milliards d'Euros.

CPER	Montant contractualisé France entière (en Mds €)
1984 - 1988	10,65
1988 - 1993	15,5
1994 - 1999	23,08
2000 - 2006	33,6
2007 - 2014	25,7
2015 - 2020	28,22
2021 - 2027	40 ?

La répartition des crédits entre Etat et Régions a aussi connu une progressive évolution, voire une inversion passant d'un investissement majoritaire Etat à un investissement majoritaire des Régions. Il convient cependant de souligner que cette lecture est fortement complexifiée par l'addition de crédits de nature différentes rendant les comparaisons de génération en génération très aléatoires.

CPER	Part de l'Etat	Part des régions
1984 - 1988	60 %	40 %
1988 - 1993	55,4 %	44,6 %
1994 - 1999	52,1 %	47,9 %
2000 - 2006	49,5 %	50,5 %
2007 - 2014	45 %	55 %
2015 - 2020	46 %	54 %

La Bretagne a connu le même type d'évolution, mais dans une moindre proportion puisque, lors de la dernière génération, Etat et Région avaient abouti à un parfait équilibre dans l'affichage. Il convient néanmoins aussi de souligner la diversité des types de crédits additionnés pour parvenir à ces totaux, rendant l'analyse et la comparaison difficile.

CPER en Bretagne	Part de l'Etat	Part région
1984 - 1988	297 / 66 %	149 / 33 %
1988 - 1993	554 / 66 %	285 / 34 %
1994 - 1999	792 / 63 %	458 / 36 %
2000 - 2006	907 / 58 %	653 / 42 %
2007 - 2014	594	494
2015 - 2020	595,70 M€	602,80 M€

Le CPER 2015/2020 était un CPER d'application du pacte d'avenir pour la Bretagne de 2013 et traduisait, en particulier dans ses volets ESRI et mobilités des efforts spécifiques partagés com

Thématique	Etat	Région
Mobilités	267	416
ESRI	128,5	60,42
TEE	115,5	102,8
Numérique	1,6	7,5
Emploi	10	10
Territorial	71	6
TOTAL	595,7	602,8

Son volet territorial a été renforcé par avenant en 2016 à hauteur de 28 M€ (14 Etat et 14 Région). Cela ayant permis le lancement de la dynamique autour de l'attractivité des centres villes et bourgs.

Un bilan d'exécution moyen, mais dans la norme, et un suivi insatisfaisant.

Thématique	Signé Etat (M€)	Signé Région (M€)	Engagé fin 2020 (E/R)	Engagé Etat fin 2020	Engagé Région fin 2020
Mobilité	267	416	76 %	54 %	90 %
ESRI	133	65	90 %	85 %	97 %
TEE	115	103	90 %	98 %	79 %
Numérique	1,5	7,5	28 %	14 %	31 %
Emploi	10	10	87 %	99 %	74 %
Territorial	90	20	90 %	51 %	265 %
Total	617	621	81 %	68 %	94 %

Une lente érosion.

Sur six générations, la pratique des CPER a été marquée par une lente dérive, l'éloignant de l'esprit et des intentions originelles. On peut en souligner plusieurs tendances assez continues, quels que soient les gouvernements en place.

- Des mandats de plus en plus rigides fixant aux régions des priorités avec de moins en moins de débats stratégiques et de marges de manœuvre. Une centralisation de fait de ces outils devenant des contrats normés et cadrés ne tenant que très peu compte des diversités et spécificités régionales.
- Une prévalence des compétences de l'Etat qui a vu progressivement les CPER se concentrer sur les responsabilités nationales, que sont les routes et l'enseignement supérieur et la recherche.
- Un pilotage par les BOP (programmes budgétaires de l'Etat) et en silos, faisant passer d'une négociation « interministérielle » conduite par le Préfet à des discussions bilatérales avec les ministères par le biais de leurs directions régionales.

- De plus en plus de valorisation, y compris des crédits d'agences... par enveloppes contractualisées avec des crédits en réalité déjà connus des territoires. Une pratique qui a consisté à gonfler les
- Une exécution toujours décalée (80 % avec une ou deux années de plus...) Aucun contrat de plan n'a été exécuté à 100 % dans les années prévues et chaque année voit la possible remise en cause des engagements signés par le principe de l'annualité budgétaire.

Et pour autant une forte attente demeure.

Au fil des années s'est ainsi créé un hiatus entre la réalité de la pratique de ces CPER, dont le caractère très structurant a été fragilisé et les attentes qu'il suscite de la part des territoires, qui le perçoivent toujours comme une des principales sources de financement de l'investissement local. Un tel décalage entre une vision quelque peu mythifiée des contrats de plan et la réalité de la pratique est un risque fort de créer de la déception et de l'incompréhension. Un travail pédagogique est ainsi rendu essentiel pour dire ce qu'est cette démarche et expliquer ses limites.

Il n'en reste pas moins que la Région est attachée à son maintien et souhaite la restauration de CPER ambitieux et revenant à l'esprit des origines. Elle considère en effet que cet outil est le socle d'une compétence forte de la région et porte une grande partie de sa capacité à être chef de file de l'aménagement du territoire. Elle souligne l'importance du principe de sanctuarisation des crédits permettant aux collectivités d'avoir une vision pluriannuelle stabilisée de leurs investissements et des financements nationaux mobilisables.

Elle souligne à cet égard l'importance d'articuler dans le temps et dans la méthode les travaux d'élaboration des CPER avec ceux des programmes opérationnels européens. Elle est très attachée à ce que ces temps de préparation soient aussi des temps de dialogue entre territoires autour d'une stratégie partagée et d'objectifs communs.

2 – Point de situation de la préparation des CPER 2021/2027.

2-1 Des aléas de calendrier étrangers à la volonté régionale.

On rappelle qu'entre 2017 et 2019, le principe de la disparition des CPER semblait bien engagé... Le gouvernement tirant les enseignements de ces dérives et des limites de l'exercice et certains ministères les plus impliqués (transports) émettant de fortes réserves quant à l'intérêt de cette contractualisation, il semblait acquis qu'il n'y aurait pas de nouvelle génération de contrats globaux. Ils semblaient devoir être remplacés par des contractualisations thématiques, ministère par ministère.

Et finalement, c'est en 2019 qu'a été annoncé le principe de la reconduction d'une nouvelle génération de CPER, sur la base d'une ambition forte et renouvelée, décrite en septembre 2019 :

- Une meilleure prise en compte des stratégies locales,
- Une ouverture à des différenciations,
- Une ouverture à des thématiques nouvelles,
- Des mandats de négociation moins impératifs,
- Une concomitance entre CPER et programmes européens,
- Une plus forte consultation du public.

2-2 Des collectivités en ordre de marche.

Cette annonce et le lancement de la procédure d'élaboration ont conduits à une réaction rapide du Conseil régional. Afin d'engager les discussions avec l'Etat sur le plan stratégique, s'inscrivant pleinement dans l'esprit de la nouvelle méthode proposée, la Région a élaboré un premier document de cadrage qu'elle a soumis à la discussion d'une CTAP dès octobre 2019. A ainsi été constitué un premier document stratégique partagé, portant les attentes de la Bretagne et précisant ses priorités pour une programmation pluriannuelle de ses investissements. Ce document stratégique, fidèle aux engagements du pacte d'accessibilité et du contrat d'action publique, a été transmis au gouvernement l'Etat via la préfecture. C'est sur cette base que devait être construit le mandat de négociation que devait recevoir la Préfète de l'époque.

2-3 Un calendrier heurté.

Une nouvelle information calendaire est intervenue puisque ce n'est qu'en février 2020 qu'un projet de mandat lui a été transmis et a fait l'objet de la part de la Région d'une réaction communiquée aux membres de la CTAP.

La réaction régionale soulignait les manques sur la forme et le fond en s'appuyant sur la position commune des collectivités. Elle manifestait une forte déception quant à un mandat ne tenant pas les promesses de la nouvelle méthode prônée par le gouvernement.

La crise sanitaire à partir de mars 2020 est venue percuter le calendrier, aggravant encore les retards dans le travail à réaliser.

Une relance du processus est intervenue en juin 2020 lors d'une nouvelle CTAP, en présence de la ministre en charge du dossier. A cette occasion a été confirmée avec force la position commune des collectivités de la CTAP comme mandat de négociation.

S'est alors ouverte une nouvelle phase d'attente du nouveau et définitif mandat de négociation, percutée par la poursuite de la pandémie au-delà de l'été 2020 et la priorité progressivement croissante de l'œuvre du plan de relance. Ce temps d'attente a été rythmé par une multiplication de circulaires d'Etat, en projet ou en vigueur, décrivant une méthode marquée par une inédite complexité.

Fin septembre, la signature à Paris d'un « accord de méthode » entre Régions et Gouvernement marquait la volonté conjointe de répondre de manière coordonnée aux défis de la crise, avec le souci d'articuler les réponses de court terme, dans le cadre du plan de relance, avec les enjeux de moyens terme, couverts par les CPER.

Fin octobre et novembre, ont été publiées les nouveaux mandats de négociation et les circulaires de méthode. Le gouvernement, compte tenu des enjeux de la crise et de l'urgence des réponses à apporter posait un calendrier très resserré de discussion, visant la fin de l'année 2020 pour boucler en même temps plans de relance à l'échelle régionale et contrats de plan 21/27.

Dans le souci d'apporter toute sa contribution à la stratégie nationale de sortie de crise, le Conseil régional, comme la plupart des autres régions, s'est inscrit dans ce calendrier contraint.

C'est ce qui l'a conduit à élaborer en quelques semaines et à présenter dès la session de décembre, après une nouvelle réunion de la CTAP le 1^{er} décembre, un accord régional de relance valant aussi orientations stratégiques pour le futur CPER.

Le document présenté au vote faisait l'objet d'une adoption très large dans sa partie accord régional de relance, mais suscitait en revanche de nombreux débats critiques en assemblée dans sa partie orientations pour le futur CPER. La critique portait sur le processus, le sentiment d'une absence de débat et de concertation avec les élus régionaux, elles portaient aussi sur le contenu, confirmant la position de la CTAP quant à l'insuffisance de l'ambition, en particulier sur les enjeux de mobilité, d'agriculture et de maritime.

Le principe de la réunion d'un groupe d'élus était alors retenu en session pour faire des propositions en vue d'une relance du processus d'élaboration du CPER.

Ce groupe de travail s'est réuni trois fois et a remis au président du conseil régional en mars 2021 une note de synthèse, prenant acte de l'entrée en période de pause pré-électorale.

Dès le début 2021, le gouvernement relançait les Régions dans le but de faire aboutir et signer les CPER avant les élections régionales. Compte tenu des insatisfactions à l'égard des mandats de négociation et des priorités données à la relance de court terme, ces discussions n'ont pu être relancées à temps et ont, dès le printemps, été perturbées par le calendrier électoral.

Au terme de la pause électorale, de la pause estivale et de la période d'installation des nouveaux conseils régionaux, la question de la reprise des travaux d'élaboration des CPER est posée, avec comme horizon calendaire posé par le gouvernement celui de la fin de l'année.

Deux types d'interrogations sont néanmoins posés :

Le premier est formel et méthodologique : le calendrier de bouclage des CPER doit tenir compte du temps nécessaire à la concertation avec les parties prenantes et notamment les territoires autres que la région. Il convient par ailleurs de préserver les temps nécessaires aux procédures réglementaires que sont les évaluations environnementales et la consultation du public.

Le second porte sur le fond et pose la question de l'acceptation du mandat de négociation donné au préfet et de la volonté politique régionale de s'y inscrire ou pas.

2-4 Situation des autres régions.

A la date de bouclage de ce rapport, il semble que la plupart des régions de France aient la volonté de relancer les négociations pour aboutir dans les meilleurs délais à une signature des CPER. Elles semblent donc majoritairement acter des mandats de négociation reçus par leur autorité préfectorale.

3 – Des discussions déjà bien avancées.

3-1 Un mandat de négociation que l'Etat n'entend pas réévaluer

Le mandat commun CPER et plan de relance de l'Etat présentait un degré de complexité jamais atteint. Il comportait quatre colonnes de chiffres dont chacune suscitait nombre de questions. Des crédits contractualisables sur 21 / 27, des crédits « valorisés », des crédits plan de relance et une dernière colonne amalgamant le tout pour un montant global de plus de 1,5 milliards.

Il reposait sur l'articulation de calendrier et de règles différentes selon les sujets. Il proposait d'importantes opportunités d'enveloppes sur le plan de relance.

Il retenait un mandat CPER 21 /27 très ressemblant à celui de février :

Thématique	Dont	Montant Etat 21/27
Cohésion des territoires		206 M€
	FNADT	67,5 M€
	DSIL	68,8 M€
	ANRU	57,3 M€
	Banque des territoires	11,6 M€
	Politique de la ville	1,1 M€
Transition écologique		138 M€
	AELB	81,7 M€
	ADEME	42,5 M€
	Paysage eau Biodiversité	6,3 M€
	Risque naturels	3,3 M€
	Urbanisme	2,2 M€
	OFB	2,1 M€
Emploi, formation		12 M€
ESRI		110,1 M€
	Immobilier universitaire	56,8 M€
	Equipements de recherche	26 M€
	Ministère défense	10 M€
	Ministère industrie	9 M€
	Ministère agriculture	6,7 M
	Autres	1,6 M€
Mobilité multimodale		13,8 M€
	Routes	0,2 M€
	Ferroviaire	13,6 M€
Développement économique et ESS		3,6 M€
Culture		13,9 M€
	Patrimoine	6,5 M€
	Création	4,5 M€
	Transmission	2,9 M€
Sport ANS		5 M€
Egalité F/H		1,96 M€
Total		504,8 M€

A périmètre constant par rapport à la précédente génération, le montant global de 504 M€ devait être diminué des lignes ANRU, DSIL et ANS. Le montant global du mandat était ainsi de 372 M€, reflétant donc une réelle et forte réduction de l'engagement de l'Etat par rapport aux 593 M€ de la précédente génération. Cette réduction était essentiellement imputable au décalage à l'après 2023 du volet mobilité, réduit ici à 13 M€ contre 267 pour 2015/2020.

On notait en revanche des augmentations sur les volets territorial, transitions, emploi et culture.

Cette analyse des chiffres devait par ailleurs être croisée avec les injections de crédits de relance, qui sur certains sujets importants représentaient des sommes substantielles nouveaux dans le cadre du plan

- 60 M€ au titre de France THD
- 7 M€ inclusion numérique
- 11,3 M€ culture
- 72 M€ pour la rénovation thermique hors ESR
- 17 M€ de rénovation thermique des bâtiments universitaires
- 9,9 M€ et densification et 8,9 M€ pour le renouvellement urbain...

3-2 Une position commune et forte des collectivités.

Réunie le 1^{er} décembre, la CTAP partageait l'analyse de la région et confirmait sa position commune et forte autour de sa feuille de route en 5 grandes priorités ici rappelées :

Le premier défi est celui des mobilités et du raccordement.

Le second défi est celui du développement économique et social

- L'importance vitale de son appareil d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation
- La seconde spécificité est celle de son écosystème productif agricole et agro-alimentaire,
- La troisième est la dimension maritime de la Bretagne,

Le troisième défi est celui de l'équilibre territorial.

- Le projet BTHD,
- Un volet territorial ambitieux, soutien aux centralités, ingénierie aux territoires les moins bien dotés, développement des îles, offre de service en milieu rural...

Le quatrième défi est celui des transitions écologiques.

- L'eau, biodiversité, climat et énergie, économie circulaire et gestion des déchets...

Le cinquième défi est celui de la cohésion sociale.

- Le soutien aux dynamiques culturelles, soutien au développement des langues régionales
- Un volet insertion emploi formation
- Politique de la ville et le renouvellement urbain, les usages numériques, l'offre de soins

La CTAP validait le principe d'un engagement fort dans le cadre du plan de relance et se félicitait des mobilisations de crédits permises dès les années 21 et 22. L'exemple de la rénovation thermique des bâtiments publics était mise en avant. L'addition des 57 M ESRI, des 87 M bâtiments publics des collectivités des 54 M rénovation autres bâtiments et des fonds Réact conduisait à la constitution en Bretagne d'un programme d'investissement supérieur à 200 M€ sur deux années.

Elle actait plusieurs acquis :

- Prise en compte des 5 axes de la position des collectivités et partant, la reconnaissance des priorités bretonnes spécifiques
- Augmentation de l'enveloppe BTHD à 150 M€ permettant de consolider le plan de financement global du projet dans toutes ses phases futures, articulées avec les financements locaux et européens
- Ouverture des thématiques du CPER mobilités au-delà de ce que le premier mandat proposait, permettant de confirmer sur le principe les grands engagements pris dans le cadre du pacte d'accessibilité
- Des crédits permettant de travailler à un volet ESRI ambitieux pour la Bretagne
- Une enveloppe territoriale en réelle augmentation
- Une première ouverture pour des engagements pour des investissements portuaires

Elle confirmait aussi ses motifs d'insatisfactions :

- Sur les mobilités, en regrettant le choix confirmé par le gouvernement de ne pas inscrire de financements dans le futur CPER avant la négociation d'un volet spécifique décalé après 2023
- Sur la mer, en regrettant la très insuffisante prise en compte de cette dimension aussi constitutive de l'identité bretonne que de sa réalité géographique ; sociale et économique
- Sur l'agri-agro, en constatant l'hyper centralisation de cette politique nationale, ignorante des spécificités régionales et niant la particularité bretonne comme sa volonté très forte de prendre ses responsabilités en ce domaine.

4 – Les voies d'un accord en Bretagne.

4-1 Prendre acte de plusieurs éléments de contexte.

Le Premier ministre, lors de sa rencontre avec les présidents des Régions de France, le 13 septembre dernier a confirmé son souhait de voir aboutir les négociations avant la fin de l'année.

Le gouvernement a par ailleurs encore confirmé sa position consistant à reporter à l'après 2023 l'élaboration du volet mobilité. Il a enfin confirmé que les mandats n'avaient pas vocation à être révisés à la hausse, fermant la porte à de nouvelles négociations

L'Etat souligne en outre le risque qu'il pourrait y avoir sur certaines thématiques, en cas de non signature des CPER, à ne pas pouvoir déléguer les crédits dans le cadre de l'annualité budgétaire de 2022.

De leur côté, les Régions, au début d'un nouveau mandat, relancent les discussions.

Ceci peut conduire à considérer de manière réaliste qu'il n'y aura pas de révision globale du mandat de négociation, et au plus quelques ajustements dans le cadre des discussions de finalisation du contrat. De fait l'engagement d'une négociation globale avec l'Etat pour obtenir de nouvelles enveloppes renverrait *ipso facto* la signature du contrat, compte tenu des futurs épisodes électoraux, à la fin 2022, sans garantie d'amélioration. Ceci ouvrirait un espace-temps de plus d'un an sans cadrage contractuel.

4-2 Acter les acquis de la précédente phase de négociation.

Un mandat qui, sans être à la hauteur des attentes, n'en propose pas moins des enveloppes thématiques importantes, appelant leur confirmation.

C'est en particulier le cas pour les trois domaines les plus structurants d'un CPER type, au-delà des questions de mobilité : le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, le volet territorial et les enjeux des transitions écologiques.

4-2-1 Confirmer les acquis sur le volet de l'ESRI.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) ont très tôt été confirmés, notamment lors des échanges intervenus en CTAP, comme des thématiques majeures et prioritaires du futur contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 pour la Bretagne.

L'accord d'orientation stratégique pour mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et le futur CPER, signé le 18 février, le réaffirmait et donnait un cadre financier pour la préparation du contrat de plan, en particulier en réponse aux priorités exprimées par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cet accord démontrait la volonté de l'Etat et du Conseil régional de se mobiliser conjointement pour déployer dans le prochain CPER un volet « ESRI » dont l'ambition serait proche de 400 millions d'euros sur les 7 ans du contrat. Cet objectif était permis par le soutien de l'ensemble des collectivités concernées, Conseils départementaux, métropoles et agglomérations en particulier, dans le prolongement de leur engagement historique sur ces enjeux. Complété par les engagements du plan de relance le montant global des financements mobilisables atteint près de 480 M€ sur la période 21/27.

(en M€)	TOTAL	Etat	Région	Autres CT	FEDER	REACT-EU	Autres financements
Plan de Relance (Immobilier)	72,3	57,3				15	
CPER – Immobilier	258,0	113,1 (dont 56,85 M€ par le MESRI)	59,3	59,1	3,8		22,7
CPER – Equipements Recherche	133,0	42,2 (dont 22,6 M€ par le MESRI)	21,6	19,9	41,3		8
CPER - Innovation	15	2,9	4,9	5,4	1,8		

Les travaux d'élaboration de ce volet essentiel du CPER, sur ses trois volets que sont l'immobilier universitaire, les équipements de recherche et le soutien à l'innovation, se sont ainsi poursuivis et les échanges qui se sont tenus avec l'ensemble des acteurs et des collectivités concernées par ces investissements et co-financements, ont mis en évidence une grande convergence, tant au niveau de l'ambition globale que des priorités concernant les opérations à financer. Ils ont permis de proposer une consolidation du volet ESRI et de sa maquette de financement dont le contenu a été adressé pour validation à l'ensemble des collectivités concernées en juin dernier.

Cette maquette peut aujourd'hui être considérée comme partagée à quelques ajustements près. On souligne qu'elle propose et permet :

- une forte convergence des financements de l'Europe, de l'Etat et des collectivités ;
- une très forte mobilisation collective, les collectivités allant au maximum de leurs capacités d'engagement financier et budgétaire ;
- d'enclencher de manière significative la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des universités et grandes écoles ;
- d'améliorer les conditions de vie des étudiants, par l'offre de logements, de restauration, de documentation et centre de ressources ;
- d'accompagner l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sur l'ensemble du territoire régional, s'appuyant à la fois sur les plaques métropolitaines qui concentrent la majorité des étudiants et chercheurs, et sur des sites universitaires hors métropoles, permettant un accès de proximité à une offre de formation ;
- de conforter les priorités définies dans la nouvelle S3 bretonne, au sein des 5 domaines d'innovation stratégiques et de l'axe transversal sur les transitions.

Un aboutissement rapide sur ce volet est ainsi possible autant que utile pour confirmer cette ambition collective et garantir la dynamique de l'investissement en ces domaines.

Une présentation des grandes lignes de ce volet est proposée en annexe de ce rapport.

4-2-2 Sur le volet territorial.

Le cumul des enveloppes proposées de l'Etat, dont chacune est en augmentation faciale par rapport à la précédente génération (FNADT et DSIL notamment) aboutit à une somme de près de 150 M€ de l'Etat, permettant de répondre en partie aux grands enjeux posés par la note de la CTAP. S'il n'est pas envisagé dans le cadre du contrat de plan de parvenir à une mutualisation des crédits de l'Etat avec ceux de la politique territoriale de la Région, la discussion devrait au moins permettre, dans les meilleurs délais, de proposer des convergences thématiques de nos financements, de partager des méthodes de travail pour assurer la cohérence de nos financements autour des priorités suivantes posées par la note CTAP :

- le rayonnement métropolitain
- le soutien aux centralités, afin de fortifier l'armature bretonne des villes moyennes et petites dans un souci de convergence progressive de toutes les formes de contractualisations et de financement.
- l'appui à l'ambition régionale de réduction de la consommation foncière.
- le renouvellement d'un contrat de développement des îles du Ponant.
- le soutien aux actions et projets de maintien ou de développement de l'offre de service dans les espaces plus fragiles, milieu rural ou quartiers de la politique de la ville.

La carte des capacités, élaborée par le Conseil régional afin d'objectiver les différences de situation et les inégalités de chance entre territoire pourra être proposée à l'Etat, comme aux autres niveaux de collectivités concernées, comme socle de discussion et comme outil de convergence de nos objectifs et dispositifs contractuels.

On rappelle que ce volet est complémentaire en matière d'aménagement du territoire de la mise en œuvre du plan BTHD qui, dans le cadre de l'accord de relance, a fait l'objet au terme des négociations avec l'Etat d'une confirmation d'un effort financier majeur, à hauteur de 60 M€ supplémentaires, permettant de garantir une enveloppe nationale de 150 M€. Cette dernière a ainsi permis de consolider le pan de financement global de l'ensemble de l'opération dans toutes ses phases d'ici à 2026. Ajoutés aux crédits européens de la future génération du PO FEDER, les crédits de l'Etat ont dès cette année permis de revoir à la baisse le « reste à financer » des EPCI, y compris ceux ayant déjà financé le déploiement sur leur territoire.

4-2-3 Sur le volet des transitions écologiques ;

Les enveloppes proposées sont également importantes et en hausse faciale. On doit regretter qu'il ne s'agisse en réalité que de crédits déjà acquis des deux grandes agences nationales et non de crédits nouveaux. La discussion à conduire pour aboutir n'en a pas moins l'intérêt de pouvoir assurer un fléchage de ces crédits sur les priorités bretonnes et partant d'obtenir une forme de déconcentration de ces financements qui dès lors qu'ils sont contractualisés peuvent mieux répondre aux priorités et spécificités locales.

Les différentes priorités mises en avant dans le document de la CTAP doivent ainsi être mise en avant :

- L'eau et la mise en œuvre du plan breton pour l'eau,
- La biodiversité et le déploiement de l'agence bretonne de la biodiversité,
- Le climat et l'énergie.
- L'économie circulaire et la gestion des déchets
- La sensibilisation des citoyens, avec des outils adaptés.
- La confirmation d'un appui fort aux structures et instances d'observation et de connaissance environnementale et en particulier à l'observatoire régional.

Le contrat de plan doit confirmer les logiques de fortes déconcentrations des crédits des agences nationales au niveau régional, il doit permettre le meilleur fléchage des appels à projets nationaux sur les enjeux bretons spécifiques. Il doit autoriser les expérimentations innovantes, le cas échéant en s'appuyant sur des ouvertures législatives et réglementaires. Un enjeu très fort autour des questions maritimes devra être porté dans les discussion avec l'ADEME.

4-2-4 Prendre acte, comme toutes les autres régions, de la confirmation du report de la discussion sur le volet mobilité à 2022 pour une contractualisation dotée financièrement post 2023. Mais maintenir les exigences de la Bretagne.

Un décalage de fait.

Si l'on ne peut que regretter ce report qui vide en partie le futur CPER, avant 2023, de sa pleine valeur stratégique et prolonge le temps de l'incertitude sur la poursuite des investissements de l'Etat, nécessaires à l'avenir de la Bretagne, il convient désormais d'en relativiser les effets.

En termes de calendrier, compte tenu des mois écoulés depuis le début des débats, la revendication d'une réintégration des mobilités dans les discussions en cours pour un CPER 2021/2027 n'aurait plus grand sens. De fait, l'absence d'enveloppes proposées dans les mandats publiés courant 2020 ainsi que le retard pris par l'Etat dans la programmation de ses investissements en infrastructures de transports, n'ont pas permis d'engager les travaux préparatoires. Ceci renvoie donc forcément à des discussions ultérieures. L'utilité de consacrer l'année 2022 à ces travaux préparatoires pour un début de mise en œuvre des nouveaux engagements en 2023 devient dès lors évidente.

Ce nouveau calendrier semble d'ailleurs confirmé par le lancement par l'Etat, le 26 aout dernier, d'une mission confiée au Conseil d'orientation des infrastructures pour remettre au gouvernement un rapport « éclairant l'action publique de la mobilité et des transports ainsi que sur la programmation des investissements dans ces domaines ». Ces perspectives devraient être connues pour février 2022 dans ses premières grandes lignes. Sans doute ces orientations faciliteront-elles alors l'engagement de travaux efficaces en région. Pour ce faire, d'ailleurs, le COI entend faire un tour des régions pour rencontrer les acteurs locaux.

Le Conseil régional est prêt à engager ces discussions et entend y porter les intérêts de la Bretagne, notamment ceux formalisés dans le pacte d'accessibilité. Il s'appuiera sur le collectif de la CTAP.

Les acquis de l'accord de relance.

Il convient de souligner que, au terme des négociations du début de l'année et de l'insistance mise par le conseil régional sur les enjeux de mobilité et d'accessibilité, l'accord de relance régional signé en février dernier apportait à la Bretagne quelques garanties permettant de diminuer les risques du report de calendrier.

On rappelle que cet accord avait permis d'obtenir :

- L'assurance de finaliser le CPER 14/20 sur les années 21/22, avec un taux de réalisation proche de 100 % des opérations confirmées. Ceci s'est traduit par la signature d'un avenant au CPER actuel permettant son prolongement jusqu'à la fin de 2022 et d'éviter toute année blanche dans les financements.

Ceci confirmait les objectifs **du pacte d'accessibilité**. Sur les années 2

La poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN164 ; l'ensemble des opérations inscrites au CPER 2015-2020 sont désormais en chantier, en particulier grâce à la mise en place en 2020 de 112 M€ de crédits (50 % Etat / 50 % Région) dont 43 M€ issus du plan de relance. D'ici fin 2022, les études seront finalisées sur toutes les sections restant à réaliser au-delà de 2022 (Mûr-de-Bretagne, Rostrenen phase 3, Merdrignac Ouest) pour permettre d'entamer ensuite sans tarder ces derniers chantiers.

La poursuite de la remise en état des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire : les travaux sur la ligne Dinan-Dol et Retiers-Châteaubriant sont terminés, la convention de financement des travaux de la ligne Dinan-Lamballe sera signée en 2022 (pour un montant prévisionnel d'environ 43 M€) pour des travaux en 2023 ;

La poursuite des études du grand projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire (LNOBPL) ; initier des études préliminaires sur les aménagements retenus (dans l'optique de les amener ensuite, au-delà de 2022, vers la déclaration d'utilité publique) en signant une nouvelle convention de financement (d'environ 10 M€) ;

La poursuite des réflexions sur le devenir du nœud ferroviaire de Rennes et des axes structurants Rennes-Brest et Rennes-Quimper, avec l'objectif de définir puis entamer les études des aménagements prioritaires de moyen/long terme ; cette action sera notamment financée par le plan de relance, dans le cadre du soutien aux études pour le développement de services express métropolitains.

Les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Quimper (investissement de près de 30 M€), les premiers travaux du PEM de Vannes et les études du PEM de Brest.

- La possibilité d'engager toutes les études et démarches nécessaires pour permettre l'émergence de nouveaux investissements à programmer au-delà de 2022, dans le cadre de la nouvelle contractualisation 2021 /2027 (études sur les lignes Guingamp-Carhaix, Morlaix-Roscoff et Auray-Quiberon, pour définir les investissements futurs à réaliser ; études du nœud ferroviaire rennais (et des axes structurants Rennes-Brest et Rennes-Quimper), étude des conditions de développement de l'offre sur l'axe péri-urbain Rennes-Châteaubriant ; études dans le domaine du soutien au fret ferroviaire (pour un peu plus de 1 M€), et notamment les études préalables à la remise en état de la section Pontivy – Saint Gérard dans le Morbihan, une étude ciblée sur le devenir de la plate-forme de transport combiné de la plaine de Baud et sur les opportunités de plate-forme sur l'aire urbaine de Rennes, et une étude plus générale sur le potentiel d'usage et de développement du fret en Bretagne)
- Une confirmation des grandes thématiques qui bénéficieront des financements du CPER après 2023, nettement élargies par rapport au premier mandat qui ne ciblait qu'un nombre très restreint de sujets. Cet accord permettrait au moins de ne sortir a priori des négociations aucune des questions concernées par le pacte d'accessibilité, ainsi que par les objectifs du SRADDET.
A ces titres, sont d'ores et déjà réaffirmées les priorités de l'accessibilité routière et ferroviaire de la Bretagne d'une part, des besoins de mobilité du quotidien dans une perspective de transition écologique d'autre part.

En particulier, l'État et la Région s'engageaient à faire figurer au CPER les thématiques ou projets suivants :

- La poursuite des actions visant à concrétiser l'objectif de relier la pointe bretonne à Rennes en 1h30 et à Paris en 3h : il s'agira, à l'issue des études en cours ou à engager d'ici fin 2022 sur le projet LNOBPL, de financer au moins les phases suivantes d'études des aménagements retenus
- La poursuite des études et, en fonction des besoins, l'engagement des travaux prioritaires, visant à la désaturation du nœud ferroviaire rennais
- La fin de la remise à niveau des lignes de desserte fine du territoire, déjà largement réalisée au titre du CPER 2015-2020
- La fin des travaux de mise à 2x2 voies de la RN164, pour les dernières sections restant à réaliser, dont toutes les études auront été achevées d'ici fin 2022
- La prise en compte des grands projets pôles d'échanges multimodaux et de développement des transports collectifs dans les agglomérations et en lien avec les espaces périurbains
- La poursuite des travaux de mise en accessibilité des gares bretonnes.
- L'accord appelait aussi l'attention de l'Etat sur des compléments attendus hors CPER avec des appels à projets nationaux pour les TCSP, les modes doux et le développement de l'intermodalité, essentiel aux enjeux de mobilité comme de réduction des gaz à effets de serre.

Le conseil régional entend naturellement que l'ensemble de ces engagements soit tenu et que les discussions sur le volet mobilité qui s'ouvriront en 2022 soient l'occasion de le confirmer. Les acteurs bretons devront y trouver toute leur place, en lien avec la stratégie gouvernementale récemment présentée en ce domaine.

4-2-5 Prendre acte et dénoncer la fin de non-recevoir de l'Etat sur l'inscription d'un volet agricole et agroalimentaire.

Ce refus est le même dans les autres régions de France et le gouvernement n'a pas entendu la demande insistante de prise en compte sur ce point de la spécificité bretonne. Il en est de son refus de négocier un volet du CPER en ce domaine comme de son rejet des propositions d'expérimentation en Bretagne d'une gestion régionalisée des fonds de la PAC sur l'ensemble de ses piliers. Pire, on constate que, comme les autres régions de France et alors que preuve a été apportée depuis 2015 de la qualité et de la gestion régionale du FEADER ainsi que de son implication financière massive, la Bretagne va se voir privée de la responsabilité de la gestion des MAEC alors qu'elles représentent l'un des outils majeurs de l'accompagnement des mutations des modèles agricoles régionaux.

La Bretagne se heurte ainsi à une très forte centralisation et un refus d'entendre la diversité des situations régionales. Cette position nationale est d'autant plus regrettable qu'elle conduit à des arbitrages nationaux toujours défavorables à une région d'élevage et non montagnaise comme la nôtre.

Les enjeux demeurant devant nous, la discussion n'est évidemment pas close et devra nourrir les débats des mois prochains. La Bretagne n'entend pas renoncer à sa volonté de faire différemment et mieux.

4-2-6 Obtenir des engagements sur le maritime.

La dimension maritime est consubstantielle à la Bretagne et cette évidence a très tôt été reprise par la position commune de la CTAP, relayée par l'Etat en région. Cette conviction partagée explique l'incompréhension marquée des acteurs bretons devant l'absence de volet maritime du mandat de négociation de l'Etat.

Certes la dimension maritime n'est pas totalement absente des discussions actuelles puisqu'on la trouve très présente dans les projets de recherche, dans certains enjeux d'innovation dans des projets pouvant résulter du volet sur les transitions écologiques. Le futur contrat pour le développement des îles peut aussi être imputé à un futur volet maritime. Cette consolidation devra être faite.

On note aussi que l'Etat, au terme de nos premières négociations, a bien voulu consentir un premier effort à hauteur de 7 M€ pouvant venir financer des projets divers sur ce volet.

Pour autant, la dimension maritime du contrat resterait très insuffisante si elle n'était pas élargie dans la phase de bouclage qui s'ouvre.

Il en résulterait un hiatus inexplicable entre les discours tenus par l'Etat au plus haut niveau sur l'importance de la mer dans les enjeux de souveraineté de la France et sa traduction opérationnelle dans la première région maritime de la République. Or force est de constater la constance de ce hiatus au regard de tous les engagements pris depuis plusieurs années par l'Etat dans le cadre du pacte d'avenir, du contrat d'action publique, des réunions de CIMER ou des dernières assises de la mer. Discours pas toujours suivis d'effets.

Les défis de la souveraineté, ceux du changement climatique, les enjeux liés au Brexit, les évolutions du commerce international et le bouleversement des marchés d'approvisionnement, sont autant d'éléments plaidant en faveur d'un volet maritime structurant. Les enjeux portuaires notamment, sont majeurs, autant pour la Bretagne que pour la France. L'immobilisme, en ce domaine n'est pas une option face à l'ampleur des mutations auxquelles il nous faudra faire face. Première région maritime de France, la Bretagne pourrait être un laboratoire du port de demain. Le CPER pourrait être l'outil de lancement de ces expérimentations.

Aussi la Région propose-t-elle à l'Etat de rouvrir les discussions sur plusieurs thèmes contribuant chacun à renforcer la dimension maritime de la Bretagne.

Les pistes de réflexion sont les suivantes :

- Formation maritime, attractivité des métiers de la mer et pavillon français dans la suite du Fontenoy du maritime

Renforcement des engagements pris dans le cadre du contrat d'objectif des métiers de la mer ;

Stratégie régionale de développement des compétences et des formations maritimes, en lien avec les acteurs de la formation maritime et les professionnels du secteur dans une logique de « cluster »

Transformation des formations maritimes dans le cadre d'une plus forte digitalisation (hybridation de la formation, formations à distance...) en lien avec les principaux opérateurs (GIP CEFCM, Campus naval...) ;

Modernisation immobilière des centres de formation du secteur maritime (CEFCM, ENSM...).

- Prise en compte des enjeux d'accessibilité du port de Brest en lien avec le RTE-T central
- Transitions maritimes et portuaires

Reconquête de friches industrielles portuaires ;

Mobilisation des crédits ADEME nationaux et/ou décentralisés pour les transitions maritimes et portuaires, conformément aux engagements du contrat d'action publique et à l'esprit du projet de Loi 3DS ;

Facilitation de l'accès à tous les dispositifs de financement national pour :

- la décarbonation des flottes (notamment H2)
- la création d'écosystèmes et de hubs de transition énergétique à partir de nos ports régionaux
- les boucles locales H2

Engagement sur les effectifs dans les capitaineries ;

Agrément des ports bretons pour pouvoir importer des produits d'alimentation humaine bio ;

Soutien conjoint à la filière industrielle émergente du transport maritime à la voile.

- Cyberdéfense

Consolidation de France cyber maritime à Brest et implantation des centres de veille, d'analyse, d'alerte et de recueil des incidents cyber dans les domaines portuaires et maritimes.

- Pêche et cultures marines

Soutien conjoint à la structuration de la filière (Breizhmer, ports de pêches, criées, inventaire des points de débarque...) ;

Prise en compte dans l'instruction de la réserve d'ajustement Brexit des propositions bretonnes suite Brexit ;

Rénovation des réseaux collectifs, d'amélioration des équipements de traitement des eaux et de mise en œuvre de dispositifs de surveillance de la qualité des eaux dans les zones conchylicoles.

- EMR

Gouvernance : prolonger le principe de reconnaissance en tant que MO associée dans les nouveaux AO éolien en mer (loi ESSOC) ;

Ouvrir de nouvelles pistes de travail autour des enjeux fiscaux des parcs commerciaux, et leur affectation ;

Reconnaître la Région Bretagne comme co-gestionnaire, au côté de l'Etat, des procédures et dispositifs associés au développement des projets éoliens en mer (fonds biodiversité, fonds de développement territorial, ...) ;

Confirmer la place de FEM et le financement national pour la pérennité du projet, et reconnaître le rôle de FEM dans l'animation des moyens d'essais en mer.

- Changement climatique

Observation des conséquences du changement climatique sur le littoral afin de mieux faire évoluer les politiques d'aménagement et de gestion, notamment sur les espaces à forts enjeux (espace portuaire, polder, équipements publics, etc.).

- Recherche - innovation

Conforter l'activité du campus mondial de la Mer, en appui sur la présence de l'IFREMER et de la flotte océanographique, dans le prolongement des accords intervenus après le pacte d'avenir de 2013.

➤ Patrimoine maritime

Au-delà des projets de musées prévus pour figurer au CPER 2021-2027, deux grands thèmes en matière de monuments historiques : le patrimoine maritime (avec les phares et le sauvetage en mer, les bateaux classés monuments historiques, le mur de l'Atlantique) et l'archéologie sous-marine.

➤ Mer et culture.

Des actions innovantes pourraient être mise en œuvre pour promouvoir les droits culturels et l'éducation artistique et culturelle dans leur volet maritime.

➤ Plaisance et nautisme

Renforcement des actions pour la promotion du nautisme en Bretagne et le développement d'une filière liée à la plaisance intégrant pleinement les enjeux des transitions.

4-3 S'inscrire dans un calendrier réaliste

Si le bouclage d'un CPER ambitieux est possible dans les mois à venir, l'échéance de la fin de l'année ne semble pas raisonnable au regard de trois éléments :

La nécessité d'engager très vite un dialogue avec l'Etat sur la question de la maritimité pour obtenir de sa part des réponses à nos propositions.

La prise en compte des délais techniques minimums de finalisation des discussions et de formalisation des projets, notamment sur les volets les moins avancés.

La nécessité de relancer la concertation avec les territoires et notamment les collectivités de la CTAP afin d'assurer le maintien de positions offensives aussi partagées que possible.

L'obligation réglementaire consistant à prendre en compte l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la consultation du public.

Annexes :

Bilan d'exécution à fin 2020.

Mandat de négociation du préfet.

Document de la CTAP.

Accord de relance régional.

Synthèse groupe de travail d'élus.

Note de présentation de la maquette du volet ESRI.

Avenant mobilité 21/22.

Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

Contrat de plan État-Région Bretagne 2015-2020

BILAN D'EXÉCUTION FIN 2020



Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20211015-21_DGS_06C-CC

Table des matières

	VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE.....	9
	A) Ferroviaire.....	10
	<i>Objectif stratégique n°1 : fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne.....</i>	<i>10</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau.....</i>	<i>11</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : assurer une desserte fine du territoire régional.....</i>	<i>12</i>
	B) Routier.....	13
	<i>Objectif stratégique n°4 : désenclaver le Centre Bretagne par la mise en 2x2 voies de la RN 164.....</i>	<i>13</i>
	<i>Objectif stratégique n°5 : moderniser et sécuriser le réseau routier national.....</i>	<i>14</i>
	C) Modes actifs.....	16
	D) Portuaire.....	16
	VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION.....	17
	A) Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site.....	18
	<i>Objectif stratégique n°1 : soutenir les projets de recherche.....</i>	<i>19</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : organiser les sites universitaires de Bretagne.....</i>	<i>19</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : rénover les campus.....</i>	<i>21</i>
	B) Équipements scientifiques pour la recherche.....	22
	C) Innovation.....	24
	D) Partenariat régional d'innovation (PRI).....	25
	VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE.....	26
	<i>Objectif stratégique n°1 : transition énergétique et climatique.....</i>	<i>27</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : économie des ressources.....</i>	<i>29</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : approches territoriales énergétiques et climatiques.....</i>	<i>30</i>
	<i>Objectif stratégique n°4 : prévention des risques naturels.....</i>	<i>32</i>
	<i>Objectif stratégique n°5 : biodiversité et paysages.....</i>	<i>32</i>
	<i>Objectif stratégique n°6 : eau.....</i>	<i>35</i>
	<i>Objectif stratégique n°7 : soutien aux démarches transversales de développement durable.....</i>	<i>36</i>

VOLET NUMÉRIQUE.....41

Objectif stratégique n°1 : améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés.....42

*Objectif stratégique n°2 : favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture
42*

VOLET EMPLOI.....44

Objectif stratégique n°1 : favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics.....45

Objectif stratégique n°2 : accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels...47

Objectif stratégique n°3 : conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne.....49

VOLET TERRITORIAL.....55

Objectif stratégique n°1 : répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral.....56

Objectif stratégique n°2 : anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires...57

Objectif stratégique n°3 : améliorer l'accès aux services au public.....57

Objectif stratégique n°4 : renforcer les centralités des villes petites et moyennes.....58

Objectif stratégique n°5 : soutenir la réalisation d'équipements métropolitains.....58

Objectif stratégique n°6 : politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU.....59

Préambule



Le contrat de plan État – Région Bretagne (CPER) 2015-2020 concrétise la dynamique partenariale voulue par l'État et la Région au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré du territoire breton. Signé le 11 mai 2015, ce document ambitieux répond aux trois enjeux forts que sont le renforcement de l'investissement public, le soutien à l'emploi par l'investissement et la consolidation du partenariat entre l'État et les collectivités. L'État et la Région Bretagne ont ainsi respectivement contractualisé à hauteur de 593,7M€ et 602,83M€.



Le CPER s'articule autour des 5 thématiques principales du mandat de négociation adressé par le Premier ministre au Préfet de région, l'emploi, au-delà du volet qui lui est consacré, étant une priorité transversale :

- 
1. les mobilités routière et ferroviaire,
 2. l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
 3. la transition écologique et énergétique,
 4. le développement numérique,
 5. le volet territorial incluant les actions relatives au numérique et à l'emploi.



Un protocole État – Région, signé le 1er octobre 2016, réaffirme les engagements pris dans le CPER en complétant deux volets : le volet « enseignement supérieur, recherche et innovation » est abondé de 10M€ et le volet « territorial » de 28M€, le tout également partagé entre l'État et la Région. Ce protocole a donné lieu à un avenant signé le 16 décembre 2016.



Ce bilan prend en compte les abondements financiers supra.

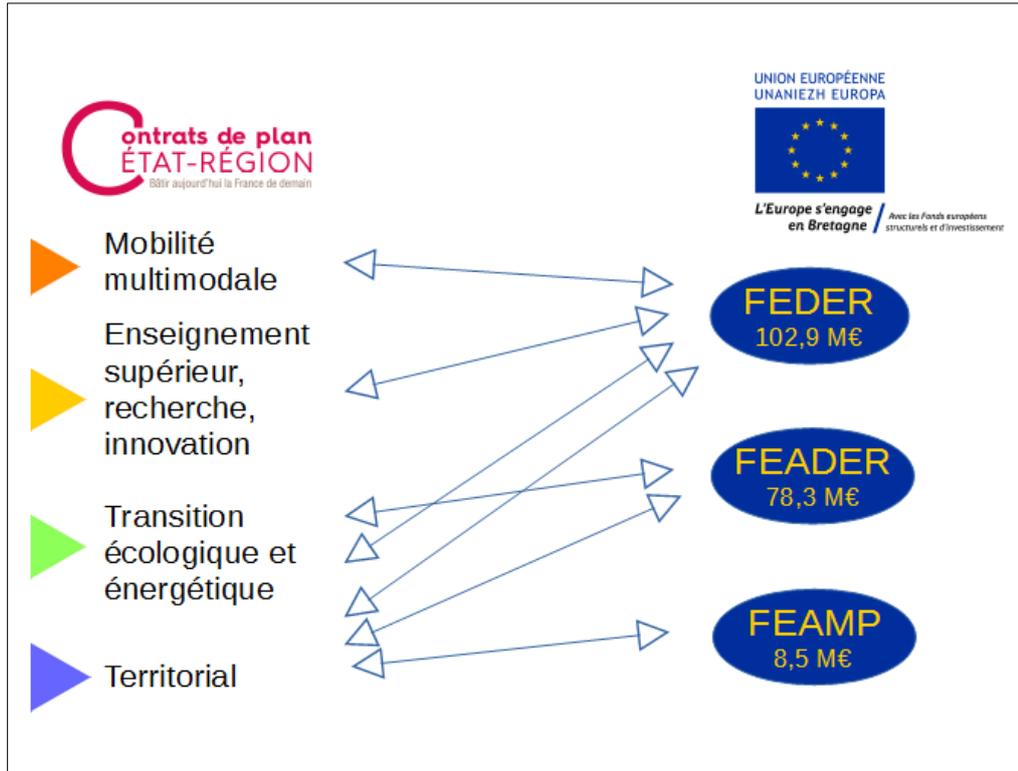


Depuis mai 2015, 53 conventions d'application ont ainsi été signées entre l'État, la Région et le cas échéant, les autres co-financeurs :

- 33 conventions concernant les opérations du volet « mobilité multimodale »,
- 12 conventions de sites couvrant les opérations contractualisées dans le cadre du volet « enseignement supérieur, recherche et innovation »,
- 3 conventions d'application pour les 3 objectifs stratégiques du volet « transition écologique et énergétique »,
- 1 convention sur le volet « numérique »,
- 3 contrats de territoires (métropoles et Iles du Ponant) conclus dans le cadre du volet « territorial », un cahier des charges valant convention d'application et un appel à candidatures en faveur du dynamisme des centres-villes et des bourgs.

Aux côtés de l'État et de la Région, les collectivités territoriales participent ainsi aussi de façon significative au CPER.

Les programmes européens concourent également à la bonne atteinte des objectifs du CPER 2015-2020, dans le respect des trois grands enjeux définis dans l'accord de partenariat adopté le 8 août 2014 : la compétitivité de l'économie et de l'emploi, la transition énergétique et écologique et la gestion durable des ressources et enfin l'égalité des territoires et des chances.



Exécution financière à fin 2019

Maquette révisée par l'avenant n°1 du 16 décembre 2016 :

	Crédits contractualisés		Crédits valorisés		
	État (programme LOLF et opérateurs)	Région	État	Autres partenaires	Fonds Européens
			crédits nationaux		Programmes régionaux
Volet Mobilité multimodale	267,00	416,08	69,69	409,10	15
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	133,55*	65,42	-	62,236	35,85
Volet Transition écologique et énergétique	115,49	102,80	-	-	101,30
Volet Numérique	1,56	7,53	-	11,82	-
Volet Emploi	10	10	-	-	-
Volet Territorial	90,05	20 M€ + contrats de partenariats	-	-	37,50
TOTAL	617,65 M€	621,83 M€	69,69 M€	483,16 M€	189,65 M€

* La part État inclut uniquement le Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires ainsi que les Grands Organismes de Recherche mais n'inclut pas l'enveloppe prévisionnelle de crédits FNADT du volet territorial

Avancement global du CPER par volet à fin 2020 :

Au 31 décembre 2020, le contrat de plan État-Région présente un taux d'exécution financière de 83,6 % en crédits programmés.

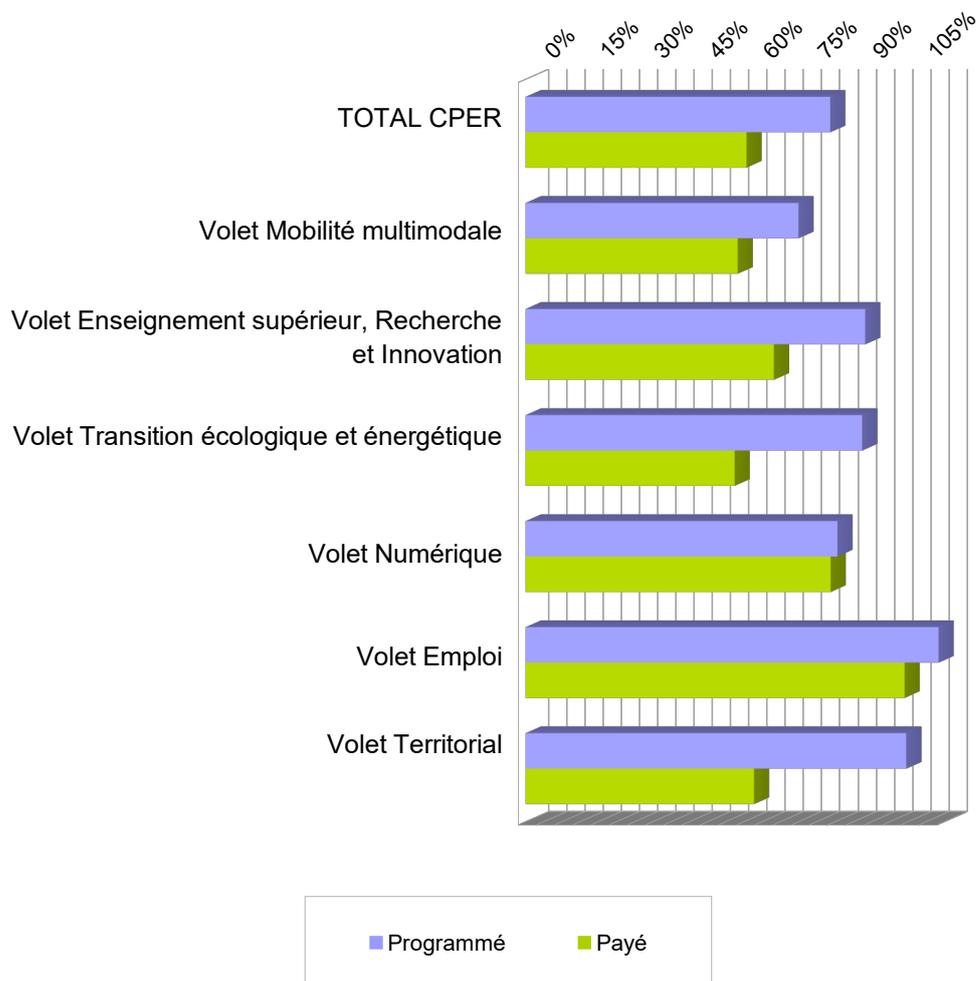
Le bilan des crédits engagés par les autres partenaires, notamment les collectivités, n'est pas présenté, faute d'une version exhaustive de ces engagements.

Contribution des Fonds européens :

La maquette financière annexée au CPER ne chiffre pas de façon exhaustive l'ensemble des cofinancements européens, dont les montants exacts figurent dans les conventions d'opérations.

Fonds européens	FEDER au 31/12/2020		FEADER au 31/12/2020	
	Programmé	Engagé	Programmé	Engagé
Volet Mobilité multimodale	40,844 M€	25,844 M€	-	-
Volet Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	32,618 M€	32,618 M€	-	-
Volet Transition écologique et énergétique	7,644 M€	7,644 M€	90,902 M€	89,971 M€
Volet Territorial	1,534 M€	1,534 M€	12,638 M€	9,375 M€
TOTAL	82,640 M€	67,640 M€	103,54 M€	99,346 M€

L'exécution financière du CPER peut également être présentée par volet pour le périmètre État – Région :



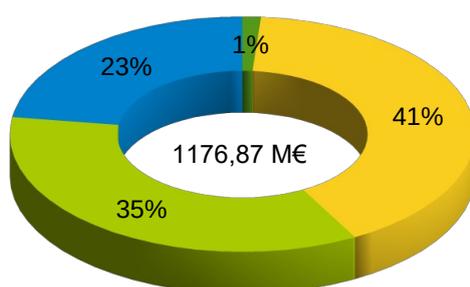
VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE

La situation péninsulaire et périphérique de la Bretagne par rapport au territoire national est une réalité déterminante. Face à cette situation, l'élaboration du volet « mobilité multimodale » du CPER 2015 - 2020 a conduit à définir une stratégie suivant des orientations pourvues d'un budget équilibré, en cohérence avec le Pacte d'avenir pour la Bretagne et les conclusions de la Commission « Mobilité 21 ». Ces orientations visent à prioriser la fluidification de la porte d'entrée de la Bretagne, l'amélioration des liaisons vers la pointe bretonne, la desserte fine du territoire régional, le désenclavement routier du Centre Bretagne et la poursuite de la modernisation du réseau routier national.

	État	Région	Autres	FEDER*	Total
Ferroviaire	126,93 M€	159,18 M€	398,89 M€	-	685 M€
Routier	139,82 M€	122,56 M€	9,24 M€	-	271,62 M€
Modes actifs	0,25 M€	-	-	-	0,25 M€
Port de Brest	-	134,345 M€	70,656 M€	15 M€	220 M€
Total volet mobilité multimodale	267 M€	416,08 M€	478,79 M€	15 M€	1 176,87 M€

*Le présent tableau ne tient pas compte des fonds FEDER pouvant être mobilisés sur les projets de PEM

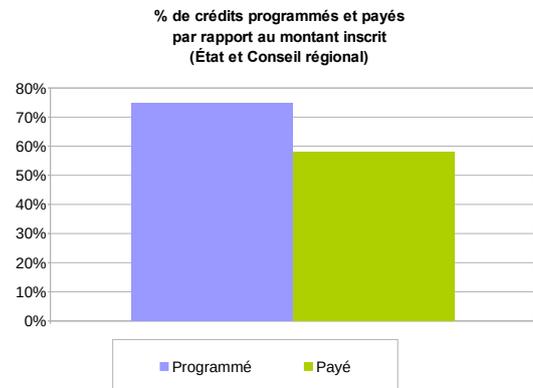
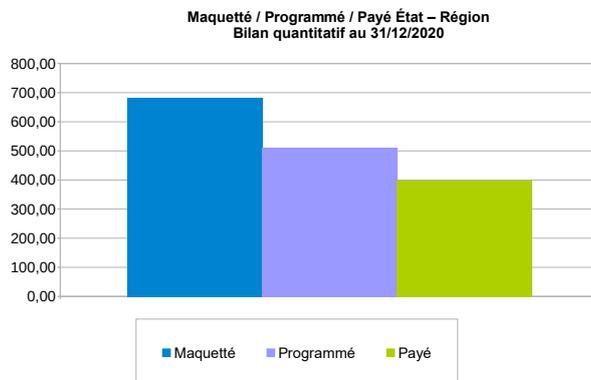
Répartition par financeur des crédits inscrits



■ État ■ Région ■ Autres ■ FEDER

En 2020, un avenant au CPER 2015-2020 portant sur le volet mobilité multimodale a été préparé afin d'ajuster les montants contractualisés selon les orientations, en intégrant le pacte d'accessibilité pour la Bretagne, à enveloppe constante, et de proroger le délai d'exécution jusqu'au 31 décembre 2022.

Exécution financière à fin 2020



A) Ferroviaire

Grâce aux investissements importants réalisés lors des précédents CPER, la Bretagne bénéficie d'un réseau ferroviaire structurant de bon niveau (Rennes-Brest / Rennes-Quimper), qui prolonge l'effet LGV (ligne à grande vitesse) sur l'ensemble du territoire. Le CPER en cours se consacre fortement à la réalisation des projets de pôles d'échanges multimodaux (PEM) et à la remise à niveau des lignes de maillage qui complètent le réseau structurant. Après la mise en service du projet Bretagne à Grande Vitesse en 2017, les enjeux d'accessibilité du territoire et de capacité du réseau ferroviaire restent prégnants.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
A. Ferroviaire	126,93	65,48	51,6%	159,18	117,15	73,6%

Objectif stratégique n°1 : fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne

La commission « mobilité 21 » a identifié le nœud ferroviaire de la gare de Rennes comme l'un des nœuds nationaux devant être traité en priorité. Le programme d'investissement doit finaliser les aménagements réalisés dans le cadre du projet Bretagne à Grande Vitesse 2017/2018.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Fluidifier la Porte d'Entrée de la Bretagne	48,50	27,34	56,4%	51,16	31,97	62,5%

Les travaux du nœud rennais se poursuivent. Les trois premières phases de travaux de désaturation se sont achevées en permettant de dégager une économie conséquente par rapport au coût prévisionnel. Une quatrième phase, le projet 2TMV (2 trains sur la même voie) ne portant que sur la signalisation, permet, sans toucher aux voies, d'augmenter la capacité de la gare. Les travaux de cette 4ème phase ont été engagés fin 2020 avec la signature de la convention de réalisation en septembre 2020 pour un montant de 9,495 M€.

Pour l'accueil des voyageurs en gare de Rennes, le pôle d'échanges multimodal a été inauguré en 2019.

Le passage en vitesse en gare de Rennes est désormais appréhendé dans une approche plus large, qui consiste à formaliser un schéma directeur du nœud ferroviaire rennais à horizon 2030, intégrant des horizons intermédiaires de réalisation d'opérations, et préparant les aménagements nécessaires au développement de l'offre en gare de Rennes pour toute la Bretagne. En 2020, une étude complémentaire à l'étude d'opportunité finalisée en 2019 a été lancée pour élargir les perspectives d'intervention. Cette étude est menée en cohérence avec l'étude prospective TER portée par la Région Bretagne. Elle devrait s'achever en 2021.

Objectif stratégique n°2 : améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau

Afin de diffuser la grande vitesse sur l'ensemble du territoire breton et d'absorber l'augmentation de la fréquentation, des investissements sont nécessaires pour adapter le réseau et les gares.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau	34,85	9,14	26,2%	41,48	15,82	38,1%

Concernant les liaisons nouvelles « Ouest Bretagne Pays de la Loire », le projet se poursuit, structuré selon deux axes : l'axe Sud incluant notamment la création prioritaire d'une liaison nouvelle Rennes - Redon et l'axe Nord pour lequel la poursuite d'études doit permettre de construire un schéma directeur. Une convention, signée en 2020 pour un montant de 2,82 M€, couvre le financement d'une première phase d'études préliminaires, commune aux deux axes, qui doit permettre de mettre à jour et à niveau les données disponibles à l'issue du débat public et de sa phase complémentaire de 2017.

L'opportunité de l'opération de mise en bloc automatique lumineux de la ligne Guingamp - Plouaret a été réexaminée dans le cadre des réflexions portant sur le schéma directeur du nœud rennais, aboutissant à une remise en cause de l'utilité du dispositif à ce jour.

En ce qui concerne les pôles d'échanges multimodaux (PEM), 9 contrats de pôle ont été signés à ce jour pour chacun des sites identifiés, soit Auray, Saint-Brieuc, Guingamp, Lorient, Rennes, Redon, Morlaix, Quimper et Vannes. Les PEM de Saint-Brieuc, Guingamp, Redon, Morlaix, Lorient et Rennes ont été inaugurés. Les travaux se terminent à Auray et les études et travaux se poursuivent à Quimper et Vannes.

Objectif stratégique n°3 : assurer une desserte fine du territoire régional

La desserte du territoire régional nécessite un réseau ferroviaire performant. À ce titre, des investissements doivent être consentis pour maintenir ou moderniser l'infrastructure existante des lignes de maillage du territoire.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Assurer une desserte fine du territoire régional	43,58	28,99	66,5%	66,54	69,37	104,2%

La ligne Brest - Quimper était déjà inscrite à la précédente contractualisation. La signature en 2016 d'une convention de financement à hauteur de 70 M€, suite à l'affectation de 5,75 M€ d'autorisation d'engagement de crédits État et de 21 M€ de crédits de la Région, a permis la réalisation des travaux de remise en état complète de la ligne, de fin 2016 à fin 2017.

La ligne Guingamp - Paimpol, du fait de sa dégradation au fil des années, nécessitait des investissements pour améliorer l'offre aux usagers. Sur la base de la convention de financement conclue en 2015, actant un financement de 5,6 M€ de l'État et 11,9 M€ de la Région aux côtés de SNCF Réseau et des collectivités du département, les travaux de remise en état ont été menés de septembre 2016 à avril 2017.

La ligne Rennes - Châteaubriant est la plus fréquentée en périphérie de Rennes et il était nécessaire de régénérer la voie en mauvais état. En 2017, des études d'avant-projet/projet pour la remise en état de la ligne ont été menées. Sur la section Rennes - Retiers, les travaux ont été réalisés en 2019. Sur la section Retiers —Châteaubriant, 2019 a permis d'aboutir à la signature de la convention de cofinancement de la phase de réalisation et les travaux programmés sont en cours depuis fin 2020.

La ligne Lamballe - Dol avait fait l'objet d'une première phase de régénération lors de la précédente contractualisation et le CPER 2015-2020 s'inscrit dans cette continuité. À ce titre, des études d'avant-projet sur la section Dinan - Dol et des études préliminaires sur la section Dinan - Lamballe, ont été réalisées en 2016, permettant de préciser les aménagements à réaliser. Les travaux sur la section Dinan – Dol ont été réalisés en 2020. Sur la section Dinan - Lamballe, l'avant-projet était en cours de finalisation fin 2020 avec une perspective de début de travaux en 2023, dans le cadre d'un financement qui sera principalement assuré via le plan de relance.

Les quais de certaines gares de la ligne Rennes - Saint-Malo doivent également faire l'objet d'investissements pour accueillir les voyageurs dans des conditions de sécurité optimales. Les études préliminaires menées ont mis en avant la nécessité d'une reprise prioritaire des quais de la gare de Saint-Médard-sur-Ille, opération réalisée en 2018.

Afin d'améliorer le transport de marchandises, des actions ont été inscrites sur l'axe Nord-Sud (Saint-Brieuc, Loudéac, Pontivy, Auray). Sur la ligne Auray - Pontivy - Saint-Gérard, des travaux de remise en état de la section Auray - Pontivy avaient été réalisés en 2015 pour un montant global de 4,039 M€. Des échanges ont eu lieu en 2020 sur les modalités de financement de nouveaux travaux d'urgence sur la section Pontivy - Saint-Gérard.

La nouvelle version du système d'information multimodale BreizhGo a été mise en ligne en février 2015. Depuis, plus de 2 millions de recherches sont effectuées chaque mois, après la mise à disposition en open-data des résultats des calculateurs du système (recherche d'itinéraires et d'horaires). En 2018, c'est la base de données multimodales qui a été mise à disposition sur le point d'accès national transports.data.gouv.fr.

Le marché du SIM a été renouvelé en 2019 et le site BreizhGo a changé de nom pour devenir MobiBreizh. Il a été refondu pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité de la Région Bretagne, le calculateur d'itinéraires a été enrichi et une rubrique « Accessibilité » est dédiée à l'information sur l'accessibilité des transports régionaux.

B) Routier

La Bretagne bénéficie d'un maillage routier performant : trois autoroutes se prolongent en voies express près des littoraux, en plus des radiales autour de Rennes. Néanmoins, des faiblesses persistent, comme la desserte du Centre Bretagne ou la saturation de la rocade de Rennes.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
B. Routier	139,82	116,88	83,6%	122,56	77,81	63,5%

Objectif stratégique n°4 : désenclaver le Centre Bretagne par la mise en 2x2 voies de la RN 164

Cet objectif répond à une double ambition : celle d'améliorer le confort des usagers, mais aussi offrir une opportunité économique pour le Centre Bretagne.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°4 : Désenclaver le centre Bretagne par la mise à 2x2 voies de la RN 164	116,80	109,08	93,4%	118,36	74,50	62,9%

La mise à 2x2 voies de la RN 164 se poursuit selon le calendrier annoncé, avec pour objectif d'avoir engagé sur ce CPER les travaux sur l'ensemble des secteurs, sauf Mûr-de-Bretagne.

Sur le secteur de Châteauneuf-du-Faou, après la finalisation des études et procédures en 2015/2016, le chantier a démarré en juin 2017 et se poursuivra jusqu'à 2021.

Après l'obtention de la déclaration d'utilité publique en octobre 2015, les études du projet technique détaillé relatif au secteur de Rostrenen sont achevées sur les sections 1 et 2 et se poursuivent sur la section 3. Les travaux de la première section ont débuté en 2019 (déviations de Plouguernevel), ceux de la deuxième section ont débuté en 2020.

Sur le secteur de Plémet, le projet a été déclaré d'utilité publique en juin 2018 et les études de niveau projet sont quasiment achevées. Les travaux débuteront début 2021.

Le projet concernant le secteur de Merdrignac a été déclaré d'utilité publique le 27 novembre 2017 et les études de projet et procédures réglementaires sont bien avancées sur la section Ouest. Sur la section Est, les travaux sont financés par le CPER et ont commencé en 2020.

Le projet concernant le secteur de Mûr-de-Bretagne a fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique le 17 janvier 2019. Les études de projet et les procédures se poursuivent.

Les opérations de Châteauneuf-du-Faou, Merdrignac et Rostrenen ont bénéficié en 2020 de crédits issus du plan de relance (21,3 M€ au total pour l'État).

Objectif stratégique n°5 : moderniser et sécuriser le réseau routier national

Le dernier objectif stratégique de ce volet routier porte sur la modernisation et la sécurisation du réseau routier national ainsi que sur la décongestion de la rocade de Rennes.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°5 : Moderniser et sécuriser le réseau routier national	23,02	7,80	33,9%	4,20	3,31	78,8%

Les études relatives à l'aménagement de la RN 176 se poursuivent (mise à 2x2 voies). En 2020, le projet a été déclaré d'utilité publique avec la prise d'un arrêté de DUP emportant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et l'autorisation environnementale unique, valant autorisation de travaux en site classé, a été obtenue. Une convention de financement des études de projet, portant sur 1,7 M€, a été signée fin 2020 entre l'État, la Région, et les départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine.

L'État, la Région et Rennes Métropole ont signé en juillet 2017 une convention de partenariat, matérialisant le partage d'un diagnostic, d'objectifs et d'orientations de travail pour la rocade de Rennes. Des études liées à la desserte de l'éco-cité « ViaSilva » (échangeur des Longchamps et de la Porte de Normandie) ont été menées et ont débouché sur des travaux en 2019 sur l'échangeur des Longchamps (shunt Sud-Ouest du giratoire).

En 2020, les réflexions se sont poursuivies sur les mobilités dans l'Ouest rennais afin de définir le contenu de la poursuite des études d'opportunité. En parallèle, les résultats de l'étude sur le trafic de transit dans l'agglomération rennaise ont été réceptionnés et diffusés aux partenaires.

L'aménagement de l'échangeur de Saint-Antoine, retenu au CPER 2015-2020 pour un montant de 6 M€, avait fait l'objet d'une convention de cofinancement signée en juin 2019. L'opération vise à sécuriser et fluidifier les échanges entre la RN 24 et la RN 166. La première tranche de travaux a été réalisée à l'été 2019 et la seconde, portant sur la bretelle Rennes-Vannes, s'est achevée en 2020.

Cet objectif stratégique intègre aussi la restructuration et la mise en sécurité d'échangeurs du réseau routier national. Ces interventions visent à remédier à des problématiques de sécurité et de congestion. À ce titre, des travaux ont pu être menés en 2016 sur l'échangeur du Launay à Morlaix sur la RN 12 ainsi qu'en 2017 sur l'échangeur de La Chesnaye à Guingamp (RN 12). Les travaux d'aménagement de l'échangeur de La Bézardais à Quévert (RN 176) ont fait l'objet d'une convention de cofinancement en février 2019 et se poursuivent, les travaux du demi-échangeur Nord ont été terminés en 2020. Deux nouvelles opérations ont été engagées en 2020 : les travaux d'aménagement de l'échangeur de la Ville-es-Lan à Lamballe qui ont débuté au second semestre et devraient s'achever en 2021 ainsi que ceux de l'échangeur de Pleumeleuc, engagés financièrement afin de permettre la réalisation des travaux en 2021. De nombreuses études sont également en cours sur les échangeurs prioritaires identifiés, notamment les échangeurs de Saint-Eloi et de Kervao à Guipavas et du Pont-de-Pacé qui disposent de projets finalisés. Les opérations de la Bézardais, de la Ville-es-Lan et de Pleumeleuc ont toutes bénéficié en 2020 de crédits du plan de relance (566 k€ pour l'État). Le plan de relance permettra en outre d'engager en 2021-2022 la quasi-totalité des projets prêts à réaliser.

L'échangeur du Liziec a fait l'objet d'un accord sur un programme d'études et les conditions de financement de celui-ci. A l'issue d'une première phase d'études, la concertation préalable, initialement prévue au printemps 2020, s'est finalement tenue en fin d'année et au début 2021.

Sur le tronçon de la RN 12 à l'Est de Fougères, l'étude du projet, entamée fin 2015, a mené début 2017 à une concertation publique permettant un choix de variante de tracé. L'année 2020 a été consacrée à la construction d'une solution consensuelle de poursuite du projet en lien avec l'ensemble des acteurs.

Des travaux avaient également été effectués en 2016/2017 pour l'installation d'écrans anti-bruit sur la RN 24 entre Mordelles et Treffendel, ainsi que d'une déviation hors d'eau à Mordelles. Un chantier a été mené en 2017/2018 (Porte de Lorient à Rennes) et un nouveau chantier est prévu en 2021 sur la RN24. Le plan de relance va permettre une nette accélération de ce type de travaux en 2021-2022.

C) Modes actifs

Aucune action visant à soutenir les « modes actifs » (marche, vélo) n'a été financée par le CPER à fin décembre 2020.

D) Portuaire

La modernisation des ports bretons est une priorité régionale partagée afin de développer une filière de référence des énergies marines renouvelables.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog
D. Portuaire	134,35	134,35	100,0%

Le projet de développement du port de Brest a accueilli en 2020 le premier industriel sur les surfaces dédiées aux activités de fabrication de machines EMR. La joint venture Navantia-Windar a réalisé des travaux d'implantation tout au long de 2020 pour démarrer un premier atelier de fabrication de pièces de fondations d'éoliennes offshore en septembre 2020.

Les aménagements terrestres (consolidation de terrain, VRD, aménagements paysagers) du site ont été presque totalement achevés en 2020, ce qui a permis de transférer toute la partie terrestre du nouveau terminal EMR au concessionnaire du port au 31/12/2020.

Pour la partie maritime du projet, l'année 2020 a été une année d'arrêt de chantier : en effet, le sinistre déclaré sur le quai n'a pas permis de poursuivre les opérations, même connexes comme les dragages et le remplissage du casier d'accueil des sédiments pour poldérisation ultérieure. L'année a été consacrée aux études d'une solution de renforcement du quai et aux négociations des modalités juridico-financières de sa réalisation. Un accord a été trouvé en décembre 2020 afin que la reprise des travaux du quai puisse avoir lieu début 2021.

Dans l'attente, l'industriel EMR déjà installé et ceux à venir pourront utiliser les autres quais du port de Brest reliés aux surfaces nouvellement livrées par des routes de liaison.

Au regard de la programmation 2015-2020, les paiements ont été réalisés à hauteur de 100 % pour la thématique portuaire.

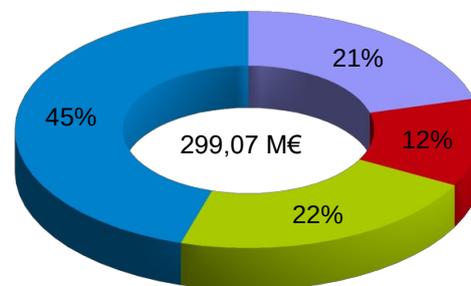
VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Les effectifs étudiants bretons, le nombre d'unités de recherche mobilisant plus de 7 000 salariés et la présence de tous les organismes de recherche placent la Bretagne dans les premiers rangs des régions françaises en matière de recherche et d'innovation. Le renforcement des filières historiques et l'accélération des filières émergentes nécessitent de mobiliser les partenariats et financements au profit de l'immobilier et de la structuration de sites, des équipements scientifiques pour la recherche ainsi que l'innovation.

	État	Région	Europe	Autres	Total
Total volet enseignement supérieur, recherche et innovation	135,55 M€*	65,42 M€	35,85 M€	62,24 M€	299,07 M€

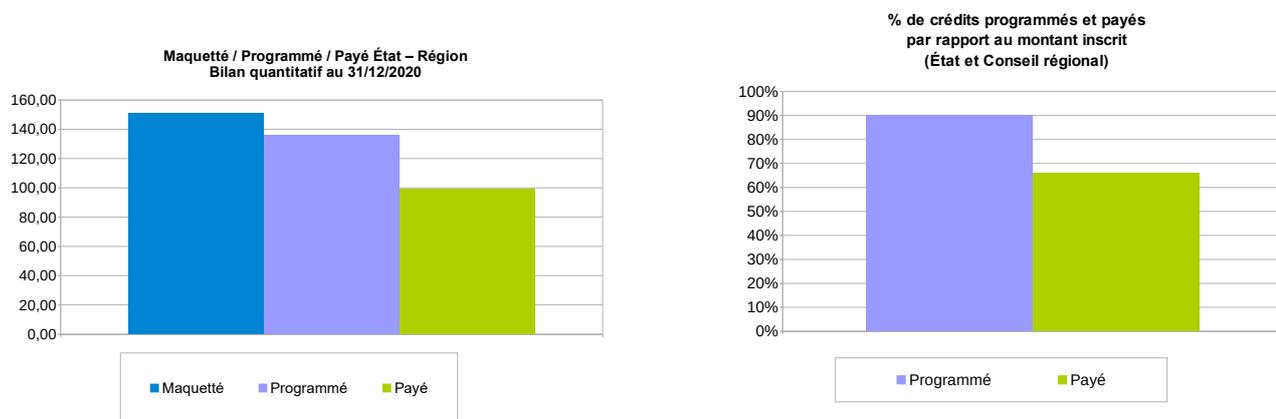
**La part État inclut le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), les Grands Organismes de Recherche et une enveloppe prévisionnelle de crédits Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) du volet territorial*

Répartition par financeur des crédits inscrits



■ État ■ Région ■ Europe ■ Autres

Exécution financière à fin 2020



A) Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site

Une région multipolaire comme la Bretagne nécessite une structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche, en prenant en compte les logiques territoriales. Soutenir les projets de recherche, organiser les différents sites et rénover le parc immobilier dans un contexte d'efficacité énergétique sont des problématiques auxquelles répond le CPER.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
A. Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site	53,60	42,73	79,7%	34,55	31,04	89,9%

Les montants inscrits incluent la part Agrocampus – Ministère de l'Agriculture

La programmation des crédits État du BOP 150 (« formation supérieure et recherche universitaire »), alliée à la programmation des crédits régionaux, a continué à abonder des opérations démarrées précédemment. Les opérations nouvelles ont été sélectionnées pour leur degré de maturité.

L'objectif de la programmation 2020 a été d'engager tous les crédits prévus sur les opérations démarrées afin qu'elles puissent se réaliser dans des conditions optimales. Le delta entre les montants programmés et inscrits au CPER correspond essentiellement à des opérations qui n'ont pas pu démarrer (2ème tranche du Pôle Santé de Brest et BU Droit Rennes).

Objectif stratégique n°1 : soutenir les projets de recherche

Les opérations immobilières retenues visent à soutenir les projets de recherche correspondant à quelques acteurs clés identifiés par les documents stratégiques nationaux ou régionaux (STRATER, S3, schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Soutenir les projets de recherche	9,49	9,30	98,0%	8,17	7,91	96,8%

Pour l'Ille-et-Vilaine, le projet « Multimat - Institut du Verre » a été réceptionné en septembre 2020.

Le 2e concours d'architecture de l'opération « Buffon » a eu lieu et les études ont démarré. La consultation Travaux devrait être publiée fin mai 2021 pour un démarrage des travaux en septembre et une réception en décembre 2022.

Élaborée courant 2020, la consultation des travaux pour l'opération Thera Tech sera publiée mi-2021 pour un démarrage des travaux en septembre 2021 et une réception en décembre 2022.

Le premier concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'extension de l'animalerie de Villejean à Rennes ayant été déclaré infructueux, suite à une inadéquation programme/enveloppe financière mise à jour au retour des esquisses, sera relancé en 2021.

L'opération IRSET 2e tranche est en cours d'études avec un démarrage travaux prévu en décembre 2021.

Dans le Finistère, les travaux de l'opération « Laber - Blue Valley » de Sorbonne Université ont démarré et devraient s'achever à l'automne 2021.

Pour ce qui concerne la Région, la programmation 2020 a permis de finaliser ses engagements, notamment sur deux opérations immobilières que sont la 2ème tranche de l'IRSET et la réalisation de l'animalerie sur Villejean.

Objectif stratégique n°2 : organiser les sites universitaires de Bretagne

D'ici à 2022, 6 000 étudiants supplémentaires sont attendus en Bretagne. Cette attractivité nécessite des investissements importants en matière d'organisation et de rénovation des sites universitaires.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Organiser les sites universitaires de Bretagne	24,13	15,63	64,8%	16,96	14,58	86,0%

Dans les Côtes d'Armor, l'opération relative à la réhabilitation de l'IUT de Lannion est en cours.

Par ailleurs, la réception des travaux initiés en 2019 de l'opération relative au transfert du RU sur le Campus Mazier a été reportée au printemps 2021 en raison de l'impact de la crise sanitaire.

Dans le Finistère, la réhabilitation de la cité universitaire « Bouguen » à Brest s'est poursuivie. La tranche 1 (rénovation du bâtiment Lanredec 2) avait été livrée et réinvestie par les étudiants fin 2018. La deuxième tranche de travaux (bâtiment Lanredec 1) a été livrée en février 2020. Retardés en raison du contexte sanitaire, les travaux ont débuté en juin 2020 pour le bâtiment Bouguen et devraient s'achever courant février 2022.

Le transfert de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Quimper, intégralement financée, s'est achevé en juin 2020.

Concernant l'IUT de Quimper, l'opération de modernisation de la halle fabrication pour le pôle agroalimentaire, également intégralement financé, est en phase travaux après un arrêt total dû au contexte sanitaire et devrait s'achever mi-2021.

Le programme de l'opération « Campus Brest », constituée du pôle santé brestois, est finalisé. Courant 2021, le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre devrait être désigné pour des études de conception prévues en 2022 et des travaux phase 1 en 2023/2024. Afin d'assurer le financement de cette opération, la seconde tranche de travaux sera inscrite au prochain CPER 2021-2027.

Enfin, l'opération « Réhabilitation IUT de Brest » a bénéficié de l'intégralité du financement attendu de l'État et de 0,30 M€ de la Région. Cette opération est au stade des travaux. La phase 1 a été réceptionnée en décembre 2020. La phase 2, en préparation, sera livrée au plus tard en octobre 2021. La livraison de la phase 3 est attendue pour l'été 2021.

À Rennes, les travaux se sont poursuivis concernant la modernisation des bâtiments AEFG de la cité universitaire à Beaulieu. Les travaux du bâtiment E ont été réceptionnés en août 2020 et en octobre 2020. En juillet 2020, ont débuté les travaux sur le bâtiment F (achèvement prévu en juillet 2021).

Après une étude de faisabilité ayant conclu à la nécessité de créer une cuisine centrale et de regrouper les restaurants universitaires du Nord de Beaulieu (suppression à terme de celui de l'INSA), les études de maîtrise d'œuvre (phase PRO) du restaurant universitaire de l'Étoile ont été validées en juillet 2020 et l'appel d'offres a été lancé en octobre 2020. Suite à la décision d'infructuosité en janvier 2021, un nouvel appel d'offres sera lancé au printemps 2021 pour un début des travaux programmé début 2022.

L'opération « Campus centre de Rennes », destinée pour sa part à reloger les services de

RH de l'université de Rennes 1 dans des locaux à réhabiliter sur le campus de Beaulieu, avait été intégralement financée par l'État avec 0,528 M€ complémentaires en 2019.

Dans le Morbihan, la réhabilitation énergétique de l'IUT de Lorient s'est achevée fin 2020. Elle avait bénéficié de la totalité des financements inscrits de la part de l'État et de la Région à fin 2017. L'enveloppe CPER a permis de réaliser la réhabilitation globale du bâtiment HSE, ainsi que de rénover les toitures-terrasses du bâtiment GIM.

Enfin, le programme cafétérias, qui est amorcé dans ce CPER pour donner une identité et une marque aux sites cafétérias du CROUS, a obtenu 0,1 M€ de la part de l'État pour deux des quatre cafétérias prévues : l'une à Brest (bâtiment Segalen) et l'autre à Lorient (bâtiment Paquebot). Les travaux sur Lorient sont achevés et ceux sur Brest ont été réceptionnés en janvier 2020.

Coté Région, l'année 2020 a permis d'engager tous les crédits nécessaires à la réalisation de la 1ère tranche du Pôle Santé de Brest et à la réhabilitation du restaurant universitaire « L'étoile » sur le campus de Beaulieu.

Objectif stratégique n°3 : rénover les campus

L'augmentation du nombre d'étudiants sur le territoire breton nécessite de maintenir les sites universitaires à un haut niveau d'exigence. Le CPER s'inscrit dans cette ambition en investissant dans la fonctionnalité, la sécurité et la performance énergétique des campus bretons.

Sur cet objectif, la ligne « études générales » dotée à parité État – Région de 0,542 M€ à fin 2018, a été abondée de 0,30 M€ à parité de la part de l'État et de la Région afin d'acquérir le terrain d'assiette du futur bâtiment « Thera Tech » appartenant au CHU.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Rénover les campus	19,98	17,80	89,1%	9,39	8,55	91,0%

Les montants inscrits incluent la part Agrocampus – Ministère de l'Agriculture

a) Fonctionnalité des campus

Dans le Finistère, le programme de rénovation du pôle « maths-stic » de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a été finalisé. A partir de 2021, les études de conception seront conduites jusqu'en avril 2022 pour un démarrage des travaux en septembre 2022 (livraison envisagée en 2024).

La réhabilitation énergétique et fonctionnelle du bâtiment 11 sur le site de l'Agrocampus est en cours de réalisation avec l'affectation des derniers engagements sur 2020.

b) Sécurité et accessibilité

En Ille-et-Vilaine, la réhabilitation des amphithéâtres de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rennes a été réceptionné en février 2020. pour le premier équipement, 50 000 € avaient été ouverts en 2019 côté État.

Concernant l'opération « accessibilité IEP », le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié et celui relatif aux études de conception a été lancé. Cette opération bénéficie par ailleurs d'un financement au titre du Plan de relance.

Concernant l'Université Rennes 1, l'opération « réfection partielle de l'étanchéité du bâtiment 28 » et démolition des préfabriqués 5A et 27A » est en cours de travaux. Les travaux de démolition des préfabriqués du 27A ont été réceptionnés en novembre 2020. Les préfabriqués du 5A devraient être démolis pendant l'été 2021. Les travaux de réfection partielle de l'étanchéité du bâtiment 28 seront réceptionnés en juin 2021.

c) Rénovation énergétique

En Ille-et-Vilaine, la rénovation du bâtiment de recherche 10 C à Beaulieu est en partie intégrée à l'opération « SOPHIE ». Les travaux de la partie neuve Halle Technologique sont en cours de réception et ceux concernant la partie réhabilitée seront réceptionnés en novembre 2021.

L'opération « réhabilitation recherche bio santé Villejean » est scindée en 4 phases, dont 2 sont réalisées. Cette opération était intégralement dotée à la fin 2017 pour les parts État et Région du CPER. La 3ème phase, qui concerne les locaux d'anatomie, est en cours de réception. La 4ème phase, qui concerne l'IGDR au bât 4 en est au stade études.

La réhabilitation des bâtiments E et L sur Villejean a été dotée d'un complément d'enveloppe de 1,355 M€ État et de 0,80 M€ pour la Région. Les travaux sur le bâtiment L ont été réceptionnés en 2019 et la réhabilitation du bâtiment E sera achevée en septembre 2022 après démarrage des travaux en juin 2021.

Dans le Morbihan, pour l'opération de réhabilitation de l'ENSIBS de Vannes, le solde d'AE État a été ouvert en 2019 pour 0,20 M€, et 0,15 M€ côté Région. L'opération avait débuté par une première tranche de travaux réalisée en 2019 (ravalement). Elle s'est poursuivie et a été achevée en 2020 (changement des chaudières, remplacement de l'ensemble des ouvrants des menuiseries extérieures, migration de l'éclairage en led sur détection dans les circulations et toilettes, rénovation de toitures-terrasses).

Coté Région, les derniers engagements ont été pris début 2020 pour permettre la réalisation de l'opération de rénovation énergétique sur le bâtiment E de l'Université Rennes 2 sur le campus de Villejean ainsi que la 4ème phase de travaux concernant la rénovation énergétique de bâtiments sur le campus Santé de Rennes 1 (bâtiment 4 IGDR).

B) Équipements scientifiques pour la recherche

En soutenant une recherche / innovation de rang mondial, le CPER se donne pour ambition d'ancrer cette dernière sur les territoires. Les 40 projets retenus s'inscrivent chacun dans un des 7 domaines d'innovation de la stratégie (DIS) de spécialisation intelligente bretonne à l'exception de 2 projets transversaux (DATARMOR et CeSGO).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
B. Équipements scientifiques pour la recherche	24,47	23,88	97,6%	22,13	21,49	97,1%

Les programmations ont été établies en étroite concertation entre l'État et la Région, sur la base des priorités indiquées par les porteurs de projets et les établissements bénéficiaires, dans le respect des priorités du mandat du Premier ministre.

L'État a choisi de concentrer les crédits sur un nombre restreint d'opérations afin que les montants attribués puissent avoir un effet levier important et permettre la réalisation de tranches d'opérations ayant un impact scientifique fort, l'objectif étant également de favoriser la finalisation rapide de certaines opérations. Ainsi, 4 projets avaient été financés par l'État en 2015 pour un montant total de 1,3 M€.

Fin 2020, 9 projets ont reçu une autorisation d'engagement et sont honorés à 100 %. La subvention allouée de 2,31 M€ correspond au solde de la dotation totale 2015-2020.

Les subventions engagées par l'État via le MESRI (BOP 172) sur les années 2015 à 2020 représentent 100 % du montant contractualisé au titre des équipements de recherche.

Pour les crédits de paiement, une interrogation demeure sur le projet Thera Tech (recherche sur les dispositifs médicaux), dépendant de l'avancement de l'immeuble prévu pour recevoir les équipements. Aussi concernant l'exécution du budget, le seul risque identifié serait le retard du projet Thera Tech entraînant une impossibilité pour l'État de verser le solde (10 %).

Les opérations ont été exécutées avec un degré de conformité pratiquement total à la programmation initiale, certains redéploiements s'étant avérés nécessaires en 2020 pour achever de manière satisfaisante quelques projets (SOPHIE STIC&Ondes pour l'Université de Rennes 1 a ainsi bénéficié d'un financement complémentaire).

Par ailleurs, une part des crédits contractualisés par l'État provient du ministère des Armées (programme 144), notamment à travers les projets de l'ENSTA Bretagne, et du ministère en charge de l'Industrie (programme 192), à travers les projets de l'IMT Atlantique. L'ENSTA Bretagne était concernée par une enveloppe de 3,62 M€ de crédits inscrits, sur lesquels 3,51 M€ ont effectivement été engagés à fin 2020. L'IMT Atlantique est allé légèrement au-delà des 2,2 M€ inscrits pour ses projets et a engagé 2,23 M€ sur le CPER à fin 2020.

La Région a souhaité quant à elle soutenir fortement un grand nombre de projets dès le démarrage du CPER. Tous les domaines d'innovation stratégiques et tous les établissements bénéficiaires du CPER ont obtenu des financements pour leurs investissements de recherche.

Pour établir la programmation régionale et FEDER, la Région a tenu compte des priorités et des disponibilités financières des collectivités territoriales infra-régionales.

Cette dynamique partagée a porté ses fruits sur l'ensemble du territoire et il est à noter que toutes les opérations inscrites au CPER ont été financées en totalité.

Le financement régional pour les projets d'équipements scientifiques - et, pour une part moindre, pour deux opérations de fonctionnement (plates-formes des Humanités Numériques et Loustic, portées par l'Université de Rennes 2) - s'élève à un total de 21,790 M€ en équipement et à 0,463 M€ en fonctionnement à fin 2020, y compris en soutenant des opérations immobilières en relation avec les programmes d'équipements.

Au total, sur la période 2015-2020, les montants versés par la Région atteignent 100 % du montant total de la contribution régionale contractualisée au titre des équipements*.

De même, la contrepartie FEDER a été activée en 2020 pour un montant de 4,030 M€ (soit 29 dossiers). Au total, sur la période 2015-2020, les subventions FEDER représentent un montant total de 30,604 M€ représentant 89,72 % des montants envisagés pour soutenir les projets d'équipements inscrits au CPER recherche. Il reste cependant quelques dossiers en cours de programmation sur 2021.

Il est à noter que l'opération stratégique de modernisation du supercalculateur Datarmor avait été réalisée comme convenu sur les années 2016 et 2017. Cette infrastructure modernisée a été inaugurée en juin 2017 par IFREMER et les financeurs.

L'impact direct des projets financés sur l'excellence de la recherche régionale est difficile à estimer du fait que les équipements scientifiques dont l'acquisition est ainsi permise ne sont que l'un des facteurs essentiels de cette excellence. Une enquête menée en 2019 par la DRRT (devenue la DRARI en 2021) auprès des porteurs de 20 projets financés (pour un total de 35 M€) a montré que les opérations du CPER ont contribué, pour les unités de recherche concernées, à 3 432 publications sur 5 ans (ce qui équivaldrait à plus de 15 % du nombre de publications annuelles en Bretagne), 540 thèses, 465 post-doctorats, 129 projets de recherche nationaux ou européens, 86 brevets et une dizaine de startups. Si ces chiffres ne permettent pas de mesurer en eux-mêmes l'impact du CPER, qui par ailleurs ne peut se constater a posteriori que sur une durée plus grande, ils illustrent néanmoins le fait que les projets s'inscrivent au cœur de dynamiques d'excellence.

C) Innovation

Le CPER a pris en compte l'innovation dans une démarche partagée avec les collectivités. Cette innovation s'inscrit dans les priorités de la « S3 Bretonne » et s'articule pleinement avec les efforts réalisés pour la diffusion de cette innovation dans les filières structurantes du territoire breton.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
C. Innovation	2,30	2,25	97,5%	3,75	4,52	120,7%

En 2020, l'État a contribué à hauteur de 353 k€, ce qui porte sa participation entre 2015 et 2020 à 2 245 k€, soit 97,5 % de ce volet du CPER.

Les subventions de la Région se sont élevées pour l'année 2020 à 752 645 € et celles du FEDER à 812 757 €. Depuis le démarrage du CPER, 4 519 809 € de financement régional et 3 288 246 € de FEDER ont été notifiés.

Ces subventions ont permis d'apporter un soutien aux structures labellisées ou en cours de structuration pour une labellisation selon le cahier des charges du MESRI.

Le CPER permet de soutenir le fonctionnement de plates-formes technologiques, centres de ressources technologiques et cellules de diffusion technologique bretons. En 2020, VEGENOV a renouvelé son label en tant que centre de ressources technologiques et Biotech Santé Bretagne (fusion d'ID2Santé et CBB Capbiotek en mai 2020) a été labellisé cellule de diffusion technologique.

Concernant les CRT, la dotation a vocation à soutenir l'investissement en équipements technologiques de pointe sur la base d'appels à projets au fil de l'eau concertés entre les financeurs. En 2020, l'acquisition d'équipements de R&D pour l'ADRIA (qualité et sécurité des aliments), le POLE CRISTAL (réfrigération et génie climatique) et VEGENOV (végétal) a ainsi été accompagnée.

Le CPER permet également le financement d'ingénierie de projet : en 2020, un soutien a ainsi été apporté à Biotech Santé Bretagne au service des filières santé et biotechnologies.

D) Partenariat régional d'innovation (PRI)

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
PRI	5,00	5,00	100,0%	5,00	5,00	100,0%

Enfin, en partenariat avec l'État, le Commissariat général à l'Investissement (CGI) et BpiFrance, la Région a accompagné sur 2016 – 2017 la structuration d'un nouveau dispositif régional d'aide à l'innovation s'inscrivant dans le cadre du Programme des investissements d'avenir (PIA). Fin 2017, 10 M€ État/Région avaient permis d'accompagner une quarantaine de projets d'entreprises en subventions et en avances remboursables.

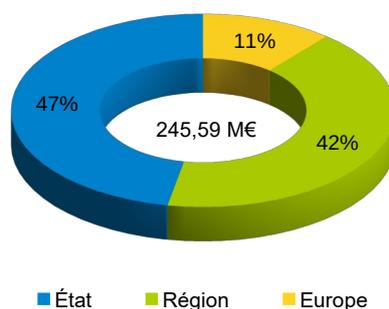
VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Si la Bretagne dispose d'un patrimoine naturel d'exception, ce dernier repose sur un équilibre fragile qui subit de nombreuses pressions, malgré une réelle prise de conscience des enjeux environnementaux. Le volet « transition écologique et énergétique » a pour objectif de décloisonner les approches pour une évolution globale de nos modes de vie.

	État	Région	Europe	Total
Total volet transition écologique et énergétique	115,49 M€	102,8 M€	27,3 M€	245,59 M€

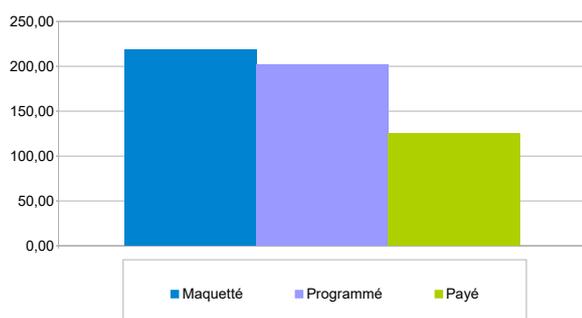
Hors Breizh bocage et mesures agro-environnementales et climatiques

Répartition par financeur des crédits inscrits



Exécution financière à fin 2020

Maquetté / Programmé / Payé État – Région
 Bilan quantitatif au 31/12/2020



% de crédits État programmés et payés
 par rapport au montant inscrit



Objectif stratégique n°1 : transition énergétique et climatique

Le CPER a permis de maintenir un haut niveau de collaboration entre les services de l'ADEME, de la Région et de la DREAL depuis sa mise en place.

Globalement, le partenariat fonctionne toujours très bien avec la gestion courante des dossiers en comité de gestion, mais aussi des réflexions à plus long terme en COTEC et COPIL CBTE telles que le déploiement de l'ingénierie territoriale pour les EPCI, la mise en réseau et la montée en compétence des acteurs des PCAET, le fonctionnement et le rôle des relais, de la communication institutionnelle autour de la Transition énergétique et également de la nouvelle compétence de la Région sur la politique « déchets et économie circulaire ».

Le COTECH CBTE permet aux partenaires de se concerter et de décider des actions à financer (parfois en financement alternatif) et de celles à prévoir.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Transition énergétique et climatique	22,20	16,60	74,8%	31,15	22,31	71,62%

a) Efficacité énergétique des bâtiments

L'accompagnement des projets d'efficacité énergétique des bâtiments s'est poursuivi au titre du CPER 2015 – 2020 :

- soutien au « réseau breton bâtiment durable » (RBBD) ;
- soutien de la filière bois construction (notamment poursuite du soutien à Abibois) ;
- financement des audits énergétiques, notamment sur les bâtiments communaux et dans l'habitat (9 audits ou études de faisabilité ont été financés) ;
- financements de 2 nouveaux conseillers en énergie, partagés ;
- financement d'études « bâtiments démonstrateurs » ;
- financement de l'expérimentation Tinergie Copro ;
- financement des travaux de rénovation énergétique d'Océanopolis ;
- Financement du déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique sur 30 territoires et du réseau associé.

En 2020, la moindre consommation de l'ADEME sur cet axe est due, d'une part au moindre nombre de diagnostics ou études financés pour les collectivités (impact de la loi NOTRe) et de l'abandon de l'appel à projets plates-formes locales de rénovation de l'habitat (PRLH) en 2019, compte tenu des difficultés de financement par l'ADEME, mais aussi de la moindre implication de l'ADEME sur la thématique du bâtiment.

L'année 2020 a par ailleurs été marquée par le complet désengagement financier de l'ADEME sur les outils d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat. Le faible engagement financier de l'ADEME sur ce sujet en 2019 se conclut par une implication financière nulle, malgré une présence pour accompagner le déploiement du SARE en région.

Il convient également de noter la poursuite du soutien aux projets concernant l'efficacité énergétique dans le secteur agricole :

- soutien à la filière bâtiment d'élevage suite à l'appel à projet « bâtiment à énergie positive » ;
- soutien aux investissements d'économie d'énergie dans les exploitations laitières (convention avec la chambre régionale d'agriculture) ;
- soutien au programme régional d'économies d'énergie sur la mécanisation et les travaux agricoles collectifs ;
- soutien au programme régional d'animation « Eco-énergie lait » pour la promotion des économies d'énergie en élevage laitier ;
- soutien au programme d'animation pour l'amélioration des bâtiments d'élevage destinés aux herbivores ;
- soutien aux investissements agricoles pour économie d'énergie ou limitation des gaz à effet de serre.

Concernant cet axe, l'ADEME est très en retrait en matière d'engagement en regard du prévisionnel. Ceci est en grande partie dû au désengagement de l'ADEME sur la rénovation de l'habitat au profit du programme SARE.

En contrepartie, la Région a triplé les montants initialement prévus, notamment par son engagement dans le programme SARE : elle a soutenu 30 territoires en 2020 (2,170 M€) et a financé l'animation du réseau des conseillers.

b) Développement des énergies renouvelables et bas carbone

La politique régionale dans le domaine de l'énergie et du climat continue de s'appuyer sur les travaux et données de l'Observatoire régional sur l'énergie et les gaz à effet de serre.

S'agissant des énergies renouvelables électriques, le soutien de l'État se traduit essentiellement par la mise en œuvre des tarifs d'obligation d'achat de l'électricité produite.

Dans le cadre du CPER, le développement des énergies renouvelables s'est articulé autour de projets liés à la biomasse : soutien à l'animation et aux projets mis en œuvre dans le cadre du « plan bois énergie Bretagne » et du plan Biogaz.

A l'instar des années précédentes, la contribution de l'ADEME, tant sur le plan bois énergie que sur le plan biogaz, se fait essentiellement en dehors du CPER sur le Fonds chaleur et le Fonds déchets.

Néanmoins quelques dossiers ont pu être soutenus sur le CPER, notamment une extension d'un réseau de chaleur renouvelable à Plouha, la création d'une plateforme pour la transformation et le stockage de combustible à Quilivant, Plougourvest, ou l'accompagnement de la filière bois-énergie avec le financement de COAT NERZH BREIZH.

En 2020, les autres dossiers sont des études de faisabilité (4). Il convient de noter, un accompagnement des campings bretons pour la transition écologique avec l'Union Bretonne de l'hôtellerie de plein air, ou encore celui du schéma directeur immobilier et d'aménagement du site de la station biologique de Roscoff.

Cinq animations de filières sont toujours soutenues sur le bois et le solaire (via le cluster AtlanSun). Un soutien spécifique est apporté à l'animation des projets citoyens d'énergies renouvelables (soutien au réseau TARANIS) ainsi qu'à l'animation de la filière GNV pour le transport en Bretagne.

En 2020 il n'y a pas eu de financement de COT ENR (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables) sur le CPER, les projets ayant été financés hors CPER.

A noter le financement de deux études H₂ ainsi que l'accompagnement d'un programme d'actions et d'innovations en faveur du covoiturage local avec EHOP.

La Région a soutenu en 2020 dans le cadre du CPER :

- un projet de réseaux de chaleur, une réhabilitation d'un hangar en plateforme locale de stockage de bois et deux projets de chaufferie alimentés au bois dans le cadre du plan Bois Énergie Bretagne ;
- un soutien à la réalisation de bateaux à propulsion hydrogène et écosystème associé (Projet Hylias) ;
- un soutien à la construction d'une micro-centrale hydroélectrique au barrage de la Ville Hatte ;
- le soutien à l'animation des filières bois énergie, GNV et solaire ;
- un soutien à la plateforme de données SEN (phase 3) ;
- un soutien à l'étude de planification territoriale des énergies renouvelables et cadastre solaire d'AQTA ;
- un soutien à l'acquisition de véhicules GNV sur la station de Vannes.

Pour la Région, la consommation des autorisations d'engagement (AE) n'est pas tout à fait conforme aux engagements contractualisés (1,892 M€/3,890 M€). Cela s'explique par la forte concentration des crédits sur le volet « Efficacité énergétique des bâtiments » imputable au SARE.

Objectif stratégique n°2 : économie des ressources

Le CPER veut agir globalement en prévenant et valorisant les déchets et en soutenant l'économie circulaire.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Économie des ressources	4,80	6,57	136,9%	0,90	1,87	208,00%

La consommation des AE de l'ADEME est en forte croissance sur cet axe (2,58 M€/0,875 M€) et on constate parallèlement un engagement important de la Région (0,52 M€/0,15 M€). On notera à ce titre le début d'une dynamique en ce qui concerne la valorisation des ressources régionales issues des politiques de tri et de déchets industriels ou assimilés.

a) Prévention et valorisation des déchets

Les engagements sont conformes au prévisionnel et résultent des dossiers issus de l'appel à projets « économie circulaire » : 15 études de faisabilité ont été financées par l'ADEME en 2019, notamment à ce titre.

Se sont aussi ajoutés des engagements au titre d'expérimentations d'accompagnement de différentes filières, comme 31 hôtels bretons du réseau Brit Hotel, les artisans de la filière alimentaire, 9 hébergements touristiques, ou des démarches d'éco-conception pour la filière Bio en Bretagne.

La Région a financé en 2020 des études afin de mieux identifier les gisements de certains déchets spécifiques :

- étude sur le recyclage des déchets inertes du BTP en Bretagne ;
- connaissance des pratiques des agriculteurs en matière de gestion des déchets exogènes agricoles ;
- étude prospective relative aux impacts de l'objectif « zéro déchet en 2040 » sur l'emploi, la formation et l'organisation des filières en Bretagne.

Elle a également financé les expérimentations suivantes :

- RETRIPLAST : tri des déchets plastiques des déchetteries ;
- réduction du gaspillage alimentaire dans la filière artisanale alimentaire de Bretagne ;
- déploiement des collectes sélectives des déchets à Ouessant.

Enfin, la Région a contribué au financement du plan de communication du Plan Régional des déchets.

b) Innovation et économie circulaires

Dans ce cadre, on notera en 2020 la poursuite des contractualisations avec les chambres consulaires : CRMA, CRESS, CRAB.

De même, l'ADEME a poursuivi en 2020 l'animation de son relais des collectifs des festivals engagés mais aussi l'élargissement à d'autres formes d'événements avec la signature d'une convention relais avec le CROS pour les activités sportives.

La Région a continué son soutien à la montée en compétence des professionnels des matériaux écologiques et a financé un AMI Biosourcé via la Fédération bretonne des filières biosourcées. Elle a également financé la communication autour de la FREC.

On notera enfin le financement par l'ADEME de 4 dossiers green Go en 2019 visant à étudier le cycle de vie (« de la fourche à la fourchette ») sur des filières agroalimentaires en Bretagne.

Objectif stratégique n°3 : approches territoriales énergétiques et climatiques

La transition écologique et énergétique passe par une meilleure connaissance des impacts humains sur l'environnement. En approfondissant d'abord cette connaissance, il sera ensuite possible de développer des stratégies territoriales de maîtrise de l'énergie.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Approches territoriales énergétiques et climatiques	5,40	8,92	165,2%	6,45	5,44	84,39%

a) Connaissance et observation

Le CPER poursuit son soutien au fonctionnement de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) en finançant l'Observatoire déchets/économie circulaire, l'Observatoire énergie et gaz à effet de serre et l'Observatoire biomasse/ressources. En 2020, la création d'une solution permettant d'apporter un service unique aux collectivités dans le cadre de leurs accès aux données environnementales de leurs territoires a été initié. Celui-ci vise un travail commun entre l'OEB et Air Breizh sur les différentes données et méthodologies. La création de l'Observatoire du changement climatique a été préparée pour un lancement en 2021.

La Région soutient également l'association Air Breizh pour la bonne mise en œuvre du réseau de surveillance de la qualité de l'air, l'association Capt'air en charge de sensibiliser les acteurs sur la qualité de l'air intérieur et la surveillance pollinique.

b) Accompagnement des stratégies territoriales

Le déploiement des réseaux d'ingénierie liés à la transition énergétique dans les territoires s'est poursuivi et renforcé en 2020 : les animateurs et les conseillers techniques des plateformes locales de rénovation de l'habitat (PLRH), les conseillers des Espaces info énergie (EIE), les conseillers en énergies partagées (CEP), les chargés de mission des collectivités engagées dans un plan climat air énergie territorial (PCAET) sont autant de relais locaux accompagnés via des financements directs ou des outils mis à disposition. L'animation de l'ensemble de ces réseaux de relais a ainsi été une des actions prioritaires de 2020, en particulier une réflexion sur la meilleure organisation des interlocuteurs EnR des collectivités (Taranis, PE Breizh, Breizh Alec).

En 2020, 8 territoires, dont 4 pour la Région, ont été accompagnés dans le cadre des appels à projets ADEME/Région destinés aux PCAET : mobilisation citoyenne dans les PCAET, Planification énergétique et Adaptation au changement climatique.

c) Opérations sectorielles en maîtrise de l'énergie

L'animation de la plateforme OuestGo a été reconduite en 2020.

En ce qui concerne le volet territorial, on notera enfin le financement d'une démarche « cit'ergies » sur le territoire du Morbihan, Vannes Agglomération.

La consommation des AE de l'ADEME est en baisse sur cet axe tandis que celle de la Région est conforme en 2020.

Pour l'ADEME, ceci est en partie dû à l'engagement de programmes triennaux en 2018 et donc une moindre consommation en 2020.

Objectif stratégique n°4 : prévention des risques naturels

Les épisodes climatiques de l'hiver 2013 – 2014 ont démontré la nécessité d'accroître la fiabilité des prévisions. Mais au-delà, une stratégie plus globale de prévention des risques naturels sur les territoires doit être développée.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°4 : Prévention des risques naturels	3,88	3,33	85,8%

Pour accroître les prévisions en matière de pluviométrie, l'implantation d'un radar météorologique en bande X dans le Morbihan est portée par le CPER. Ce radar est désormais construit et a été mis en service en mars 2019.

Par ailleurs, le CPER souhaite favoriser une stratégie globale de prévention des risques d'inondation et peut participer au financement des programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI) ou avenants labellisés post-signature CPER.

À ce jour, les PAPI suivants bénéficient de financements CPER :

- dans les Côtes d'Armor : Arguenon ;
- dans le Finistère : Aulne, Laïta, Morlaix, Odet, Combrit-Ile Tudy ;
- en Ille-et-Vilaine : Vilaine ;
- dans le Morbihan : Blavet.

La convention d'application du CPER entre l'État et le Département du Finistère est signée.

Objectif stratégique n°5 : biodiversité et paysages

La protection des espaces naturels et de la biodiversité bretonne doit se développer dans le cadre d'une approche globale. À ce titre, le CPER soutient l'acquisition et la diffusion de la connaissance du patrimoine naturel breton, ainsi que les démarches territorialisées de gestion des espaces naturels et de prise en compte des enjeux de biodiversité aux différentes échelles.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°5 : Biodiversité et paysages	5,37	5,29	98,5%	18,20	16,70	91,76%

Les orientations en faveur de la biodiversité et du paysage ont été mises en œuvre conformément aux engagements.

La programmation des fonds européens sur les mesures dédiées au patrimoine naturel (connaissance, continuités écologiques, réserves naturelles, animation des sites Natura 2000)

s'est poursuivie sur l'ensemble des dispositifs et des fonds concernés : le FEADER, au travers des dispositifs Natura 2000, l'appui aux réserves naturelles nationales et régionales, le soutien aux démarches de territoires en faveur des continuités écologiques ; le FEDER, à travers la mesure dédiée au développement de la connaissance et la diffusion de la culture scientifique et technique en matière de patrimoine naturel.

Les travaux de préfiguration engagés depuis 2 ans ont abouti à la constitution d'une agence bretonne de la biodiversité sous la forme d'un établissement public de coopération environnementale, officiellement créé fin octobre 2019. L'ABB s'est depuis dotée d'un conseil d'administration partenarial, rassemblant au-delà de ses membres fondateurs la Région et l'OFB, des représentants des services de l'Etat, des collectivités, des associations, des acteurs socio-professionnels, des scientifiques et des personnalités qualifiées. L'année 2020 a permis de constituer l'équipe technique de l'Agence, et de constituer des équipes-projets associant les différents acteurs bretons de la biodiversité, pour lancer les premiers travaux de l'ABB, et notamment :

- le recensement et la mise en visibilité des acteurs bretons de la biodiversité ;
- la reprise de l'animation du réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons ;
- la communication en matière de biodiversité au niveau régional ;
- l'organisation d'une journée régionale dédiée à la biodiversité en novembre 2020, concomitante avec la Conférence bretonne de la biodiversité ;
- l'animation du groupe régional des aires éducatives de Bretagne ;
- l'organisation de visites de formation/sensibilisation à l'attention des décideurs.

L'Agence régionale s'est par ailleurs attachée à préparer les travaux développés début 2021 autour du comité des financeurs pour la biodiversité, ainsi qu'en matière d'accompagnement des acteurs et des territoires. Les travaux collectifs engagés dans le cadre de la préfiguration de l'Agence pour le développement d'outils méthodologiques à destination des acteurs locaux (collectivités notamment) ont été poursuivis courant 2020, pour un aboutissement début 2021.

a) Mise en œuvre de la trame verte et bleue

L'accompagnement et le soutien aux projets des territoires en faveur des trames verte et bleue et de la biodiversité ont été poursuivis via l'appel à projet dédié aux continuités écologiques du programme de développement rural breton soutenu par des fonds Région, ayant permis de sélectionner de nouvelles initiatives de territoire en faveur des continuités écologiques, pour des phases diagnostiques et de mise en œuvre.

D'autres initiatives d'inventaire et de diagnostic des enjeux de biodiversité dans les territoires ont pu être soutenus dans le cadre des appels à projets de l'OFB dédiés aux Atlas de la biodiversité communale/intercommunale, avec l'appui financier de la Région ou des Départements pour certains projets.

Dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, un bilan de la mise en œuvre du SRCE a également été adopté par la Région en 2020. Le SRADDET intègre le SRCE breton et ses orientations, et inclut certaines règles spécifiques en matière de biodiversité, en particulier pour la préservation des trames vertes et bleues locales.

b) Acquisition, organisation et diffusion des connaissances

Les démarches régionales engagées dans le champ de la connaissance, en lien avec l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) et les structures productrices de données, associations notamment, ont été poursuivies, en particulier autour des actions suivantes :

- finalisation et alimentation de la plate-forme régionale des données naturalistes Biodiv'Bretagne, permettant de recueillir et de mettre à disposition les données produites sur le territoire régional, en lien avec les structures productrices (associations, collectivités notamment) ;
- poursuite de la structuration des observatoires thématiques de la faune bretonne (oiseaux, invertébrés, mammifères) et constitution d'un nouvel observatoire faune dédié à l'herpétologie ;
- production de la cartographie des grands types de végétations sur le Morbihan, dernière étape pour achever ce programme régional réalisé par étape dans chaque département, sous la conduite opérationnelle du Conservatoire botanique national de Brest.

Différents programmes de suivi et d'acquisition de connaissances ont été poursuivis en 2020, et de nouvelles initiatives ont pu être soutenues, notamment sur les sujets de naturalité et de la situation de la biodiversité face au changement climatique.

c) Appui à la gestion des espaces naturels et des paysages

Le soutien aux missions des parcs naturels régionaux (PNR) a été poursuivi. Le principe et les statuts d'un Syndicat mixte de préfiguration pour porter le projet de Parc naturel régional « Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude » ont été validés par la Région et transmis aux services de l'Etat fin 2020, pour création effective au premier trimestre 2021. Dans le cadre du renouvellement de la charte du PNR d'Armorique, un périmètre d'étude a été transmis aux services de l'Etat pour avis d'opportunité en fin 2020. Une démarche de conservation de milieux de landes portée par le PNRA dans le cadre d'un programme européen, a été soutenue.

Les actions des réserves naturelles nationales (pilotage État) et régionales (pilotage Région) se sont développées tout au long de l'année, conformément aux documents de gestion et aux étapes de développement des sites concernés. Différentes opérations spécifiques ont pu être soutenues sur fonds Région et fonds UE pour les réserves naturelles régionales. Un appel à manifestation d'intérêt a été ouvert par la Région fin 2020, afin d'identifier de nouveaux sites pour entamer une procédure de classement en réserve naturelle régionale (sélection en 2021).

Les démarches collectives, le programme commun de travail à destination des gestionnaires ont été poursuivis, dans le cadre du réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons, dont l'animation a été reprise à compter de 2020 par l'Agence bretonne de la biodiversité, conformément aux missions définies pour l'ABB et aux modalités arrêtées avec ses partenaires.

En matière de paysage, la plateforme régionale des observatoires photographiques du paysage et l'Observatoire régional du paysage lancé en 2018, ont poursuivi leurs actions dans le cadre du portage par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne. Dans le cadre de la politique paysagère, 2 atlas des paysages sont finalisés en 2020 : Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine.

L'appui aux Grands sites de France a été poursuivi, avec un soutien exceptionnel au fonctionnement du syndicat mixte porteur de la démarche Pointe du Raz en Cap Sizun, du fait du contexte sanitaire de l'année.

Objectif stratégique n°6 : eau

Cet axe vise à valoriser les politiques de reconquête et de préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques définies par le SDAGE Loire Bretagne, en application de la directive-cadre sur l'eau. Sont ainsi inscrits au CPER sur cet objectif, les « projets de territoires pour l'eau » (PTE), les travaux de restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau, les Mesures Agri-Environnementales et Breizh Bocage, ainsi que le volet d'acquisition et partage de connaissances dans le domaine de l'eau piloté par la Région.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°6 : Eau	73,60	73,97	100,5%	46,10	40,56	87,98%

La dynamique d'actions en 2018 a été fortement impactée par les réorganisations en cours suite à la prise de compétence GEMAPI par les EPCI au 1^{er} janvier 2018.

a) Gestion et restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques

La gestion et la restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques est un sujet majeur pour la Bretagne, notamment en Ille-et-Vilaine où seules 3 % des masses d'eau sont en bon état. Le plan biodiversité lancé en 2018 réaffirme le besoin de résorber les points noirs du schéma régional de cohérence écologique et de restaurer la continuité sur les cours d'eau et milieux aquatiques. Il est donc essentiel de renforcer la sensibilisation des EPCI désormais détentrices de la compétence GEMAPI sur le sujet, et de renforcer le soutien aux projets de restauration des milieux aquatiques, et notamment sur l'Est de la région. Depuis 2015, l'État a engagé 29,9 M€ et la Région 8,1 M€ sur ce volet.

b) Accompagnement d'opérations ciblées et d'évolution des pratiques agricoles sur les territoires les plus vulnérables

La lutte contre les pollutions diffuses agricoles est un volet important des actions menées sur les bassins versants. Ainsi, les interventions visant les opérations ciblées d'évolution des pratiques agricoles ont été réalisées, via des diagnostics et accompagnements d'exploitations (conseil), et les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui confirment leur succès. En effet, près de 4 400 exploitations bretonnes (18.5 %), sont engagées fin 2020 en bio ou MAEC système sur près de 260 000 ha ; 1 500 exploitations sont également engagées dans des MAEC localisées. Ces contractualisations MAEC représentent un engagement total sur 2015-2020, tous financeurs confondus y compris l'Union Européenne, de 250 M€.

Breizh Bocage est également mobilisé sur les territoires pour implanter des haies permettant de limiter les phénomènes de ruissellement entraînant des pollutions vers les cours d'eau. 4,1 M€ ont été engagés sur ce dispositif pour financer de l'ingénierie d'animation et de concertation avec les agriculteurs, et 4,6 M€ pour des travaux de plantation et de restauration du bocage. Les travaux peinent toujours à se développer puisque ces 4,6 M€ engagés ne représentent que 21 % de l'enveloppe prévisionnelle affectée sur la durée du CPER. Cette difficulté est certainement à mettre en lien avec le retard important dans les paiements associés mis en place entre fonds européens et contre-parties nationales.

c) Soutien aux projets déclinés dans les territoires hydrographiques

Les interventions pour soutenir les territoires hydrographiques et accompagner les porteurs de projets de territoires pour l'eau (PTE) ciblent l'animation et la mise en œuvre des SAGE, et les actions de sensibilisation et de conseil auprès du citoyen, des collectivités et des agriculteurs pour l'adoption de pratiques respectueuses de la ressource en eau. Cet axe inclut les actions du plan de lutte contre les algues vertes sur les 8 baies bretonnes concernées par le phénomène. Cela représente un engagement financier depuis 2015 de près de 37,5 M€ pour l'État et 17,8 M€ pour la Région. Pour l'Agence de l'eau, le soutien est réalisé via les contrats territoriaux de bassins (CT), outils multi-partenariaux et multi-thématiques de l'Agence.

d) Coordination régionale de la politique de l'eau

La convention de partenariat entre l'Agence de l'Eau et la Région a été renouvelée en 2019 pour 3 ans. Elle fait l'objet chaque année d'une réunion de bilan entre l'Agence et l'ensemble des directions de la Région concernées (Environnement, Aménagement du territoire, Economie, Mer, Voies navigables, etc.). L'Agence de l'eau soutient financièrement (l'équivalent d'1,5 ETP) la mission d'animation et de concertation régionale portée par la Région. Il s'est agi pour celle-ci, avec ses partenaires au premier rang desquels l'État, de conforter le travail sur les sujets suivants :

- animation technique des réseaux animateurs BV et SAGE ;
- coordination d'un plan de formation régional et partenarial des acteurs de l'eau ;
- préparation et animation de l'Assemblée bretonne de l'eau ;
- mise en cohérence des priorités d'intervention sur les territoires (co-instruction de dossiers, harmonisation progressive des modalités d'aide, etc.) ;
- articulation des politiques publiques (lien à renforcer entre actions eau et agricole via le PDRB notamment) ;
- transversalité des politiques publiques ;
- conditionnalité des aides ;
- simplification via la mise en place de guichets uniques de dépôt et de pré-instruction des aides par convention avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, l'expérimentation de guichet unique de dépôt avec le conseil départemental du Finistère, la plate-forme de dépôt unique dématérialisée expérimentée par l'Agence de l'eau, etc. ;
- évaluation de la politique de l'eau.

e) Acquisition, transfert et valorisation des connaissances sur l'eau

Le volet acquisition, valorisation et partage de connaissance (APC), coordonné par la Région avec le partenariat du CRESEB et de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB), permet de financer des études et la collecte de données pour une valorisation auprès des acteurs de l'eau. A noter en 2020, des études soutenues dans le domaine des paiements pour service environnementaux, et de la gestion quantitative de l'eau dans un contexte de changement climatique. Au 31 décembre 2020, cela représente un engagement d'un peu plus de 2 M€ pour l'État et de près de 5 M€ pour la Région.

Objectif stratégique n°7 : soutien aux démarches transversales de développement durable

Le volet « transition écologique et énergétique » s'inscrit dans une logique de déclouisonnement des approches sur la question. À ce titre, les démarches transversales de

développement durable sont pleinement soutenues.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°7 : Soutien aux démarches transversales de développement durable	0,24	0,15	62,5%

L'État poursuit son animation auprès des acteurs des territoires pour la promotion des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU et de l'Agenda 2030 en mobilisant divers outils, notamment :

- initiée en 2018, la démarche Meth'ODD permet aux acteurs locaux de « traduire » leurs programmes de développement durable actuels en contributions aux ODD, tout en ouvrant de nouvelles perspectives permettant à terme de toucher l'ensemble des 17 ODD grâce, notamment, à l'établissement de partenariats avec d'autres acteurs du territoire. La plate-forme (www.methodd.fr) est organisée autour de six parcours correspondant à des niveaux de connaissances et d'engagement différents. Chaque parcours intègre des outils pratiques pour s'emparer des ODD. En 2020, la plate-forme s'est enrichie d'un nouvel espace « Le blog des régions » qui vise à mettre en valeur des initiatives régionales en lien avec la communauté ODD nationale ;
- la création d'une exposition « Les ODD illustrés » dédiée à l'ODD3 « Bonne santé, bien être ». Cette exposition présente les interactions directes ou indirectes entre les 17 ODD de l'Agenda 2030. Des chiffres clés régionaux et nationaux illustrent une cible pour chaque ODD. Ils comparent la Bretagne au territoire national et montrent les efforts à produire et les avancées contribuant à l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 ;
- en 2020, la DREAL et le Rectorat ont lancé un AAP sur le thème « Villes et villages désirables pour l'avenir : regard de jeunes citoyens ». Son ambition est de sensibiliser les jeunes citoyens aux démarches d'aménagement durable et aux EcoQuartiers. Les élèves sont accompagnés par une association, dans la réalisation d'un diagnostic sur des thématiques issues de la charte EcoQuartier et sur un site situé à proximité de leur établissement scolaire. Une présentation à chaque équipe municipale concernée est prévue.
 15 projets portés par 15 associations bretonnes ont été sélectionnés. Ces projets sont menés sur l'année scolaire 2020-2021. Ils portent sur des thématiques variées (biodiversité, zones humides, alimentation, espaces publics, déplacements, énergie, etc), et sur différents territoires (urbains et ruraux, dans les 4 départements), auprès d'élèves de cycle 3 et 4 (du CM2 à la 3^e).
 Cette démarche innovante a retenu l'attention des services du ministère de la transition écologique (CGDD et DHUP), qui ont exceptionnellement subventionné l'action pour un budget total de 60 000 €. Un suivi des projets tout au long de l'année scolaire est en cours et une valorisation des résultats est prévue au second semestre 2021.
- depuis 13 ans, l'État, l'ADEME et la Région co-organisent les Trophées bretons du développement durable. Ces Trophées soulignent la mobilisation d'acteurs locaux qui agissent en faveur du développement durable et mettent en lumière la richesse et la diversité des initiatives portées par les citoyens bretons. En 2020, les trophées ont été

remis lors des rencontres régionales « Santé-Environnement » organisées le 22 septembre 2020 en format dématérialisé en raison de l'épidémie Covid 19. Pour cette 14^e édition, quatre catégories d'acteurs et quatre prix thématiques ont été mis à l'honneur :

- Prix « Acteur public » : Eau du bassin rennais pour Terres de Sources® (Ille-et-Vilaine) : Terres de Sources® est construit par des agriculteurs, consommateurs et collectivités pour mettre en œuvre les principes de l'alimentation responsable sur les territoires. Il vise la réduction de l'impact sur l'eau et l'environnement des systèmes de production agricoles et du régime alimentaire des habitants, la juste rémunération des producteurs et productrices, et l'accessibilité sociale des produits locaux de qualité.
- Prix « Association » : Ti Jouet (Finistère) : Ti Jouets recycle des jeux et jouets tout en créant des emplois pour des personnes en situation de grande précarité. Les jouets sont collectés auprès des particuliers, écoles, entreprises, associations, etc. Des femmes et des hommes en chantier d'insertion leur donnent une seconde jeunesse : trier, nettoyer, réassembler, etc. Les jeux et jouets sont ensuite revendus à petit prix.
- Prix « Entreprise » : Book Hémisphère (Morbihan) : Book Hémisphère collecte et trie les livres de seconde main. Depuis son lancement en 2010, ce sont 4.5 millions de livres qui ont été récupérés puis donnés pour un public prioritaire, ou vendus lors de braderies, à des professionnels ou sur Internet (livreenpoche.com) pour financer les emplois. Les plus abîmés sont transformés en pâte à papier et boîtes à œufs. En 2011, alors qu'elle était une petite association comptant 4 salariés, Book Hémisphère avait déjà reçu un Trophée pour son initiative. L'entreprise, société coopérative d'intérêt collectif, compte désormais 19 salariés, dont 10 en parcours d'insertion. Elle reste ouverte sur son territoire et accueille des stagiaires, notamment des jeunes d'instituts médico-éducatifs, des bénévoles, etc. Les dons de livres ne cessent d'augmenter. Book hémisphère souhaite créer une boutique et déployer son activité sur d'autres produits culturels.
- Prix « Établissement d'enseignement » : Lycée professionnel Louis Armand de Locminé pour « la couture responsable » : Créer c'est Recycler, Réutiliser, Customiser et Upcycler ! » (Morbihan) : toute la filière mode du lycée est sensibilisée aux enjeux de la mode durable et engagée dans une démarche de couture responsable : utilisation de tissus de second choix comme matières premières, partenariat avec l'entreprise de recyclage textile Retritex à Pontivy pour découvrir son fonctionnement et récupérer des vêtements, Upcycling de vêtements usagés (chemises, jeans, tee-shirts) pour en faire de nouvelles réalisations textiles (vêtement ou objet textile), créations textiles zéro déchet (lingettes démaquillantes, éponges tawashi).
- Prix « Alimentation », parrainé par Intermarché : Les Paniers de la mer (Finistère) : cette association assure la redistribution de produits de la mer, invendus de criée, transformés par les ateliers d'insertion de ses associations locales et redistribués dans les circuits d'aide alimentaire.
- Prix « Mobilité », parrainé par la SNCF : Lannion Trégor communauté (Côte d'Armor) pour sa politique de mobilité : la collectivité déploie une politique de mobilité, présentée au jury des Trophées, à travers 2 actions : la mise à disposition de scooters électriques pour l'insertion et une politique de facilitation du covoiturage domicile-travail interentreprises à l'échelle d'un parc d'activités.
- Prix « Santé environnement », parrainé par le plan régional santé environnement :

Plélan-le-Grand pour la Canopée (Ille-et-Vilaine) : la commune a construit la Canopée, Maison de l'enfance et des services : un bâtiment éco-construit avec une attention particulière à la qualité de l'air intérieur, passif et dont les usages sont mutualisés : accueil de loisir, garderie, bureaux du REPAM, multi accueil, etc.

- Prix « Ensemble » : Les cuisiniers solidaires (Morbihan) : les cuisiniers solidaires interviennent dans quatre domaines : les quartiers, l'éducation, l'événementiel, les entreprises. Sa double vocation sociale et environnementale s'exprime dans l'action. Elle permet de sensibiliser différents publics aux enjeux du gaspillage alimentaire, de notre consommation quotidienne, tout en favorisant la rencontre et la mixité sociale grâce à la cuisine participative. Le fait de cuisiner ensemble des denrées « sauvées du gaspillage » apporte une application concrète et immédiate tout en facilitant l'ouverture, la rencontre et les échanges de conseils et d'astuces.

L'ensemble des candidatures et lauréats des dernières années est à retrouver sur : www.tropheesdd.bzh

Ces dernières années, les candidatures aux Trophées sont de plus en plus nombreuses (+66 % en 7 ans) et de meilleure qualité mettant en valeur des changements visibles au sein de la société civile et des acteurs publics.

- par ailleurs, l'État continue à soutenir le dispositif CRISALIDE Eco-activité qui accélère l'émergence de projets innovants sur le territoire breton et créateurs d'emplois, de richesse et de valeur. En 2020, les lauréats sont :

- Catégorie « Préservation de l'eau et de la biodiversité » : Cadecap : Cadecap met en œuvre des solutions de décapage industriel pérennes, vertueuses et respectueuses de l'environnement en éliminant la consommation de produits chimiques conventionnels. L'entreprise a développé 2 nouveaux procédés : le décapage par ruissellement de produit écologique (tensio actif vert) avec récupération et régénération, et le décapage par projection de « media végétale » issue de coquilles de fruit en intégrant la valorisation des résiduels du traitement.

- Catégorie « Agriculture durable et bien manger » : Foodologic : Foodologic développe une place de marché numérique dédiée aux fruits et légumes jusqu'ici non-commercialisés (hors calibres ou excédents). L'entreprise permet ainsi de limiter le gaspillage de denrées alimentaires et favorise un complément de revenus aux exploitants agricoles.

- Catégorie « Economie circulaire et matériaux recyclés » : Mussella : Mussella a été fondée pour valoriser les co-produits issus de la mytiliculture en les transformant en produits intermédiaires à destination de l'agroalimentaire, qui importe aujourd'hui 100 % des moules transformées. L'usine sera implantée en Bretagne et travaillera avec 35 producteurs-associés du Grand Ouest. Elle se démarquera par un procédé d'extraction par vapeur, une concentration et pasteurisation des jus sous vide en continue.

- Catégorie « Bâtiments et territoires durables » : Urbanopy : Urbanopy développe des solutions innovantes pour permettre aux promoteurs privés et maîtres d'ouvrage publics de réduire l'impact environnemental des bâtiments et les charges d'exploitation. L'entreprise développe notamment une solution de serre pour toiture terrasse qui renforce l'autonomie énergétique du bâtiment, devenant un capteur solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.

- Catégorie « Transition énergétique » : Bio'R : Bio'R conçoit et commercialise des

solutions innovantes de traitement de l'air et de l'humidité. Ces équipements contribuent à améliorer le confort des usagers tout en améliorant le bilan énergétique et environnemental de l'exploitation, offrant une alternative aux solutions classiques de traitement de l'air. Les solutions Bio'R ne nécessitent pas de fluides frigorigènes et réduisent la consommation énergétique du poste traitement de l'air et propose un gain significatif en termes de qualité de l'air intérieur.

- Catégorie « Mobilité décarbonnée et circuits courts » : 21km : 21km est un service de logistique et de vente d'hyper proximité à destination des producteurs agricoles, des transformateurs et des consommateurs situés sur un même territoire. L'entreprise permet de consommer local en toute simplicité et transparence, sans surcoût. Elle organise des tournées en circuits courts en zones périurbaines et rurales.

3 coups de cœur du jury :

- La Ruche à vélos : La Ruche à vélos est une solution de parking pour vélos, innovante, verticale, complètement automatisée et sécurisée, parfaitement intégrée dans le paysage urbain. L'entreprise répond à une problématique qui commence à s'imposer aux collectivités locales : le manque de place de stationnements pour les cyclistes. La solution développée par la Ruche à vélos permet de stocker 3 fois plus de vélos sur une même surface au sol que les solutions traditionnelles.

- Nexiode : Nexiode propose aux collectivités une gamme de produits innovants pour optimiser la gestion de l'éclairage public. Les solutions proposées permettent d'économiser jusqu'à 75 % de la consommation énergétique en fonction des spécificités des villes.

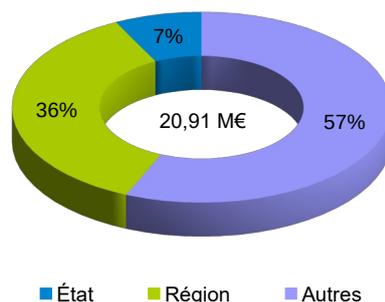
- Terra Innova : Terra Innova valorise les terres de chantier au profit des agriculteurs locaux et de la fertilité des sols, la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité.

VOLET NUMÉRIQUE

L'accessibilité de la Bretagne ne passe pas uniquement par des réseaux d'infrastructures physiques de transport, mais aussi par le déploiement du numérique. Les investissements dans le numérique permettent à chacun de se connecter au monde, tout en restant sur le territoire. Cependant, le numérique est aussi un facteur d'innovation économique que le CPER souhaite porter.

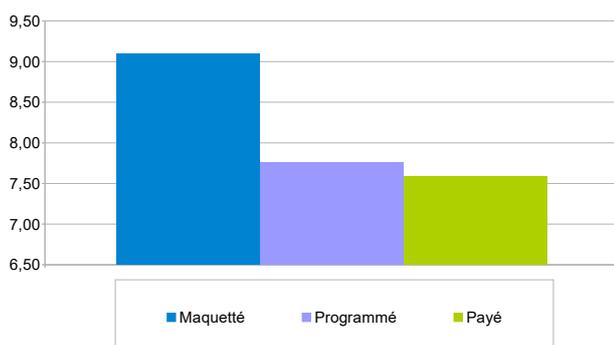
	État	Région	Autres	Total
Total volet numérique	1,56 M€	7,53 M€	11,82 M€	20,91 M€

Répartition par financeur des crédits inscrits



Exécution financière à fin 2020

Maquetté / Programmé / Payé État – Région
 Bilan quantitatif au 31/12/2020



% de crédits programmés et payés
 par rapport au montant inscrit
 (État et Conseil régional)



Objectif stratégique n°1 : améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés

Les acteurs bretons mutualisent leurs moyens pour développer les infrastructures numériques mais également les usages, dans le cadre de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique du territoire (SCORAN).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés	0,66	0,18	26,8%	4,53	4,53	100,00%

Deux études ont été engagées en 2015 et 2016, dans le cadre de cet objectif stratégique :

- étude de mutualisation des infrastructures de gestion de données (data-center), copilotée par l'État, la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les phases 1 et 2 (état des lieux des besoins et des ressources) et 3 (étude des scénarii de mutualisation) ont été réalisées,
- étude relative à la téléphonie mobile copilotée par l'État et la Région. La phase 1 de diagnostic et les phases 2 et 3 de définition des actions et solutions ont été réalisées.

Par ailleurs, une convention a été signée avec Mégalis Bretagne pour le financement des évolutions de la plate-forme régionale d'administration électronique (montant de 0,1 M€).

Objectif stratégique n°2 : favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture

En vue d'assurer la progression des usages numériques au service de la création et de l'enseignement, le CPER souhaite développer la production de contenus et leur diffusion sur le territoire breton.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture	0,90	0,05	5,2%	3,00	3,00	100,00%

En 2015, la mise en œuvre du projet audiovisuel breton s'est traduite par la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec les télévisions de Bretagne et par le soutien au démarrage d'une plate-forme numérique audiovisuelle portée par l'association « Breizh Créative », et mise en ligne sous l'appellation Kub (<http://kubweb.media>). Celle-ci est alimentée par les contenus originaux qu'elle produit et ceux coproduits par les télévisions partenaires. Elle est animée par un collectif d'acteurs de la culture et de la connaissance en Bretagne.

Pour l'État, le bilan financier du volet numérique n'a pas changé, des opérations d'investissement numérique ayant été annulées.

En 2018, les opérations d'investissement numérique du Pont supérieur et de l'EESAB ont été annulées. L'opération Breizh Créative (KUB) désormais inscrite en fonctionnement aura reçu 500 k€ à fin 2020.

La Région s'est engagée sur le volet numérique à hauteur de 0,5 M€ sur le projet régional numérique (qui intègre l'association « Breizh Créative »).

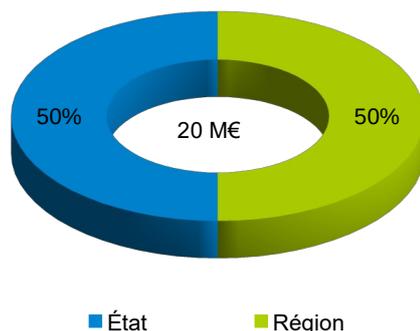
La Région s'est engagée à alimenter le volet numérique à hauteur de 0,5 M€ par an. En 2018, en 2019 et en 2020, ce contrat avec les télévisions de Bretagne a été abondé par la Région d'un montant de 0,567 682 M€ par an en investissement.

VOLET EMPLOI

Le CPER a pour ambition de développer des actions d'accompagnement des publics, des territoires et des filières, dans un contexte de mutations économiques.

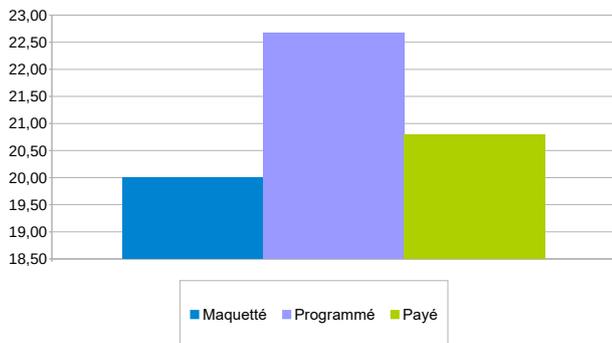
	État	Région	Total
Total volet emploi	10 M€	10 M€	20 M€

Répartition par financeur des crédits inscrits



Exécution financière à fin 2020

Maquetté / Programmé / Payé État – Région
 Bilan quantitatif au 31/12/2020



% de crédits programmés et payés
 par rapport au montant inscrit
 (État et Conseil régional)



Objectif stratégique n°1 : favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics

Cet objectif stratégique repose à la fois sur des actions d'observation, d'animation et d'information, mais également sur la prévention des risques professionnels et la promotion de l'égalité professionnelle.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics	6,10	6,23	102,1%	6,10	3,12	51,1%

a) Connaître les territoires, les filières et les secteurs professionnels

Le CPER finance le GIP Relation Emploi Formation Bretagne (GREF) pour la mise en œuvre des missions et actions décidées dans le cadre de la convention d'application, à savoir principalement (État 663 291 € / Région : 650 000 €) :

- l'information sur la formation et l'emploi ;
- l'appui technique et l'accompagnement des projets dans le cadre de la mise en œuvre du Service public régional de l'orientation (SPRO) ;
- l'animation des Validations des acquis de l'expérience (VAE) ;
- l'observation régionale emploi/formation (appui au Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle – CPRDOFP – acteurs du Comité régional de l'emploi et de la formation professionnelle – CREFOP – et du SPRO).

Il encourage également les travaux d'observation visant à améliorer la connaissance des emplois, des métiers et des besoins en compétences et en qualifications, sur le plan territorial et sectoriel. Ces travaux participent à la déclinaison opérationnelle du CPRDOFP et plus particulièrement de son chantier 1 « assurer la construction d'un diagnostic emploi-compétences partagé » et de son chantier 9 « développer les dynamiques sectorielles dans le cadre d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles ».

Depuis 2019, sur concours financier ponctuel, le GREF accompagne le pilotage des politiques de l'apprentissage en Bretagne, notamment en structurant une collecte de l'offre de formation.

Depuis 2015, 63 projets ont été retenus conjointement dans le cadre de l'appel à projets, avec un financement à parité sur des thématiques aussi variées que l'agriculture, l'agroalimentaire, le bâtiment, la logistique, l'économie sociale et solidaire, l'artisanat, les filières de la santé, de la culture ou du numérique.

b) Prévenir les risques professionnels pour sécuriser les parcours

Les partenaires sociaux et les pouvoirs publics ont donné la priorité aux sujets de prévention des risques professionnels, de pénibilité, de qualité de vie au travail et plus globalement au développement de la compétitivité et de la performance économique des entreprises favorisant la qualité de vie au travail.

Les orientations de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) Bretagne se doivent de répondre aux attentes des partenaires sociaux et des pouvoirs publics.

L'ARACT intervient sur cinq grands domaines :

- agir sur la santé au travail ;
- agir en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- accompagner les démarches de qualité de vie au travail ;
- accompagner les changements techniques et organisationnels ;
- prospective et communication.

L'ARACT Bretagne intervient dans les entreprises et les organisations grâce à des approches collectives et individuelles, des actions de capitalisation-développement, de transferts-diffusion de méthodes et d'outils de formation (conception et animation d'actions collectives, contribution à des dispositifs adaptés à la demande et aux acteurs impliqués). Elle assure aussi la publication d'études et la mise à disposition de données.

c) Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des emplois

Depuis 2015, 47 actions d'accompagnement des femmes vers l'emploi, de développement de la mixité et de l'égalité professionnelle dans les entreprises ont été financées, dont la moitié portée par les centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF). Certains des projets sont très ciblés : par exemple en direction des femmes de plus de 50 ans, des familles monoparentales, des femmes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou, de façon expérimentale en 2019 sur le territoire costarmoricain, un accompagnement des femmes en emploi face aux risques de bascule vers la précarité en raison de fragilités personnelles.

Les actions menées par les CIDFF en 2020 visent à permettre aux femmes un retour et une insertion dans l'emploi, avec une réponse spécifique et adaptée pour le public féminin le plus éloigné de l'emploi. L'objectif est de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des femmes : accueillir, informer, orienter et accompagner de manière globale les personnes, pour et dans leur projet professionnel (recherche d'emploi, de formation). De manière transversale, l'action a pour objectif de traiter les problématiques liées à l'articulation des temps de vie, la diversification des choix professionnels, la mobilité, la situation sociale et familiale, etc.

On peut également citer l'action portée par « retravailler dans l'Ouest » en faveur de l'insertion professionnelle des femmes en rémission de cancer, soit par l'émergence d'un nouveau projet professionnel, plus adapté à leur nouvelle situation, soit par l'adaptation des postes précédemment occupés, afin de les préparer à leur retour à l'emploi. Cette action permet d'accompagner 40 femmes en recherche d'emploi dans le Morbihan et le Finistère.

Enfin, une nouvelle action financée depuis 2020, est portée par l'association l'Amicale du Nid. Elle vise l'accompagnement et l'insertion des personnes en situation ou en danger de prostitution. Cette action est fortement soutenue par les acteurs locaux : autres services de l'Etat (DRDFE, ministère de la justice, ARS, etc.) ainsi que de nombreuses collectivités (Région, département, agglomérations, etc.). L'objectif de l'action est double, repérage des lieux de prostitution (essentiellement sur les réseaux sociaux) puis identifier et accompagner les publics (majoritairement jeunes de moins de 29 ans) vers un parcours global d'insertion.

L'État (0,06 M€) et la Région (0,06 M€) financent tous les ans des actions en faveur de l'égalité professionnelle.

Objectif stratégique n°2 : accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels

Procéder à une analyse renouvelée des menaces et des opportunités qui pèsent sur l'emploi dans un territoire permet de développer une connaissance qui favorise la sécurisation des parcours professionnels et l'anticipation des besoins de recrutement des entreprises.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels	2,70	1,80	66,7%	2,70	5,78	214,2%

a) Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels dans quatre territoires expérimentaux

L'un des projets a permis d'organiser et de structurer un processus de dialogue social dans le secteur agroalimentaire breton. Les travaux menés par le partenariat, composé de l'Association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA), la Confédération générale de l'alimentation de détail (CGAD), Coop de France Ouest et les organisations syndicales de salariés, ont conduit à la mise en œuvre de l'instance de dialogue social pour le secteur alimentaire breton et à la création d'une commission paritaire régionale de l'emploi et de la formation professionnelle dédiée au secteur alimentaire. C'est sur la base de ces travaux qu'un Contrat d'objectifs Etat-Région-Partenaires sociaux a pu être signé en septembre 2020, associant l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire, pour apporter des réponses coordonnées aux besoins en emplois et en compétences, en particulier dans le cadre des transitions numérique et environnementale.

Les organisations syndicales CFDT et CGT ont été accompagnées dans le cadre d'actions visant à développer un dialogue social territorial et à participer à la mise en œuvre de plans d'action territoriaux sur l'emploi, les transitions professionnelles, la formation, ou encore à favoriser une meilleure implication dans les travaux menés par les instances de concertation territoriales CDEF et CTEF.

Afin d'améliorer la montée en compétences des artisans du bâtiment en Bretagne, différentes actions de formation et une action d'ingénierie portées par la chambre régionale de métiers et de l'artisanat ont également été valorisées au titre du CPER.

De même, plusieurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ont été financées dans les Pays de Morlaix, Lorient, Fougères-Marches de Bretagne, Vitré, portées par les Pays, l'AFPA transitions, l'ARACT Bretagne, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées et la FNTR.

A ce titre, une action inter-entreprises de prévention de l'usure professionnelle sur les Pays de Fougères et de Vitré a été financée en 2017 pour répondre aux enjeux de prévention de l'usure professionnelle, de l'évolution des compétences dans une dynamique de gestion active des âges et de maintien en emploi dans l'entreprise (GPEC) et sur un territoire (GTEC). En complément, des actions ont été menées, notamment pour favoriser l'attractivité du territoire de Fougères.

Dans cette perspective de prolonger les dynamiques engagées autour de l'emploi et de la formation, les clauses dans les marchés, outil d'insertion par l'activité économique, continuent en 2019 à faire l'objet d'une importante promotion, avec une ingénierie partagée à l'échelle de cet arrondissement.

En 2018-2019, un projet d'expérimentation territoriale en matière de sécurisation des parcours professionnels avait été développé sur le territoire de Lamballe - Saint-Brieuc, ayant pour objectif de concilier la satisfaction des besoins exprimés par les dirigeants en matière de compétences avec la sécurisation des parcours professionnels par la formation des salariés. Il s'agit pour l'essentiel de conduire des entretiens stratégiques auprès d'une centaine de dirigeants de TPE PME, de détecter les actions RH-emploi-orientation-formation et d'en assurer l'ingénierie et la mise en œuvre.

Une expérimentation est menée depuis 2020 par l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), en Ille-et-Vilaine (Maen Roch et Louvigné du désert) et dans le Morbihan (Pays d'Auray - Vannes). L'objectif est d'améliorer le retour à l'emploi de personnes en recherche d'emploi, en situation de précarité ou fragiles économiquement, en leur permettant de développer leur mobilité et de lever les freins à l'accès à l'emploi ou la formation.

b) Dupliquer des approches similaires dans d'autres territoires

L'action « Atout performance Finistère » vise à accompagner des entreprises artisanales porteuses de projets de développement en confortant la vision stratégique du dirigeant et la professionnalisation de la prise en charge de ses fonctions managériales. L'objectif est d'accompagner une centaine d'entreprises réparties sur les 4 Pays finistériens (45 en Pays de Cornouaille, 25 en Pays de Morlaix, 18 en Pays de Brest et 12 en Pays Centre Ouest Bretagne).

Découlant de la conférence régionale de Bretagne, le financement du projet SEPAP sur le territoire Saint-Brieuc – Lamballe est renouvelé pour la seconde année en 2019. Ce projet s'inscrit dans une démarche prospective d'adaptation des compétences et de sécurisation des parcours professionnels au regard des transformations des entreprises.

Le financement d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un Groupement d'employeurs (GE) sur le département finistérien est renouvelé en 2019. A l'instar du Groupement d'emploi du Pays de Redon multi-sectoriel d'entreprises sur le territoire du Pays de Redon accompagné en 2017, le GE Iroise a pour objectif de répondre aux besoins, notamment dans les fonctions supports (ressources humaines, informatique, services généraux, etc.), mais également de pouvoir conserver des compétences et des gens qualifiés en facilitant l'emploi partagé.

En 2019, deux actions en faveur de la sécurisation des parcours dans le monde agricole ont été soutenues financièrement sur le département finistérien, pour un montant total de 102 000 €.

Par ailleurs, différentes actions dans le cadre du comité territorial emploi formation de Lorient seront lancées pour une communication sur les métiers de l'économie locale, pour la consolidation et le développement des entreprises agricoles en accompagnant leur stratégie en organisation du travail et emploi.

Le Centre de promotion sociale agricole (CPSA) de Combours a été financé pour permettre un accompagnement renforcé des salariés visant, par la VAE, à capitaliser leurs compétences dans une optique de sécurisation des parcours.

Sur le volet formation des projets, l'accompagnement régional des territoires se fait dans le cadre du financement des actions territoriales expérimentales (ATE) de la Région (536 703 € en 2015 et 317 203 € en 2016). Ces ATE permettent de répondre rapidement aux besoins des territoires ou des secteurs d'activité et de proposer une offre de formation en partenariat avec d'autres acteurs régionaux, en développant les cofinancements.

En complément des sessions de formation de QUALIF Emploi Programme (marchés publics), ces actions territoriales permettent de répondre aux besoins des territoires ou des secteurs d'activité et de proposer une offre de formation en partenariat avec d'autres acteurs régionaux, en développant les cofinancements.

Depuis 2015, 173 actions territoriales en réponse aux besoins en recrutement ont été soutenues dans le cadre du CPER représentant un montant global de 9 692 915 €.

On peut citer, à titre d'exemple, des réponses aux besoins croissants du secteur du numérique (développement WEB, e-commerce, digital), de l'agriculture (machinisme agricole, élevage laitier, responsable d'exploitation BIO, etc.), des industries (soudure, conduite de machine, maintenance, électronique, textile, etc.), secteur de la mer et du nautisme (mareyage, filière composite, EMR), de la construction (éco-construction), de l'hôtellerie restauration et du tourisme.

Depuis 2019, plusieurs actions de GPEC territoriales font également l'objet d'un soutien de la Région. Elles représentent un budget de 371 466 € (en autorisation d'engagement) et favorisent l'identification de plans d'actions à entreprendre localement dans le cadre des commissions territoriales emploi formation. A titre d'exemple, on peut citer les actions autour de la saisonnalité menées sur le Trégor ou à Dinan.

Objectif stratégique n°3 : conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne

La Stratégie Régionale pour le Développement Économique, l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII) identifie 11 filières en Bretagne. Une observation des emplois et compétences permettra à l'avenir de mieux anticiper les besoins et de structurer efficacement la réponse publique.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne	1,20	1,80	150,0%	1,20	3,95	328,8%

a) La mise en œuvre de la charte « label social transport »

Elle s'inscrit dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne et de la conférence sociale régionale qui prévoit, notamment, la mise en œuvre de plans spécifiques sectoriels dans les transports routiers. Il s'agit de renforcer la compétitivité des entreprises et de sécuriser les parcours professionnels des salariés par le renforcement du dialogue social.

L'action est soutenue par l'État, la Région, la Fédération nationale des transporteurs routiers de Bretagne (FNTR Bretagne), la Fédération nationale des transporteurs de voyageurs de Bretagne (FNTV Bretagne) et la CFDT transports Bretagne, signataires d'une charte qualité « label social ». Ensemble, ils conduisent une démarche de déploiement du label en Bretagne (promotion de la charte, module de formation « référents sociaux dans les entreprises », etc.).

A compter de l'année 2016, il s'est agi, grâce à une action de formation, de permettre aux acteurs des entreprises du transport des voyageurs et marchandises engagées dans la démarche de la charte qualité « label social transport », de prendre conscience de la pertinence du dialogue social, de partager leurs représentations et de s'approprier les conditions et les outils pour instaurer un dialogue social de qualité.

Le financement est apporté à parité par l'État et la Région (40 000 € chacun), couvrant 61,5 % de l'ensemble du coût de l'action (130 000 €). Le dossier a été soldé en 2020.

De manière complémentaire, le CPER soutient également une étude initiée en 2020 par la CCI Bretagne sur les fonctions relevant de la chaîne logistique (fonctions « supply chain ») dans les entreprises bretonnes, afin de mesurer le degré de structuration de ces fonctions stratégiques au sein du tissu industriel régional, et de déterminer les besoins en compétences sur les métiers afférents.

b) Le secteur du tourisme

Un contrat d'objectif emploi formation tourisme, signé en 2012 pour renforcer la sécurisation des parcours professionnels, visait le développement d'une culture commune sur les compétences transversales requises dans l'ensemble des métiers du tourisme (incluant, notamment, le spectacle vivant et les festivals, etc.). Quatre compétences principales ont été identifiées et font l'objet d'une mutualisation inter-organismes paritaires collecteurs agréés :

- accueil ;
- e-tourisme et commercialisation ;
- management ;
- langues appliquées au tourisme : développer des compétences en langues pour valoriser la relation et développer sa clientèle.

Dans ce cadre, en 2015, une convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) a été conclue avec le Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs, pour un montant de 10 000 € de la part de l'État, soit 20 % du coût total prévu de l'action.

En 2016, deux EDEC ont été conclus pour un montant de 75 000 € : l'un avec FAFIH/FORCO sur une action visant à préparer les entreprises du commerce et du tourisme du centre-ville de Rennes avec l'arrivée de la LGV et l'ouverture du centre des congrès, l'autre avec l'AGEFOS-PME sur un « atout numérique » à destination des entreprises du commerce et du tourisme. En 2017, l'action FAFIH/FORCO a été reconduite sur d'autres territoires à hauteur de 80 000 €. Par ailleurs un EDEC FAFIH, AGEFOS, AFDAS a été conclu sur le secteur du tourisme afin d'accompagner la transformation numérique des entreprises du secteur (36 000 €).

En 2018, la Direccte a soutenu une action portée par le FAFIH et le FORCO sur la thématique de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises du tourisme afin de les sensibiliser, de partager les bonnes pratiques et de leur proposer des temps de diagnostics et d'accompagnement approfondis pour répondre aux besoins repérés. Par ailleurs, une action relative à l'accompagnement RH des dirigeants a été menée par AGEFOS PME.

c) Le soutien à l'artisanat

Dans le cadre du soutien à l'artisanat du bâtiment, une convention EDEC avec la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bretagne a permis de mettre en place des actions :

- d'ingénierie et de formation en vue d'aboutir à la conception et au développement d'un module de formation en e-learning novateur sur la qualité de l'air intérieur. Cet outil est le fruit des réflexions de la Commission environnement et construction durable de la Fédération régionale du bâtiment de Bretagne dans la lignée des travaux nationaux (ministère en charge de l'environnement) ;
- de formations courtes et longues sous forme de cycles à destination des responsables d'entreprise de l'artisanat du bâtiment : « gestionnaire d'entreprise artisanale du bâtiment », « responsable de l'entreprise artisanale du bâtiment », « professionnel de la rénovation énergétique ».

Le financement apporté en 2016 par l'État et la Région sur le soutien à l'artisanat du bâtiment avait été de 40 000 € chacun, soit 80 % du coût total du projet (130 000 €). Cette action avait été reconduite en 2017 à hauteur de 55 000 € pour l'État.

- En 2018, une expérimentation a été menée afin d'identifier les freins et les leviers associés à la transformation numérique des entreprises du bâtiment, notamment ceux qui facilitent ou mettent en échec la conduite du changement dans ce secteur. A l'issue de cette expérimentation, l'ARACT Bretagne et les partenaires impliqués ont participé à la réalisation d'un livrable synthétisant les bonnes pratiques et les écueils à éviter lors de l'introduction d'un outil numérique.
- Cette même année, l'État a également financé des actions portées par la CRMA en faveur du développement des usages du numérique dans les entreprises artisanales bretonnes. En 2019, ce financement complémentaire a été renouvelé pour le développement des usages numériques. La CPRIA a ainsi pu développer un outil d'auto-diagnostic RH dématérialisé pour remédier aux difficultés de structuration des fonctions RH des entreprises artisanales.

Parallèlement à ces actions, l'État et la Région soutiennent depuis 2016 la structuration et l'actualisation d'un « Atlas de l'emploi de proximité » mettant à disposition, en ligne, des indicateurs statistiques emploi-formation relatifs à l'artisanat, à des niveaux régional et infra-régional.

d) L'économie sociale et solidaire (ESS)

Depuis 2015, des conventions ont été conclues avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) : elles portent sur la qualité de l'emploi et les conditions de travail dans l'ESS en Bretagne pour améliorer les pratiques des entreprises. L'objectif est d'expérimenter de nouvelles formes de mutualisation, d'organiser cette mutualisation inter-entreprises sur deux territoires et d'essaimer ces expériences :

- le projet de Vannes, relatif à la mutualisation des compétences, a permis la création d'une plate-forme « La Place » qui est désormais opérationnelle. La Place s'adresse spécifiquement aux acteurs de l'ESS dont les projets requièrent des compétences transverses, ponctuelles ou continues et à temps partiel (communication externe, ressources humaines, stratégie et développement, informatique, gestion administrative et financière, etc.) ;
- le projet de l'espace associatif « Quimper/ADESS », a abouti à la création du groupement d'employeur associatif Intersectoriel (GEAI) sur le territoire du Finistère ;

- une étude prospective des besoins en emplois et en compétences sur un champ spécifique de l'économie sociale et solidaire, celui du réemploi, a été finalisée en 2020 par la CRESS, avec le soutien de l'État et de la Région. Cette étude a contribué à la construction de parcours de formation pertinents sur le métier de technicien valoriste, au vu des compétences requises sur ce métier.

- D'autres actions ont été menées telles que celles consistant en l'accompagnement à la reprise-transmission en SCOP qui a pour objectif de promouvoir, d'informer et de communiquer sur le statut SCOP auprès des acteurs du développement économique, de rencontrer les salariés qui pourraient être intéressés par la reprise de l'entreprise ou encore de proposer un accompagnement technique réalisé par l'Union régionale des SCOP de l'Ouest.
- La Région soutient les structures d'animation territoriales en accompagnant la formation des bénévoles à hauteur de 175 590 € en 2018 et 194 450 € en 2019. Conjointement, l'État apporte son concours financier depuis 2015 sur les actions portées par la CRESS.

Par ailleurs, le soutien par le CPER d'une étude, finalisée en 2019 sous le pilotage de We Ker, visant à caractériser l'emploi au sein des structures associatives du bassin rennais, a permis d'initier des actions d'accompagnement RH à destination de ces structures, comme leur sensibilisation à la fonction d'employeur et la mise en place de formations sur les fonctions d'employeur et de dirigeant. Parallèlement, les crédits contractualisés ont soutenu un appui à l'emploi durable des salariés en sortie d'insertion par l'activité.

Depuis 2020, un soutien est apporté à une action « RSE & ESS » pilotée par la CRESS au niveau régional et déployée sur 4 territoires volontaires : Fougères, Vitré (35), Morlaix (29) et Auray (56). Associant les acteurs du développement économique de ces territoires, cette action a pour ambition de rapprocher entreprises conventionnelles souhaitant développer une politique de RSE et entreprises ESS (en particulier les entreprises d'insertion par l'activité économique) pouvant leur fournir produits et services dans ce cadre. L'objectif est en particulier de développer les liens d'affaires entre clients et fournisseurs potentiels, au service du développement de l'emploi sur les territoires.

e) Le soutien à l'économie culturelle

En 2020, l'Opco AFDAS a finalisé une étude, soutenue par le CPER, qui a permis d'identifier les compétences attendues sur les métiers spécifiques aux secteurs culturels et créatifs relevant de son périmètre d'intervention. Complémentairement, le CPER a apporté son concours à un travail infra-régional d'analyse des enjeux compétences sur ces métiers, porté par le PETR du Pays de Morlaix.

f) Le soutien à l'agriculture

Dans le secteur agricole, la chambre régionale d'agriculture de Bretagne a travaillé à la construction d'un observatoire emploi-formation du secteur alimentaire en Bretagne. En outre, la Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM) évalue les formations régionales pour renouveler les générations agricoles, stimuler l'activité et développer l'emploi en milieu rural.

La chambre régionale d'agriculture a également réalisé une étude relative aux pistes d'actions pour développer l'attractivité sur les métiers de la production agricole et une

communication proactive dans les standards numériques actuels. Enfin, en 2020, la chambre régionale d'agriculture a initié des travaux visant une actualisation du volume d'emplois dans les filières agricoles bretonnes.

Par ailleurs, à partir de l'exploitation de données recueillies auprès des Agences emploi formation (AEF), l'ANEFA Bretagne a produit des portraits de territoires, sur la thématique du marché du travail, à l'échelle de la région, des départements, des 14 CTEF et des 59 EPCI bretonnes. En 2020, le CPER a également soutenu une étude de l'ANEFA Bretagne sur la notion de « marque employeur » dans le secteur agricole, qui a fait émerger des préconisations en matière d'accompagnement des employeurs dans une mise en évidence plus efficiente de leurs facteurs d'attractivité face aux difficultés de recrutement rencontrées.

g) Le soutien à l'économie bleue

Le soutien à l'économie bleue s'est traduit par des études afin de développer une analyse prospective sur les besoins en emplois et en formations. Ainsi, le GIP d'aménagement du territoire du Pays de Morlaix soutient les métiers émergents dans le secteur des biotechnologies marines et AGRO CAMPUS OUEST analyse les métiers et les compétences existants dans la filière algues.

En 2018, l'État et la Région ont apporté leur soutien à la réalisation d'une étude portée par le Campus des métiers Industries de la mer, qui a permis d'analyser de façon détaillée les attentes des entreprises sur des compétences techniques transverses à plusieurs métiers en tension et en devenir dans ce secteur, et par suite, de mettre en place des actions afin de favoriser le développement de ces compétences.

h) Le soutien au secteur de l'agroalimentaire

Les profondes mutations que connaît la filière agroalimentaire ont des conséquences fortes en termes d'employabilité des salariés. C'est dans le cadre d'un collectif partenarial rassemblant l'ABEA, l'OCAPIAT, Pôle emploi, l'Etat (DIRECCTE et DRAAF) et la Région Bretagne qu'est expérimentée depuis 2019 la mise en œuvre d'une action de GTEC à l'échelle du Sud Finistère.

Les objectifs de cette action expérimentale visent à anticiper et à favoriser la mobilité professionnelle des salariés du secteur, à faciliter de manière innovante le rapprochement entre les besoins des entreprises et les personnes en recherche d'emploi et à impliquer structurellement les entreprises du bassin dans le dispositif et créer une dynamique durable.

i) Le soutien à l'industrie de la santé

Le CPER a soutenu une étude des enjeux emploi-compétences de l'industrie de la santé en Bretagne. Les enseignements de cette étude, qui ont été valorisés lors des « rencontres de la filière santé » organisées le 6 octobre 2020, ont par ailleurs contribué à la construction de la Stratégie régionale recherche et innovation (S3) 2021-2027.

j) Le soutien aux territoires

Les démarches territoriales en matière d'emploi-formation sont diverses. À titre d'exemple, on peut citer les actions visant à recueillir et partager des informations sur les territoires afin d'accompagner le développement de l'emploi et des compétences et d'en renforcer l'attractivité. C'est le cas pour les Pays de Fougères-Marches de Bretagne et de Vitré. Des actions sont aussi

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20211015-21_DGS_06C-CC

engagées auprès des TPE et PME afin de mieux anticiper les mutations économiques de leurs territoires et d'adapter les besoins en formation.

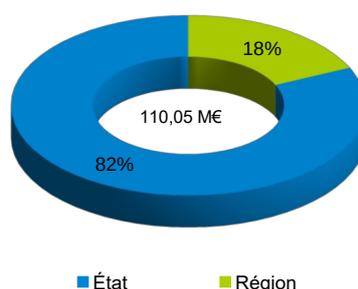
VOLET TERRITORIAL

L'État et la Région souhaitent soutenir les projets portés par les acteurs locaux en faveur de la cohésion et de l'égalité entre les territoires. Ce volet est conçu en articulation avec la politique territoriale de la Région. Il présente six objectifs stratégiques resserrés, correspondant aux grands enjeux des dynamiques territoriales et permettant une concentration des moyens.

	État	Région*	Europe	Total
Total volet territorial	90,05 M€	20 M€	-	110,05 M€

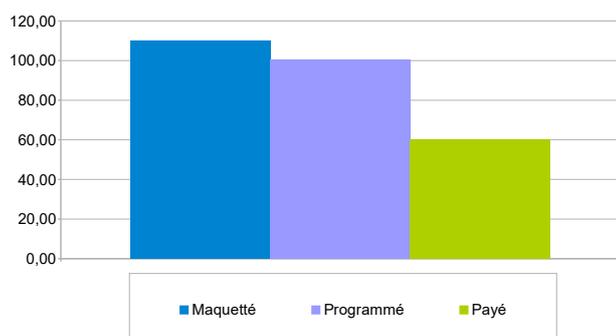
*Le total de la part « Région » ne comporte pas les différents contrats de partenariats.
 Le présent tableau ne prend pas en compte les fonds FEADER et FEDER portés par l'Europe

Répartition par financeur des crédits inscrits

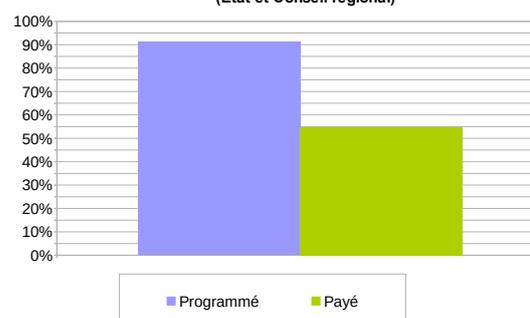


Exécution financière à fin 2020

Maquetté / Programmé / Payé État – Région
 Bilan quantitatif au 31/12/2020



% de crédits programmés et payés
 par rapport au montant inscrit
 (État et Conseil régional)



Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Volet Territorial	90,05	47,05	52,3%	20,00	53,31	-
Objectif stratégique n°1 : Répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral	6,00	3,65	60,8%	6,00	5,35	89,1%
Objectif stratégique n°2 : Anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires	45,05	4,25	67,0%	Contrats de Partenariats	6,89	
Objectif stratégique n°3 : Améliorer l'accès aux services au public		5,95			3,62	
Objectif stratégique n°4 : Renforcer les centralités des villes petites et moyennes		19,98		14,00	18,70	
Objectif stratégique n°5 : Soutenir la réalisation d'équipements métropolitains	14,00	13,12	93,7%	Contrats de Partenariats	7,44	
Objectif stratégique n°6 : Politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU	25,00	0,11	0,4%		11,32	

Objectif stratégique n°1 : répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral

La Bretagne compte 12 îles habitées de façon permanente. Le contrat de partenariat entre l'Association des Iles du Ponant, la Région et l'État, couvrant la période 2015-2020, a été signé le 10 juillet 2015 à Ouessant, en présence du Premier ministre.

À travers ce contrat, les partenaires confirment la prise en compte des spécificités insulaires dans leurs politiques territoriales et définissent des priorités :

- maintien et développement de services collectifs essentiels ;
- accès au logement pour les résidents permanents ;
- développement d'activités économiques viables et diversifiées ;
- préservation et valorisation du patrimoine et de l'environnement ;
- exemplarité en matière de transition énergétique et écologique.

Dans le cadre du volet territorial du CPER, l'État garantit aux îles un soutien financier à hauteur de 4 M€ (FNADT), complété par des crédits en faveur de la construction de logements sociaux, de la gestion des déchets et de la transition écologique (notamment programmes TEPCV) et de développement des énergies renouvelables. L'engagement de la Région porte lui sur un montant de 6 M€, mobilisés au titre du contrat de partenariat État / Région / Association des Iles du Ponant.

Les projets soutenus depuis 2015 correspondent pleinement aux priorités : logements pour actifs à Batz, Ouessant, Hoëdic, équipements sportifs pour les jeunes à Groix et Sein, restauration du phare de Batz, déchetteries à Belle-Ile et l'île aux Moines, étude foncière à Hoëdic, maison de santé à Groix, réhabilitation d'un complexe culturel à Belle-Ile, restauration paysagère de sites naturels à Molène, etc.

Objectif stratégique n°2 : anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires

L'anticipation des mutations économiques passe par une connaissance de chaque territoire afin d'identifier et d'accompagner les transitions en cours.

Trois actions prioritaires ont été retenues au titre du volet territorial, en complémentarité avec le volet emploi du CPER :

- l'accompagnement des acteurs au sein des territoires confrontés à des mutations économiques ;
- la structuration et le développement des tiers-lieux ;
- les actions en faveur du renouvellement du foncier économique.

Ciblées vers des territoires prioritaires (bassins d'emplois industriels, quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc.), ces actions visent à soutenir activement les acteurs qui se mobilisent en faveur de l'emploi et de l'émergence de nouvelles activités.

Au titre des réalisations, il faut souligner en particulier le soutien à des opérations en faveur du renouvellement du foncier économique et de l'immobilier d'entreprises (traitement de friches, densification de zones d'activités et création d'ateliers-relais à Josselin, etc.) ainsi qu'à la mise en place d'incubateurs de l'économie sociale et solidaire (« Tag » à Saint-Brieuc, Morlaix et Lorient) et de « fablab » à Redon, Auray ou Vitry ou d'espaces de co-working (Crozon). La création du Photonics Park à Lannion ou encore le confortement d'une filière d'approvisionnement en matière première pour la production de ouate de cellulose à Morlaix sont d'autres exemples valorisant une approche filière.

Objectif stratégique n°3 : améliorer l'accès aux services au public

L'accessibilité aux services au public est un enjeu présent dans tous les territoires ruraux et périurbains, mais aussi dans les quartiers prioritaires.

En pleine adéquation avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, adoptés dans les 4 départements bretons en 2017, le CPER apporte un soutien majeur au déploiement des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des maisons de services au public (MSAP).

Depuis une dizaine d'années, la dynamique de regroupement et d'exercice coordonné des professionnels de santé est particulièrement forte en Bretagne, puisque plus de 90 MSP sont aujourd'hui reconnues. Ces lieux de mutualisation de l'offre de soins de premier recours sont mis en place dans le cadre d'un projet de santé validé par l'ARS. Le volet territorial du CPER et les contrats de partenariat de la Région sont mobilisés pour le financement de la construction ou de l'extension des bâtiments des maisons de santé dans des territoires fragiles en termes de démographie médicale (Louargat, Plancoët, Malestroit, Milizac, Pleyben, Pont-de-Buis, Trégourez, Saint-Brice-en-Coglès, Pléchâtel, Pleugriffet, Val d'Anast, Le Pertre, etc.).

Afin d'améliorer l'accès aux services dans les territoires, l'État a également déployé un réseau de maisons de services au public, devenues les espaces France services, afin de rapprocher les opérateurs (la Poste, Pôle emploi, l'Assurance maladie, etc.) des habitants. Une soixantaine de MSAP/EFS, situées dans des communes rurales ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville, fonctionnent aujourd'hui en Bretagne, dont certaines ont fait l'objet d'un

accompagnement en investissement dans le cadre du volet territorial du CPER par l'État ou la Région (Guéméné-sur-Scorff, Tréguier, Landivisiau, par exemple).

Objectif stratégique n°4 : renforcer les centralités des villes petites et moyennes

À travers le volet territorial du CPER, l'État accompagne les villes petites et moyennes qui définissent une stratégie en faveur de l'attractivité de leur centre en actionnant tous les leviers : amélioration de l'habitat, requalification des commerces, équipements publics, mobilités, etc.

Depuis le lancement du CPER, plusieurs communes ont engagé des études pré opérationnelles avec l'appui du volet territorial tandis que dans d'autres villes, de premiers investissements ont été financés par l'État ou la Région afin de conforter les fonctions de centralité (réhabilitation de l'ancienne prison en centre culturel à Guingamp, halles à Mûr-de-Bretagne ou Maunon, cinéma associatif à Redon, aménagement urbain à Tréveneuc ou Hanvec, maintien de derniers commerces en centralité en milieu rural à Locquéolé ou Tréglamus, etc.).

L'avenant au CPER signé le 16 décembre 2016 a prévu un renforcement de l'action de l'État et de la Région en faveur des centralités, en particulier pour pouvoir soutenir dans ce cadre des bourgs ruraux, avec un abondement de 14 M€ côté État, la Région s'engageant sur la même somme supplémentaire au bénéfice des territoires.

En février 2017, un premier appel à candidatures a été lancé, associant l'État et la Région, mais également la Banque des territoires et l'Etablissement public foncier (EPF) de Bretagne afin d'expérimenter pour soutenir conjointement des projets globaux de dynamisation de centres-villes ou centres-bourgs. Dans ce cadre, les partenaires accompagnent 60 projets (25 en études et 35 en travaux) sur la période 2017-2020, pour un montant total de soutien de 29 M€. Un second appel à projets, poursuivant les mêmes objectifs, a été lancé en novembre 2018 par les 4 partenaires. 70 projets (28 en études et 42 en travaux) ont été sélectionnés en juillet 2019.

Dans le domaine des musées, la Région et l'État ont cofinancé la rénovation du musée de la Résistance bretonne à Saint-Marcel : trois tranches de travaux ont été réalisées depuis 2016 (financement de l'État de 561 499 € et de la Région de 851 581 €) pour une réouverture prévue à l'automne 2021.

En ce qui concerne d'autres types d'équipements culturels, la réhabilitation de la manufacture des tabacs à Morlaix, la création du centre culturel de Paimpol, du pôle de développement culturel « Le Petit Echo de la Mode » à Châtelaudren, de l'espace culturel et de congrès de La Gacilly ont également été soutenus.

Objectif stratégique n°5 : soutenir la réalisation d'équipements métropolitains

Dès la signature du CPER, la négociation des contrats métropolitains s'est engagée avec Brest et Rennes, qui ont accédé par décret au statut de métropole au 1er janvier 2015. L'intérêt de ces contrats est de consolider dans un document unique les soutiens apportés par le CPER, les fonds européens ou le programme des investissements d'avenir à la concrétisation de leur stratégie métropolitaine.

Ces contrats ont été signés par l'État, la Région, les Conseils départementaux et les Métropoles en novembre 2015. Ils s'articulent autour des axes principaux suivants :

- enseignement supérieur, recherche, innovation ;
- mobilité et villes durables,
- renouvellement urbain ;
- équipements métropolitains.

Ils ont été complétés en 2017 par des pactes métropolitains d'innovation signés entre les métropoles, l'État et la Région. A Brest, le pacte porte sur le « Campus mondial de la mer » (ateliers des Capucins, projet Océanolab, équipement scientifique, etc.), tandis que Rennes a choisi de se positionner sur la thématique des « mobilités intelligentes » (expérimentation de bus électriques, événement InOut, etc.).

S'agissant des équipements métropolitains, objets du soutien du volet territorial, sont concernés à Brest la rénovation du centre des congrès du Quartz, du conservatoire national botanique, la relocalisation du Fourneau et, à Rennes, la construction du nouveau conservatoire de musique, le projet « Vilaine » et l'accompagnement de la dynamique « french tech Rennes – Saint-Malo » avec notamment le financement par l'État et la Région des investissements relatifs au bâtiment « Mabilay » (acquisition, espace de co-working, hôtel de start-up, etc.). En septembre 2020, le Centre de congrès le Quartz s'est vu attribué une subvention de 150 000 € et le Fourneau de 90 000 €.

Objectif stratégique n°6 : politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU

En Bretagne, 12 intercommunalités sont concernées par la politique de la ville.

Sur les 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville que compte la Bretagne, 4 ont été désignés d'intérêt national pour le renouvellement urbain (Bellevue à Brest, Maurepas et Le Blosne à Rennes, Bois du Château à Lorient) et 8 d'intérêt régional (Balzac à Saint-Brieuc, Iroise à Ploufragan, Pontaniou à Brest, Kermoyan à Quimper, Villejean à Rennes, Marville à Saint-Malo, Kervéanec Nord à Lorient et Kerfrehour à Lanester).

Une convention régionale pour le renouvellement urbain a été signée par le préfet de région, le président du Conseil régional, le délégué général de l'ANRU et le directeur régional de la Caisse des dépôts le 16 décembre 2015. Cette convention définit les modalités de soutien de chaque partenaire aux projets et a servi de socle pour la préparation des protocoles de préfiguration de chaque agglomération concernée par un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Suite au doublement du NPNRU décidé en 2018, l'ANRU (Agence nationale de renouvellement urbain) mobilise une enveloppe financière pour les 8 quartiers d'intérêt régional de 39 M€ de subventions et de 18,5 M€ de prêts bonifiés afin de permettre des investissements (démolition/reconstruction de logements, aménagements urbains, équipements publics, etc.).

Dans le même temps, la Région a fait évoluer les modalités de son soutien au renouvellement urbain en mettant en place, sur la période 2014-2020, une enveloppe de 14 M€ spécifiquement dédiée aux opérations portées dans les 12 quartiers retenus au titre du

NPNRU. Les crédits de cette enveloppe ont été répartis par quartier sur la base d'indicateurs de fragilité économique et sociale. Cette dotation dédiée vient compléter l'intervention régionale au titre des contrats de partenariat.

Ainsi, la Région a soutenu en 2020 la réhabilitation de logements sociaux dans le quartier du Blosne à Rennes, la démolition/reconstruction de logements sociaux dans le quartier de la Découverte à Saint-Malo, des aménagements urbains dans le quartier de Kermoisan à Quimper, ou encore la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur dans le quartier Bois du Château à Lorient.

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20211015-21_DGS_06C-CC



CPER BRETAGNE 2015 – 2020
Bilan d'exécution fin 2020



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contrat de plan Etat – Région 2021 – 2027

Mandat de négociation Bretagne



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sommaire

I.	Enseignement supérieur, recherche et innovation	3
II.	Transition écologique	6
III.	Mobilité multimodale	13
IV.	Cohésion des territoires	17
V.	Culture	22
VI.	Emploi	27
VII.	Développement économique & Economie sociale et solidaire	30
VIII.	Tourisme durable	33
IX.	Mer et littoral	35
X.	Santé	37
XI.	Sports	41
XII.	Agriculture et alimentation	43
XIII.	Egalité entre les femmes et les hommes	45
XIV.	Education	46
	Annexe budgétaire	47



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Enseignement supérieur, recherche et innovation

A. Montants annualisés 2021 – 2027

Pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Les projets proposés pour le volet immobilier ESRI du CPER 2021-2027 s'inscrivent dans les priorités définies par le MESRI. Les orientations retenues sont validées tant en ce qui concerne la réhabilitation thermique et la mise en adéquation avec les nouveaux usages des bâtiments ; l'amélioration de la vie étudiante (réhabilitation et construction de chambres, création de maisons de campus, restructuration de restaurants, réhabilitation d'équipements sportifs, création de learning center en lien avec des réhabilitations de bibliothèques, déploiement de la fibre et du très haut débit ; évolution des campus « santé ».

Les orientations proposées par la Région sont en phase avec les priorités définies par le MESRI pour ce qui est du volet recherche et innovation (équipement scientifiques des infrastructures de recherche en lien avec les priorités nationales, renforcement des structures de diffusion des innovations labellisées par le MESRI, CRT, CDT et PFT et constitution d'écosystèmes d'innovation dans un objectif de renforcement des liens entre recherche, innovation et développement économique).

L'enveloppe proposée au titre des programmes 150 et 231 (logement étudiant des CROUS) est de : 56 850 000 €. Elle inclut les financements qui seraient nécessaires à l'achèvement des opérations du CPER 2015-2020 effectivement lancées. L'enveloppe proposée au titre du programme 172 est de : 26 000 000€. Le ministère invitera les établissements sous sa tutelle à valoriser leurs contributions au titre du programme 172 aux projets retenus.

De manière générale, votre attention est appelée sur le principe d'éligibilité au programme 150 des seules opérations immobilières (et, éventuellement, du 1er équipement s'y rattachant) portant sur les biens propriété de l'Etat (ou ayant vocation à intégrer le patrimoine de l'Etat), des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle directe du MESRI. Toutefois, à le ministère porte une attention spécifique à l'INSEAC de Guingamp qu'il soutiendra à hauteur de 1 M€ hors CPER en 2020.

Les opérations relatives aux formations paramédicales post-bac, hébergées dans des locaux des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle directe du MESRI, seront éligibles aux crédits du P150 dans le cadre de co-financements.

Les projets de campus connectés labellisés dans le cadre d'un appel à projets seront financés par les crédits du PIA 3 qui pourront être valorisés dans le CPER. L'ingénierie de formation pourra être portée par la région ou autre collectivité.

Les projets de data centers labellisés, pourront bénéficier des crédits d'investissement du P150 dans la mesure où les locaux pourraient être intégrés, en tout ou partie, au patrimoine des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle directe du MESRI.

Le projet d'une expérimentation relative à la réhabilitation thermique du patrimoine universitaire proposée par la Région Bretagne fera l'objet d'une attention particulière et nécessitera une articulation spécifique entre les différents financements mobilisables.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour le ministère de l'économie, des finances et de la relance :

Les orientations visant à soutenir les projets immobiliers, de transitions écologiques, numériques et énergétiques se sont révélées extrêmement pertinentes, suite à la crise sanitaire et pour contribuer au plan de relance. De même, les efforts en matière d'innovation pédagogique, notamment par la mise en œuvre de nouveaux équipements et procédés d'enseignement par le numérique, se retrouvent plus que renforcés. Enfin, le besoin d'une souveraineté industrielle dans des secteurs économiques clé n'est plus à démontrer. Une telle souveraineté peut être acquise par la production en propre et la diffusion de résultats de recherche orientée vers les activités économiques.

L'école nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire et l'État à travers le programme 192 pourront financer, des projets relatifs à l'immobilier de l'établissement, en matière de recherche et d'innovation et de pédagogie innovante qui s'insère par ailleurs dans une politique de transition numérique, pour un montant maximum de 9 M€.

Ces projets pourront bénéficier par ailleurs de financement d'autres collectivités ainsi que de fonds européens.

L'école tient à disposition une liste de projets qui peuvent démarrer très rapidement, si un financement adéquat est trouvé.

Pour le ministère des armées :

Le ministère des armées soutient les projets de recherche portés par l'ENSTA Bretagne ou impliquant cette école. Ils concernent des domaines identifiés comme prioritaires pour le développement de la recherche de l'École. Le ministère soutient également les projets immobiliers proposés qui s'inscrivent dans la thématique de la rénovation énergétique.

Le ministère n'a pas à ce stade défini d'enveloppe précise pour le financement de ces projets. Toutefois, une contribution du programme 144 pouvant aller jusqu'à environ 10 M€ sur la période couverte par le CPER peut être envisagée si le conseil régional et les autres partenaires des projets apportent également une contribution importante. Ce montant ne peut naturellement pas être considéré comme un engagement du ministère à ce stade.

Pour le ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (DGER) sur le programme 142 (Enseignement supérieur et recherche agricoles) propose de financer à parité avec les collectivités les opérations suivantes :

1 – Création du « Cœur numérique de campus et learning center » d'AgroCampus Ouest à Rennes pour coût total de 13 000 000 €, proposition de participation de l'Etat à hauteur de 6 500 000€, les collectivités locales à hauteur de 6 500 000€.

Il s'agit de construire (en remplacement de trois bâtiments) un bâtiment formation/recherche sur le cœur thématique d'AgroCampus Ouest de Rennes : agronomie, agroécologie afin de développer la formation, la recherche et l'innovation sur les sciences de l'agriculture, s'appuyant sur le numérique et l'expérimentation pour développer les modèles de transition en



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

agroécologie basées sur et pour les systèmes de production des territoires bretons, tout en permettant l'augmentation des effectifs étudiants (passage de promotion de 140 à 180 élèves).

2 – Soutien doctoral (1/2 bourses de thèse) : 384 000 €

Financement de 4 projets doctoraux à AgroCampus Ouest à Rennes dans les domaines de l'agro écologie et de la bio économie pour un coût total 384 000 €, l'Etat propose de financer la moitié (demi-allocations de thèse) pour un montant de 192 000 €.

Programme budgétaire ou opérateur	Enveloppes contractualisées dans le CPER 21 - 27	Enveloppes valorisées dans le CPER 21 - 27
P150 et 231	56 850 000 €	
P172	26 000 000€	
P144	10 000 000€	
P 192	9 000 000€	
P 142	6 692 000 €	

B. Crédits additionnels mobilisables en 2021 et 2022 dans le cadre de la relance

Le plan de relance 2021-2022 prévoit une action de rénovation thermique des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche au sein d'une enveloppe de 4 Mds€ pour la rénovation des bâtiments publics.

Les projets sélectionnés dans le cadre de cette action pourront donner lieu, après validation par le ministère chargé de la relance et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, à l'affectation de crédits supplémentaires qui seront contractualisés dans le CPER. L'enveloppe contractualisée pourrait ainsi être augmentée à hauteur de 20 à 30%.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

II. Transition écologique

A. Montants annualisés 2021 – 2027

1. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Réhabilitation thermique des bâtiments publics et des logements étudiants

Le MTE est favorable aux démarches permettant de mobiliser les différents acteurs en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments, et de favoriser l'atteinte des objectifs ambitieux fixés par la loi pour la transition énergétique et la croissance verte.

L'Etat et l'Association des régions de France ont signé un protocole d'accord national concernant la mise en œuvre du programme de service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE). Vous inviterez le conseil régional à accompagner la mise en œuvre territoriale de ce Plan.

Les crédits Anah ne pourront faire l'objet d'une contractualisation dans le cadre des CPER.

2. TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Gestion de la ressource en eau

Vous prendrez avec le conseil régional l'attache de la direction de l'Agence de l'eau pour définir avec elle les modalités de sa participation dans le cadre de son 11^{ème} programme à la mise en œuvre des projets s'inscrivant dans cette orientation.

A ce titre, vous veillerez avec le conseil régional à ce que le CPER encourage, conformément au courrier des ministres du 16 septembre 2019, la mise en œuvre des plans d'actions sur les captages prioritaires et le développement de l'utilisation des eaux non conventionnelles. D'autres actions relatives à la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques et/ou de solutions fondées sur la nature pourront également être menées.

Le plan biodiversité (mesure 24) adopté en 2018, prévoit une aide financière aux agriculteurs pour le paiement pour services environnementaux, versée par les agences de l'eau sur 3 ans (150 M€). Les contrats PSE qui démarreront en 2021, couvriront la période 2021-2026. Ils sont globalement sur le même cycle que les CPER. La Région peut être porteuse d'un projet de territoire en réponse aux appels à manifestation des agences de l'eau. Elle peut aussi s'investir dans le dispositif PSE de la manière suivante :

- en tant que co-financeur (avec les Agences de l'eau) des études préalables à un projet de territoires porté par une autre structure (parcs naturels régionaux, syndicats des eaux, collectivités) ;
- en tant qu'instructeur pour des petites collectivités qui n'auraient pas les moyens administratifs pour assurer cette instruction.

Enfin, nombre de ces objectifs peuvent être mobilisés par le déploiement de l'initiative Territoires engagés pour la nature.

Biodiversité

Outre les sujets cités dans votre proposition, le MTE vous invite également à porter une attention particulière sur la nécessité de reconquérir la biodiversité en luttant contre son érosion et en préservant l'environnement partout où c'est possible en restaurant ses fonctions



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

écologiques, restauration ou protection des zones humides et de la dynamique des cours d'eau, maintien et restauration de l'état de conservation des habitats, zones Natura 2000, réserves et parcs naturels régionaux, désimperméabilisation des sols.

Les négociations que vous mènerez avec le conseil régional doivent vous permettre d'anticiper la création de nouvelles aires protégées.

Le MTE souhaite également attirer votre attention sur l'opportunité de prendre en compte la politique des Grands Sites de France (GSF). Le conseil régional de Bretagne compte trois territoires labellisés Grand Site de France : celui du Cap d'Erquy et du Cap Fréhel, celui du massif dunaire de Gâvres-Quiberon et enfin celui de la Pointe du Raz. La politique des Grands Sites de France concerne des territoires présentant un patrimoine naturel et paysager protégé qui s'engagent au travers d'un projet durable de gestion et de valorisation de leur patrimoine. Ces trois démarches, non-évoquées dans le projet stratégique que vous m'avez communiqué, offrent justement une visibilité suffisante justifiant une inscription au CPER. Vous proposerez donc au conseil régional d'envisager l'intégration des trois démarches Grands sites dans le futur CPER.

Le MTE (programme 113) est disposé à consacrer de l'ordre de 0,53 M€ au financement de projets relevant de ces démarches (principalement des études structurantes) dans le cadre du futur CPER (soit ± 75 000 € par an).

Enfin, le MTE vous propose de contractualiser dans le cadre des CPER une contribution annuelle de 300 000 € à l'ARB par l'OFB.

Développement des énergies renouvelables

Le MTE considère que les orientations proposées pour le développement des énergies renouvelables sont satisfaisantes, notamment au regard du développement de réseaux de chaleur et de froid efficaces, qui sont des projets structurants pour la transition énergétique et écologique d'un territoire.

Le conseil régional et vous vous rapprocherez de la direction régionale de l'ADEME pour convenir avec elle des modalités pratiques de mobilisation des crédits dont l'Agence bénéficie au titre des fonds Chaleur, précision faite que les programmes concernant les ZNI ne pourront pas être contractualisés car financés dans le cadre d'appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt nationaux. Vous étudierez également avec l'ADEME son possible soutien aux actions de formation et d'accompagnement des réseaux (notamment pour créer une dynamique régionale pour répondre aux appels nationaux à manifestation d'intérêt).

En complément des financements liés au fonds chaleur de l'ADEME, vous prévoyez avec le conseil régional les modalités d'incitation des porteurs de projets à solliciter les fonds du FEDER. Vous rappellerez au conseil régional que les appels à projets nationaux destinés au déploiement de nouvelles installations d'énergies renouvelables, électriques ou biogaz, ne pourront faire l'objet d'une contractualisation.

Economie circulaire

Le MTE accueille favorablement les orientations de votre projet et sera attentif à une orientation des investissements vers les installations suivantes :

- L'amélioration du recyclage et de la valorisation des déchets plastiques ;
- L'amélioration du tri, collecte et valorisation des déchets du bâtiment ;
- Conception et développement de systèmes de tri à la source, de collecte et de traitement dédiés aux biodéchets ;



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Le développement de la filière de préparation et d'utilisation des combustibles solides de récupération.

Le conseil régional et vous vous rapprocherez de la direction régionale de l'ADEME pour convenir avec elle des modalités pratiques de mobilisation des crédits dont l'Agence bénéficie au titre des fonds « Economie Circulaire », précision faite qu'elle ne pourra pas contractualiser avec les éco-organismes au niveau régional.

Prévention des risques naturels

Le MTE considère que les actions stratégiques proposées sont satisfaisantes en matière de prévention des inondations mais vous demande également d'étudier avec le conseil régional l'opportunité de traiter les autres aléas naturels. Le MTE vous apportera son soutien en mobilisant principalement les crédits du fonds de prévention des risques naturels majeurs et, pour ce qui est de la gestion du trait de côte, les moyens financiers de l'AFITF. Le montant de la participation de l'AFITF sera déterminé au vu des projets que vous conviendrez de programmer avec le conseil régional et les autres collectivités territoriales. Les directions des deux Agences de l'eau devront être associées à vos travaux.

Les crédits issus du FPRNM pour le financement de ces actions sont contractualisés dans le CPER. La décision finale d'attribution pour les crédits du FPRNM devra toutefois être effectuée dans le respect des règles spécifiques d'engagement de ces crédits.

Qualité de l'air

Le soutien financier qu'apporte l'Etat à l'AASQA n'est pas contractualisable.

Depuis 2016, l'ADEME finance par l'intermédiaire de sa direction régionale le GIP « Bretagne Environnement » au travers, notamment, des conventions triennales d'aide à l'animation. Il est souhaité que cet accompagnement se poursuive dans le prochain CPER et l'ADEME partage également avec l'OEB l'objectif de financer un nouvel observatoire dédié à l'adaptation au changement climatique.

3. EQUILIBRE TERRITORIAL

Réhabilitation des friches

Le MTE accueille favorablement ces orientations et vous apportera son soutien financier à hauteur de 2,25 M€ sur le programme 135. La réalisation des orientations assignées au CPER devra être menée en cohérence avec les politiques portées au plan national, en particulier avec l'objectif de « zéro artificialisation nette ».

Le soutien financier de l'Etat ne sera accordé que dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) (existant ou à venir). L'enjeu est d'accompagner les collectivités locales dans la réalisation d'opérations de renouvellement urbain au profit de l'offre de logement et du développement des activités. Les projets soutenus peuvent être de taille modeste qu'ils soient situés en zone périurbaine, en ville moyenne ou secteur rural. Les crédits peuvent aussi financer des études d'ingénierie pour préparer de futurs contrats de PPA plus opérationnels.

Les contrats pourront être signés dans un délai de dix-huit mois pendant lesquels les financements CPER seront réservés. Ils pourront être mobilisés en vue de la définition d'un projet urbain (étude d'ingénierie) ou encore pour équilibrer le bilan opérationnel en phase d'investissement. Les projets retenus devront être exemplaires au regard des enjeux de développement durable en s'appuyant par exemple sur une démarche EcoQuartier.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Etablissements Publics Fonciers pourront apporter leur ingénierie, et leurs moyens financiers, en matière de reconquête des friches, de renouvellement urbain et de recomposition spatiale des territoires exposés aux effets du changement climatique.

De même, les appels à projets et financement de l'ADEME en matière de reconversion des friches polluées pourront utilement être mobilisés dans le cadre de cette action.

Dans ce cadre, vous étudierez avec le conseil régional la possibilité d'implanter des installations solaires photovoltaïques dans des friches urbaines ou industrielles. Le soutien de l'Etat s'exprime dans ce cas par des bonifications dans les appels d'offres nationaux pour le développement du solaire photovoltaïque. Par ailleurs, le développement du télétravail peut être mentionné pour sa contribution à la revitalisation de centres-villes et bourgs.

4. MER ET LITTORAL

Le MTE vous invite à orienter votre projet pour :

- Renforcer les connaissances sur le milieu marin, l'empreinte des activités maritimes et les dynamiques côtières, et les mettre à disposition des acteurs locaux, par exemple dans le domaine de l'évolution du trait de côte ;
- Mettre en avant des actions de protection de la biodiversité marine et littorale, en favorisant par exemple le recours à l'intervention foncière sur le littoral, et promouvoir leur rôle, en tant que solutions fondées sur la nature, en faveur de la résilience des territoires littoraux et marins ;

Ces actions pourront le cas échéant être intégrées dans un volet mer et littoral du CPER si le conseil régional le souhaite.

L'élaboration du futur CPER se déroule parallèlement à l'élaboration du plan d'action du document stratégique de façade Nord Atlantique - Manche Ouest.

Vous indiquerez au conseil régional qu'une cohérence devra être trouvée avec le document stratégique de façade qui constitue le document de référence et l'ensemblier de la politique maritime à l'échelle de la façade. L'Etat inscrira son soutien aux projets concourant à la protection de l'environnement marin et littoral, à la gestion du trait de côte, et au développement des activités maritimes dans le cadre de l'atteinte des objectifs du document stratégique de façade.

A ce sujet, vous avez demandé au cours de nos échanges :

- La contractualisation et non pas la simple valorisation des crédits du Fonds Barnier ;

Le MTE fait part de son accord pour faire figurer les crédits du FPRNM en crédits contractualisés dans le mandat de négociation du futur CPER 2021-2027, en faveur des actions de prévention des risques naturels et hydrauliques. Il conviendra de préciser dans le futur CPER que la décision finale d'attribution pour les crédits du FPRNM sera effectuée au regard du respect des règles spécifiques d'engagement de ces crédits.

- La communication du montant de l'enveloppe et des modalités de mobilisation des financements de l'Agence de l'eau et de l'AFITF (trait de côte) :

Au sujet du financement d'un volet « littoral », le MTE est disposé à mobiliser :

- des crédits du FPRNM (qui relèvent de l'enveloppe globale notifiée) pour traiter les problématiques de submersion marine. Le MTE précise à cet égard que le FPRNM a vocation à financer des actions d'investissement destinées au soutien de projets relatifs à l'adaptation des territoires aux risques naturels et au changement climatique entrant dans



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

un cadre prédéfini (dont les PAPI¹) et aux démarches portées par les observatoires régionaux des risques en matière de prévention des risques naturels et hydrauliques.

- des crédits de l'AFITF au titre de la « défense contre la mer » et de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, afin de financer des études locales et la mise en œuvre de solutions « douces » contre le recul du trait de côte (restauration de cordons dunaires, rechargement de plages, résorption des « points dur » pour favoriser la libre évolution des rivages). Ces crédits ne se prêtent pas à une contractualisation, mais ils pourront être valorisés lors du suivi d'exécution.
- même si les Agences de l'eau n'interviennent pas directement sur les thématiques « trait de côte » et « prévention des risques littoraux », les moyens financiers importants qu'elles déploieront dans le cadre du 11^{ème} programme participeront à l'amélioration de la qualité des eaux côtières. En tout état de cause, les enveloppes proposées à la contractualisation dans le cadre du CPER par les Agences de l'eau le sont sous réserve de l'éligibilité des actions au 11^{ème} programme et du cofinancement desdites actions par les Régions.

- La pérennisation des crédits du conservatoire du littoral en intervention foncière :

Le MTE est favorable à ce que la région puisse inscrire dans les CPER des crédits matérialisant l'appui qu'elle apporte à l'action du conservatoire. Le conservatoire dispose d'une stratégie d'intervention pour la période 2015-2050 qui se compose d'orientations nationales et de déclinaisons régionales et permet notamment de fixer les grands objectifs en matière d'acquisition foncière. Il est ainsi prévu à l'horizon 2050, la protection de 320 000 hectares sur tout le littoral français soit environ 3 000 hectares supplémentaires chaque année. Il n'est en revanche pas possible de déterminer une enveloppe de crédits régionalisée.

- la prolongation du plan de lutte contre la prolifération des algues vertes :

Le MTE confirme que l'agence de l'eau Loire-Bretagne a bel et bien prévu de continuer, dans le futur CPER, à apporter un soutien financier (dans le montant global notifié) au plan de lutte contre la prolifération des algues vertes.

- L'inscription dans le mandat, du projet de création d'une antenne de l'ENSM sur le site du lycée professionnel maritime Florence Arthaud² ;

Le Ministère de la Mer (DGITM-DAM) confirme son engagement pour la création de l'antenne de l'ENSM au lycée maritime de Saint-Malo. Les éléments de nature à figurer au CPER, notamment l'inscription de la vente du bâtiment actuel, seront précisés à la suite de la décision du TGI de Rennes concernant la propriété du site actuel de l'ENSM.

- La poursuite des actions conduites en Rance (sans oublier les programmes de l'IFREMER et du Cérema) et les moyens qui seront consacrés à leur financement.

Un conventionnement pour fixer à 3 ans les principes de partenariat financier entre le MTE et le Cérema sera élaboré en 2020. Cette demande pourra être étudiée dans ce cadre. Par ailleurs, des financements tiers pourront aussi être mobilisés sur ce sujet. En tout état de cause, il est prématuré de prévoir la contractualisation de crédits à ce titre

¹ Seuls les crédits inscrits dans des PAPI littoraux déjà labellisés pourront figurer au CPER.

² « Sans qu'il ait à être conditionné (comme le laisse entendre le pré-mandat) par l'issue du contentieux de propriété qui est en cours d'instruction ».



5. AGRICULTURE

Vous proposez d'utiliser les MAEC et la reconquête de la qualité de l'eau pour opérer une transition verte de la production agricole. Vous évoquez également la question de l'association du monde agricole à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et celle du chauffage des serres.

Le conseil régional et vous vous rapprocherez de la direction régionale de l'ADEME pour convenir avec elle des modalités pratiques de mobilisation des crédits dont l'Agence bénéficie à ce titre. L'Agence se dit également intéressée pour contribuer à développer toute action ou « boîte à outils » en faveur de la réduction des gaz à effet de serre.

6. CULTURE

Vous souhaitez achever la création d'un musée des phares et balises. Vous voudrez bien indiquer que l'Etat (MM/DGITM-DAM) soutiendra ce projet et y contribuera par la mise à disposition d'une collection nationale d'objets patrimoniaux. Néanmoins, il ne pourra pas participer à son financement.

Programme budgétaire ou opérateur	Enveloppes contractualisées dans le CPER 21 - 27	Enveloppes valorisées dans le CPER 21 - 27
P113 - Paysages, eau et biodiversité	6 265 000 €	
Agences de l'eau	81 700 000 €	
Office français de la biodiversité	2 100 000 €	
P181 – Prévention des risques Fonds de prévention des risques naturels majeurs	3 300 000 €	
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	42 525 000 €	
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat - PPA	2 250 000 €	

B. Crédits additionnels mobilisables en 2021 et 2022 dans le cadre de la relance

Dans le cadre du plan de relance 2021 - 2022, les enveloppes suivantes pourront être mobilisées pour votre région pour mettre en œuvre les orientations du volet transition écologique et accélérer la réalisation des projets :

- 8,9 M€ pour la réhabilitation des friches ;
- 72 M € pour la rénovation thermique des bâtiments publics (hors bâti universitaire) ;
- 9,9 M€ pour la restauration et la protection de la biodiversité.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Thématique du plan de relance	Mesure	Sous-mesure	Enveloppe régionale inscrite dans le CPER 21 - 22
Rénovation thermique	Rénovation thermique des bâtiments publics		71 983 343 €
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Densification et renouvellement urbain	Réhabilitation des friches	8 900 000 €
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience	Restauration et protection de la biodiversité	9 885 555 €



III. Mobilité multimodale

Le Gouvernement souhaite s'appuyer sur la négociation du Contrat de plan Etat – Régions 2021 – 2027 pour déployer avec le conseil régional le plan de relance en faveur de la mobilité et préparer la nouvelle programmation des infrastructures de transports pour la période postérieure.

Dans le cadre de la préparation du CPER 21-27, les négociations que vous mènerez avec le conseil régional pourront porter sur :

- l'accélération et l'actualisation des projets inscrits dans le volet mobilité multimodale 2015 – 2020 qui n'ont pas encore été menés à leur terme. Les opérations concernées et les avenants techniques passés ou en cours de discussion sur le volet mobilité actuel pourront être retranscrits dans le CPER 21-27 avec un horizon d'engagement limité à fin 2022 ;
- l'identification des grandes priorités régionales en matière de mobilité en vue de la préparation de la programmation des infrastructures de transport au-delà de 2022. Ces priorités pourront être inscrites dans le CPER 2021 – 2027 ;
- la contractualisation d'un volet mobilité douce dans le CPER 2021-2027 avec des crédits disponibles dès à présent sur l'ensemble de la période ;
- la valorisation sur 2021-2022 d'autres mesures soutenues par le plan de relance pour permettre l'identification et le démarrage des projets en partenariat avec le conseil régional.

a) L'accélération de la réalisation des projets du volet mobilité multimodale 2015 – 2022

Dans la continuité de la loi d'orientation des mobilités, le plan de relance offre la possibilité d'accélérer la réalisation des opérations contractualisées dans le volet mobilité multimodale de l'actuel CPER, en particulier dans le domaine ferroviaire.

Dans les régions concernées, l'avenant au CPER 2015 – 2020 en cours de discussion sur le volet mobilité multimodale doit être finalisé avec le conseil régional avant la fin de l'année 2020, puis pourra être retranscrit dans le CPER 21-27.

Vous pourrez procéder à des ajustements de programmation pour tenir compte des nouvelles priorités régionales ou du décalage naturel de certaines opérations. Vous prêterez une attention particulière aux urgences nouvellement apparues et nécessitant des engagements de crédits d'ici fin 2022 (petites lignes ferroviaires notamment), ainsi qu'aux études nécessaires aux opérations à programmer après 2022.

Ces modifications devront se faire dans le cadre des enveloppes précisées ci-dessous et **devront rester compatibles avec des engagements au plus tard sur l'année 2022**. Il est rappelé que les engagements, y compris des opérations routières, doivent couvrir la totalité d'une phase fonctionnelle.

Dans le cadre du CPER 2021-2027, vous pourrez inscrire cette enveloppe de 59M€ dont 45M€ du plan de relance, ainsi que les opérations qui bénéficieront de ces crédits.

Pour le volet ferroviaire les enveloppes issues du plan de relance ont vocation à alimenter les projets de petites lignes de desserte fine des territoires.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Mode	Enveloppes CPER hors plan de relance 2021 - 2022	Enveloppes CPER plan de relance 2020 - 2022
CPER Route	200 000 €	37 426 000 €
CPER ferroviaire	13 600 000 €	8 000 000 €
Total	13 800 000 €	45 426 000 €

b) La préparation de la nouvelle programmation des infrastructures de transports après 2022

A partir de 2023, une nouvelle programmation des infrastructures de transports avec de nouvelles priorités prendra le relais de la programmation 2015 – 2022. Cette nouvelle programmation régionale pourra couvrir davantage de thématiques (voir en annexe).

Dans le cadre de la préparation du CPER 2021-2027, vous êtes invités à engager avec le conseil régional les travaux préparatoires pour cette nouvelle programmation. **Vous pourrez inscrire dans le CPER 2021 - 2027 les grandes priorités en termes d'infrastructures de mobilité après 2022.**

Ces priorités devront être cohérentes avec le rapport annexé à la Loi d'Orientation des Mobilités qui fixe les priorités nationales de l'Etat. Elles devront également tenir compte des démarches spécifiques en cours entre l'Etat et le conseil régional (protocoles sur les lignes ferroviaires de desserte fine du territoire).

Les travaux de préparation de la programmation après 2022 devront intégrer la remontée de l'expression des attentes des territoires en cohérence avec les SRADDET et les démarches engagées pour la mise en place des Contrats Opérationnels de Mobilité prévus par la LOM sous le pilotage des régions.

c) Les financements mobilisables pour la mobilité douce et transports collectifs

Le plan de relance mobilisera des financements importants pour les mobilités douces et actives et les transports collectifs.

En application de l'accord de méthode signé en juillet 2020, une enveloppe nationale de 300M€ sera déconcentrée dont 200M€ ont vocation à soutenir les projets de mobilités actives et en particulier le vélo (aménagement sécurisés dans les plates-formes d'échanges multimodales dont les gares, pistes cyclables) en cohérence avec les attentes exprimées par la Convention Citoyenne pour le Climat et 100M€ pour les transports collectifs.

L'enveloppe dévolue à votre région est de 10 800 000 € pour le vélo et 6 034 287 € pour les transports collectifs.

Sont par ailleurs contractualisables sur ce thème des crédits du ministère de la cohésion des territoires (DSIL et FNADT) en respectant les orientations contenues dans le mandat cohésion des territoires et les règles législatives et réglementaires applicables conformément à l'instruction ministérielle en vigueur.



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour mémoire, des appels à projets nationaux hors plan de relance seront mis en œuvre sur le vélo et les transports collectifs.

Les enveloppes concernant votre région résulteront des projets sélectionnés en fonction des priorités d'aménagement retenues dans les appels à projets. La taille des projets peut être variable et les montants régionaux ne peuvent être prédéterminés.

Un rendu compte pourra être mis en place dans le cadre du suivi du CPER.

Vous préciserez au conseil régional que les projets éligibles aux appels à projets nationaux qui recevront un cofinancement du conseil régional seront fortement susceptibles d'être soutenus en priorité.

d) La valorisation d'autres composantes soutenues par le plan de relance.

Vous pourrez valoriser dans le CPER 2021 – 2027 les financements des actions pour le fret ferroviaire (plateformes rail-route, embranchements, réseau capillaire fret) et des études pour les services express métropolitains.

Des projets concernant l'accessibilité des gares pour les personnes à mobilité réduite, la prévention du bruit ferroviaire et la sécurisation des passages à niveau peuvent également être identifiés, ainsi que la part de SNCF Réseau sur le programme des petites lignes ferroviaires. Vous préciserez que ces investissements, qui pourront également être cofinancés par les régions, seront portés par SNCF, et sont indicatifs, car ils restent conditionnés aux décisions de la gouvernance et au résultat de la cession d'une partie des actifs de la SNCF.

Pour ces différentes mesures, les enveloppes maximales précisées ci-dessous seront consacrées à votre région soit par des crédits de l'Etat soit par la mobilisation de crédits des opérateurs. En partenariat avec le conseil régional vous êtes invités à faire remonter les projets correspondants, afin d'alimenter la programmation nationale. A l'issue des processus et en fonction du calendrier d'élaboration de votre CPER, vous pourrez valoriser les projets soutenus en précisant les contributions prévues des collectivités.

Les plafonds de financement valorisables pour l'Etat ou ses opérateurs sont les suivants :

Thématiques	hors plan de relance 2021 - 2022	plan de relance 2021- 2022
Etudes pour les services express métropolitains		500 000 €
Soutien au fret ferroviaire		1 000 000 €
Petites lignes ferroviaires (crédits SNCF)		1 500 000 €
Accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite (crédits SNCF)	1 820 000 €	997 500 €
Prévention du bruit ferroviaire (crédits SNCF)	20 093 €	603 104 €
Sécurisation des passages à niveau (crédits SNCF)	6 918 462 €	4 753 846 €



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enfin un programme national de déploiement de bornes électriques sur le réseau routier national sera mis en place pour un montant global de 100 M€. Il peut être précisé que les projets éligibles qui recevront un cofinancement du conseil régional dans le cadre du plan de relance seront soutenus en priorité.

Pour précision sur le volet mobilité multimodale

Les périmètres susceptibles d'être couverts par la future contractualisation en matière d'infrastructures sont les suivants :

- les routes nationales en tenant compte de la possibilité de transfert du réseau non concédé aux départements ;
- la modernisation des axes ferroviaires nationaux structurants avec les Schémas directeurs d'axe établis de façon concertée avec les collectivités sous l'égide de l'Etat, via les Préfets de région accompagnés de préfets coordonnateurs le cas échéant ;
- les lignes ferroviaires de desserte fine du territoire : pour rappel, le ministère des transports pilote en lien avec chaque préfet de région l'élaboration de conventions régionales sur les petites ferroviaires, sur le modèle de celles signées avec les Régions Grand Est et Centre Val-de-Loire en février 2020 ;
- les services ferroviaires express métropolitains, avec le schéma directeur national dont la publication est prévue à l'automne 2020 (LOM) ;
- l'accessibilité PMR portée par les Schémas directeurs d'accessibilité - Agendas d'accessibilité programmée national et régionaux, en lien avec une programmation nationale des opérations ;
- la sécurisation des Passages à niveau dont le plan d'actions national est en cours d'élaboration suite à la feuille de route préconisée par le rapport de la députée Laurence Gayte ;
- le fret ferroviaire et le transport combiné, dont la stratégie nationale est en cours d'élaboration, conformément aux dispositions de la LOM ;
- les voies navigables, pour lesquelles l'Etat a mandaté VNF afin de construire des projets de redynamisation territoriale autour des voies à petit gabarit, associant les collectivités locales, afin de trouver les ressources nécessaires au maintien de leur navigabilité ;
- les ports ;
- les grands projets (LGV et autoroutes), qui font l'objet de dispositifs de pilotage spécifiques basés sur des décisions ministérielles, en cohérence avec la programmation financière prévue dans la LOM.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IV. Cohésion des territoires

A. Montants annualisés 2021 - 2027

Le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales souhaite que les Contrats de plan Etat – Régions 2021 – 2027 poursuivent les objectifs suivants :

- accompagner le développement différencié des territoires ruraux avec le déploiement de l'Agenda rural ;
- accélérer la revitalisation et renforcer les fonctions de centralité des villes moyennes et petites ;
- favoriser les coopérations territoriales notamment entre les métropoles et leurs territoires ;
- continuer la rénovation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et répondre aux besoins de leurs habitants ;
- apporter un soutien adapté et renforcé aux territoires présentant des signes de fragilité ;
- renforcer l'accessibilité aux services pour les publics les plus éloignés (géographiquement et socialement) et développer les actions en faveur de l'inclusion numérique ;
- accélérer la stratégie de reconquête industrielle des territoires en tenant compte des enjeux de la transition écologique et numérique ;
- proposer en partenariat avec le conseil régional une offre d'ingénierie à destination des collectivités territoriales.

En tenant compte de ces objectifs, il vous appartient de concevoir avec le conseil régional un volet cohésion des territoires qui tienne compte des enjeux et des spécificités de votre territoire. La structure de la maquette du CPER 2021 – 2027 sera à définir en partenariat avec le conseil régional.

Le MCTRCT vous invite à privilégier une forme stratégique et synthétique pour le volet cohésion des territoires. Les modalités techniques du volet cohésion des territoires (gouvernance, pilotage, sélection des projets, clés de financement coordination avec l'ANCT) pourront faire l'objet d'une convention d'application. Cette convention a vocation à être un outil plus souple que le CPER et pourra évoluer régulièrement.

a) La contractualisation avec les territoires

L'ensemble des objectifs du volet territorial des CPER aura vocation à être décliné localement dans des contrats de relance et de développement écologique (CRTE) proposés par l'Etat aux collectivités infrarégionales et pour lesquels vous rechercherez la meilleure articulation avec les contrats territoriaux du Conseil régional, lorsqu'ils existent.

En partant de la charte interministérielle de la contractualisation avec les collectivités territoriales qui doit désormais guider l'action de l'Etat dans ce domaine, vous proposerez au



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

conseil régional d'engager un travail commun sur les conditions d'articulation voire de rapprochement de ses dispositifs contractuels avec ceux de l'Etat.

Comme indiqué dans le pré-mandat, le MCTRCT vous invite à poursuivre et à approfondir votre politique contractuelle avec les Iles du Ponant. En lien avec l'ANCT, vous pourrez également conduire l'expérimentation avec la communauté d'agglomération de Redon.

Vous pourrez prévoir dans le cadre de votre enveloppe de FNADT, le financement de chefs de projets contractualisation au profit des collectivités les moins bien dotées en capacités d'ingénierie.

Pour construire le volet cohésion des territoires du CPER et les contrats infrarégionaux, vous pourrez vous appuyer sur les éléments suivants :

b) les programmes territorialisés d'intervention de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

Vous proposerez au conseil régional de contractualiser dans le CPER les programmes Action cœur de ville, Territoires d'industrie et Petites villes de demain pour permettre d'articuler les interventions de l'Etat et du conseil régional. Vous pourrez contractualiser l'offre de services de l'Etat et de ses opérateurs en tenant compte des instructions ministérielles relatives au déploiement de ces différents programmes. Vous pourrez également proposer au conseil régional de s'associer au déploiement du programme France Services en contribuant à l'enrichissement de l'offre et au financement des espaces.

Vous pourrez valoriser dans le CPER le dispositif « pass numérique » et le Hub Territorial pour un Numérique inclusif qui permettent de lutter contre l'illectronisme et le programme « Nouveaux-lieux – Nouveaux-liens » qui permet de soutenir l'émergence et la consolidation des Tiers-Lieux. Enfin, pourront être valorisés les crédits concernant le volet « inclusion numérique » du Plan de relance sur la création de postes de médiateurs numériques et de soutien aux lieux d'inclusion numérique (Cf. partie B).

Le Plan France Très Haut Débit est un élément clé pour la résilience de l'économie française. Il permet la transformation de celle-ci et participe à la cohésion nationale. L'objectif est de parvenir à la généralisation d'ici fin 2025 de la fibre optique partout sur le territoire.

Vous pourrez rappeler dans le CPER 2021 – 2027 cet engagement fort de l'État et des collectivités territoriales et vous pourrez valoriser les 71,83M€ de crédits de paiement qui seront versés par l'État dans votre région dans le cadre de ce Plan.

Pour permettre l'accélération du déploiement de la fibre optique, le guichet du Plan France Très Haut Débit a été rouvert. Cette poursuite du Plan irriguera les acteurs économiques de toute taille. Les territoires ruraux bénéficieront de solutions de connectivité numérique.

Ces crédits permettront :

- de prendre en compte les effets de la crise sanitaire qui a un impact défavorable quant aux conditions financières de réalisation des projets ;



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- d'accélérer le raccordement des logements et locaux professionnels situés dans les zones les plus difficiles à couvrir du territoire ;
- de sécuriser l'éligibilité effective à la fibre optique des locaux les plus complexes à raccorder.

Sous réserve de l'examen des projets à venir et de leur éligibilité, vous pourrez inscrire les crédits qui seront *in fine* attribués par l'Etat à votre région dans le cadre de la réouverture du guichet. A ce titre, votre région pourra bénéficier d'une enveloppe supplémentaire d'au moins 120M€.

c) la contractualisation des crédits du FNADT, de la DSIL, de l'ANRU et de la Banque des territoires

Vous pourrez contractualiser des crédits du FNADT et de la DSIL pour concevoir des dispositifs et soutenir des projets permettant de répondre aux enjeux de cohésion et d'aménagement de votre territoire. Vous tiendrez compte des éléments suivants lors de la négociation :

- les crédits du ministère de la cohésion des territoires doivent contribuer directement aux objectifs précédemment cités ;
- les crédits FNADT et DSIL devront être mobilisés conformément aux règles législatives et réglementaires applicables et à l'instruction ministérielle en vigueur ;
- les crédits de la DSIL et du FNADT doivent être mobilisés pour le déploiement des programmes de l'ANCT en complément des interventions des différents partenaires ;
- une priorité sera accordée dans l'attribution des subventions aux territoires présentant des signes de fragilité.

Pour le programme Petites villes de demain, vous pourrez également contractualiser une enveloppe de 11,6M€ de la Banque des Territoires.

Vous pourrez enfin contractualiser ou valoriser les crédits prévus pour les projets d'intérêt régionaux du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

d) la prise en compte des enjeux relatifs à certains territoires en particulier les quartiers prioritaires la politique de la ville et les territoires ruraux

Vous serez particulièrement vigilant dans le cadre du volet cohésion des territoires mais également dans les autres volets du CPER à la prise en compte des éléments suivants :

- le déploiement des mesures de l'Agenda rural : pour cela vous pourrez contractualiser des crédits du FNADT en complément de ceux des ministères sectoriels ;
- la mobilisation en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans une approche intégrée. Pour encourager cette dynamique, vous pourrez contractualiser les crédits du P147 (via les CPO) pour les actions des associations visant à favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux différents dispositifs de la politique de la ville. Vous pourrez également contractualiser le financement du centre de ressources « RésO Villes » pour la période 2021 – 2025.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les financements de l'Etat dans le cadre d'une éventuelle convention métropolitaine du CPER devront être priorités pour les actions en faveur de la coopération territoriale et de la réduction des inégalités territoriales au sein du territoire métropolitain.

Programme budgétaire ou opérateur	Enveloppes contractualisées dans le CPER 21 - 27	Enveloppes valorisées dans le CPER 21-27
P 119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements – DSIL	68 784 333 €	
P 112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire - FNADT	67 465 414 €	
ANRU	57 300 000 €	
P 147 – Politique de la ville	1 080 000 €	
Banque des territoires (Petites villes de demain)	11 600 000€	
Plan France Très Haut Débit		71 830 000€
Réouverture du guichet Plan France Très Haut Débit		120 000 000 €

B. Crédits additionnels mobilisables en 2021 et 2022 dans le cadre de la relance

Dans le cadre du plan de relance 2021 - 2022, les enveloppes suivantes pourront être mobilisées pour votre région pour mettre en œuvre les orientations du volet cohésion des territoires du Contrat de plan Etat – Régions et accélérer la réalisation des projets :

- 5,3M € pour le FNADT relance ;
- 7M€ pour l'inclusion numérique ;
- 63M€ pour le soutien aux collectivités territoriales (DSIL exceptionnelle 2020-2021) ;
- 2,6M€ pour le renforcement des ponts des collectivités territoriales

En lien avec le conseil régional, vous vous appuyerez sur le CPER pour identifier les projets susceptibles de bénéficier de ces financements.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Thématique du plan de relance	Mesure	Sous-mesure	Enveloppe régionale inscrite dans le CPER 21 - 22
Cohésion territoriale	Soutien au développement local	FNADT	5 318 919 €
Cohésion territoriale	Numérique	Inclusion numérique	7 000 000 €
Cohésion territoriale	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020-2021	63 000 000 €
Cohésion territoriale	Modernisation du réseau routier national et renforcement des ponts	Renforcement des ponts des collectivités territoriales	2 602 622 €



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

V. Culture

A. Montants annualisés 2021 - 2027

Les projets soutenus sur le volet « Culture » devront répondre aux besoins en termes de développement culturel de la région Bretagne et intégrer deux enjeux propres au ministère de la Culture : l'éducation artistique et culturelle et la solidarité territoriale. Ce sont les principes qui sous-tendent l'ensemble des contrats du ministère de la Culture.

D'autres critères feront également l'objet d'une attention particulière : l'apport des projets en termes de développement durable, de développement numérique, la prise en compte des principes d'égalité et de diversité dans leur conception, ainsi que leur faculté à intégrer dans les différentes phases la participation des citoyens.

Dans ce cadre et dans le respect des besoins propres à chaque territoire, l'Etat et la Région s'accordent à permettre la reprise et relancer la dynamique culturelle en soutenant :

- La relance de l'activité des labels et des autres lieux de création et de diffusion en région ;
- Les travaux sur des équipements culturels s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique ;
- La rénovation des établissements d'enseignement supérieur culturel ;
- Les projets d'investissement des établissements d'enseignement supérieur du champ culturel, qui au-delà des enjeux immobiliers, veilleront à intégrer la transition numérique des écoles, pour répondre aux besoins qui ont été manifestes pendant la crise sanitaire, à savoir l'innovation pédagogique et la mise en réseau des établissements (au service des enseignants et des étudiants, mais aussi des personnels et des administrations de tutelle)
- L'investissement local pour favoriser la reprise économique dans le secteur des patrimoines : chantiers concernant les monuments historiques restaurés en tenant compte des enjeux de développement durable, les musées territoriaux dotés de l'appellation « Musée de France », les centres de conservation et d'études archéologiques, etc.
- Les projets permettant un meilleur accès des habitants aux équipements culturels de proximité ;

Une attention particulière pourra être portée aux projets structurants incluant une intention culturelle envers les publics accueillis en établissement médico-social. Pour les mêmes raisons, l'intégration de projets culturels en co-construction entre les artistes et les habitants, comme facteur de lien social et de contribution à la relance du secteur culturel devra être encouragée, en particulier dans les territoires prioritaires.

Les projets inscrits dans les CPER devront être suffisamment matures pour garantir leur mise en œuvre dans le délai du contrat. La maturité des projets se mesurera notamment par le fait de prendre en compte, dès la négociation du contrat, sa faisabilité dans le temps, la capacité à en financer le fonctionnement ainsi que d'identifier la structure qui assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à sa mise en œuvre.

Il est rappelé que seuls les crédits d'investissement sont contractualisables.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le budget qui pourrait être alloué par le ministère de la Culture au CPER Bretagne est fixé à 13,5 M€.

Ces crédits seraient répartis sur les différents programmes du Ministère de la manière suivante :

- P175 : 6,5 M€
- P131 : 4,5 M€
- P361 (ex P224) : 2,9 M€

Sur ces programmes, les projets retenus pourront s'inscrire dans les axes suivants :

1. **Soutien aux projets visant à renforcer l'équilibre des territoires dans le domaine du patrimoine et des musées**

La Bretagne dispose d'un patrimoine remarquable dont la restauration et la valorisation contribuent à l'attractivité touristique de la région, soutiennent l'économie régionale et l'emploi et peuvent générer un fort levier financier. La création ou le renforcement de projets structurants contribuent aux projets de revitalisation du territoire. Afin de soutenir les opérations de restauration portées par les collectivités locales, la DRAC a mis en place une AMO qui contribue à la solidarité territoriale et l'attractivité de tous les territoires.

Le patrimoine culturel contribue à l'émergence d'un sentiment d'appartenance pour les populations autour de l'identité d'un territoire et peut participer ainsi au développement durable de ces espaces. La France dispose notamment d'un grand nombre de monuments, villes, villages ou quartiers historiques et d'une grande diversité de sites et de paysages, mais ces paysages du quotidien sont confrontés à une banalisation et à une dégradation et les paysages emblématiques souffrent d'excès de fréquentation. La préservation de ce patrimoine très riche (ressources naturelles, paysagères, culturelles) et sa valorisation sont un enjeu majeur en termes d'aménagement durable mais aussi d'adaptation aux changements climatiques.

Les objectifs des projets

Les différents secteurs patrimoniaux (les monuments historiques et le patrimoine mondial, l'architecture et les espaces protégés, les musées et l'archéologie) sont ainsi susceptibles d'être mobilisés sur le programme 175. Les projets pourraient s'inscrire dans l'approche transversale du paysage, des patrimoines culturels et naturels au service du projet de territoire avec pour objectifs l'amélioration de la qualité du cadre de vie, le développement de la recherche en faveur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère pour les territoires en processus de mutation ou de dégradation des paysages ou encore l'éducation et la sensibilisation à la préservation de ces patrimoines.

Une attention particulière doit être portée aux projets répondant à un besoin de revitalisation ou de rééquilibrage territorial. Le CPER constituerait un levier important de mobilisation de différents niveaux de collectivités pour les territoires les plus démunis ou les plus fragiles. Ainsi les projets répondant aux critères du fonds incitatif et partenarial pour les monuments historiques situés dans les communes à faibles ressources pourront trouver leur place dans le CPER nouvelle génération.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les critères des projets

- Des projets patrimoniaux et architecturaux répondant aux exigences de développement durable et disposant d'un fort potentiel culturel et naturel justifiant d'une contractualisation CPER ;
- Des projets patrimoniaux et architecturaux priorités par leur maturité et concourant au maillage de la Région ;
- En fonction du projet territorial, bien distinguer les projets confortant le réseau des petites et moyennes villes, des grands équipements à rayonnement régional.
- Seuls sont éligibles au CPER, les projets portés par des *musées de France* qui respectent les obligations attachées à l'appellation telles que fixées par le code du patrimoine. Les engagements pris dans le cadre de précédents CPER mais qui n'ont pas donné lieu à un début d'exécution sont caducs.
- Sur les immeubles qui n'appartiennent pas à l'Etat, l'Etat n'a vocation à intervenir que sur les travaux de restauration des parties protégées au titre des monuments historiques (c'est-à-dire pas d'aides pour des aménagements intérieurs, pour des travaux ou études sur les parties non protégées ou pour de la valorisation).

Afin de répondre à la forte demande exprimée en régions sur les musées territoriaux, le P175 a bénéficié d'une mesure nouvelle au PLF 2021 ; mesure consolidée en base budgétaire. Pour la région Bretagne, un abondement de 1 M€ par rapport au pré-mandat est ainsi apporté pour permettre le financement d'un autre musée, en plus de celui de Saint-Malo.

Au total, le mandat de négociation pour le P175 s'élève donc à 6,5 M€ avec une répartition estimée à 2,5 M€ pour les monuments historiques et 4 M€ pour les musées.

2. Soutien aux dynamiques culturelles : création artistique

La Bretagne dispose d'une forte vitalité artistique et d'une diversité de pratiques culturelles. La réhabilitation voire la création d'équipements est nécessaire pour que les équipes artistiques puissent créer et diffuser leurs productions. La requalification de lieux chorégraphiques avec l'installation d'un centre de développement chorégraphique multi-sites et l'installation d'une pépinière d'artistes a d'ores et déjà fait l'objet de travaux de préfiguration en lien avec les collectivités, la Région en particulier.

Il s'agit, dans ce domaine, de répondre aux besoins des collectivités, et prioritairement des communes rurales ou des quartiers « politique de la ville ».

Les projets identifiés au sein des métropoles devront se caractériser par des aspects innovants. En effet, les projets retenus devront répondre aux objectifs de rééquilibrage en faveur des territoires et des populations éloignées de l'offre artistique d'une part, ainsi qu'aux préoccupations de rééquilibrage en faveur des départements ruraux particulièrement déficitaires.

Concernant les lieux labellisés ou les lieux conventionnés ou structurants pour les créateurs, ils devront prioritairement garantir la prise en compte du développement durable et intégrer des travaux de remise aux normes énergétiques, afin de dégager des économies sur les dépenses d'énergie pour reconstituer les marges artistiques.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Ils devront également privilégier l'accessibilité des personnes handicapées en application de la loi du 11 février 2005 et améliorer la fonctionnalité de l'équipement et l'accueil des publics et des artistes.

Le ministère de la Culture souhaiterait que les projets suivants puissent faire l'objet d'un échange entre l'Etat et la Région :

- Poursuite des travaux de la scène nationale du Quartz (projet du CPER actuel à poursuivre),
- Réhabilitation du Fourneau, centre national des arts de la rue de Brest - achèvement des travaux prévu en 2022 (Projet du CPER actuel à poursuivre),
- Réhabilitation de la scène nationale de Saint-Brieuc, La Passerelle.

Par ailleurs, s'il devait faire l'objet d'une concertation avec la Région, le projet suivant nécessite une analyse plus approfondie :

- Réhabilitation et/ou installation de studios de danse pour le futur centre de développement chorégraphique en réseau.

A noter que sur le volet création, le ministère de la Culture souhaite privilégier les rénovations de bâtiments existants plutôt que les constructions de nouvelles structures.

3. Enseignement supérieur culture

Le ministère de la Culture émet un avis favorable au financement de la phase étude du projet d'implantation d'un pôle de l'architecture et d'extension de l'école nationale supérieure d'architecture de Bretagne à Rennes dans le mandat de discussion (part Etat Culture estimée à 0,4 M€).

Le ministère de la Culture émet un avis favorable de principe à l'inscription du projet de regroupement des activités de l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB) - site de Brest au centre-ville de Brest dans le mandat de négociation mais le projet n'est pas jugé prioritaire.

Le soutien au développement des langues de Bretagne : le ministère de la Culture ne peut intervenir sur ce volet qui doit être négocié avec le ministère de l'Education Nationale.

Programme budgétaire ou opérateur	Enveloppes contractualisées dans le CPER 21 - 27	Enveloppes valorisées dans le CPER 21 - 27
P 175	6 500 000 €	
P131	4 500 000 €	
P361 (ex P224)	2 900 000 €	

B. Crédits additionnels mobilisables en 2021 et 2022 dans le cadre de la relance

Dans le cadre du plan de relance 2021 - 2022, les enveloppes suivantes pourront être mobilisées pour votre région pour mettre en œuvre les orientations du volet culture du Contrat de plan Etat – Régions et accélérer la réalisation des projets :



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

- 5,3 M € pour le plan cathédrales ;
- 4,5 M € pour la restauration des monuments historique non Etat ;
- 1,5 M € pour le fonds de transition écologiques des équipements de spectacle vivant.

En lien avec le conseil régional, vous vous appuyez sur le CPER pour identifier les projets susceptibles de bénéficier de ces financements.

Les crédits du plan de relance seront inscrits dans le CPER selon les modalités propres à chaque projet.

Thématique du plan de relance	Mesure	Sous-mesure	Enveloppe régionale inscrite dans le CPER 21 - 22
Culture	Plan cathédrales		5 310 000 €
Culture	Restauration des monuments historiques non Etat		4 500 000 €
Culture	Aide à la création et à la diffusion artistique	Fonds de transition écologique	1 500 000 €



VI. Emploi

A. Montants annualisés 2021 - 2027

Sur la base des propositions et thématiques régionales qu'il a retenues et proposées dans son pré-mandat, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion maintient ses propositions et fait une proposition budgétaire additionnelle.

Des travaux importants sont conduits dans le cadre du CPRDFOP et dans le cadre d'un Plan régional d'investissement dans les compétences qui s'est voulu particulièrement ambitieux et innovant. Ces démarches sont menées dans le cadre d'une articulation étroite entre l'État et le conseil régional et en prenant appui sur un quadripartisme vivant. L'ensemble des actions est ainsi très fortement coordonné.

L'enjeu est ainsi de s'appuyer davantage sur la capacité d'innovation des territoires en matière de déploiement d'une politique publique d'accès à l'emploi via la formation des plus fragiles.

Aussi, le CPER est ainsi conçu en soutien de ces objectifs autour de deux axes qui représentent deux atouts majeurs en Bretagne dans l'élaboration d'une politique intégrant pleinement la dimension emploi /formation et/ou articulant transition écologique et emploi. Ces deux axes se déclinent par les objectifs suivants :

I. Soutien aux démarches territoriales innovantes

La Bretagne se caractérise par des différences territoriales importantes qui nécessitent, au-delà des démarches menées au plan régional, de construire des réponses en proximité et de plus en plus « à la carte ». Depuis 2016, l'animation du CPRDFOP s'appuie sur la mobilisation territoriale via des commissions territoriales emploi/formation. Ces dynamiques doivent être renforcées par une meilleure articulation avec les EPCI mais également en intégrant davantage les enjeux de transition écologique et en permettant au secteur de l'économie sociale et solidaire de davantage articuler son action avec le développement des territoires, en particulier pour faire de la transition écologique un véritable levier de création d'emploi. L'enjeu est ainsi de s'appuyer davantage sur les capacités d'innovation des territoires en matière d'emploi et de formation, conformément aux enjeux de construction de réponses concrètes identifiés par la mobilisation pour l'emploi lancée par le Premier ministre.

- Soutien aux démarches territoriales intégrant pleinement la dimension emploi /formation et/ou articulant transition écologique et emploi comme un véritable levier de création d'emploi.
- Soutien les actions de l'ESS afin de créer des emplois et développer une plus grande cohésion sociale
- Soutien aux initiatives territoriales innovantes en matière d'emploi et de formation dont démarches GPECT

II. Soutien à des outils partagés

- Consolidation de l'action du GREF (Carif-Oref en Bretagne) et mission exploratoire sur le recensement de l'offre par apprentissage



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Poursuite du développement de la performance des entreprises et des organisations en améliorant les conditions de travail des salariés et la qualité de vie au travail via le soutien à l'ARACT
- Observatoires de branches
- Evaluation du CPRDFOP sur 2020- 2021 afin de préparer le futur cadre d'action en 2022
- Valorisation des crédits du PRIC

Globalement, la région s'inscrit dans les thématiques du ministère du Travail. Il est proposé, dans le cadre du CPER, de soutenir les démarches territoriales innovantes et les outils partagés. En complément, il peut être précisé les éléments suivant :

Le soutien aux initiatives et actions de Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPECT) est indispensable afin de répondre efficacement et de manière souple et adaptée aux besoins des territoires, des entreprises et des publics. En synergie avec les acteurs locaux, il s'agit de structurer le lien économie-emploi-formation entre les enjeux des actifs et des futurs actifs, des entreprises et des territoires pour construire un plan d'actions partagé autour des problématiques identifiées sur le territoire (mutations économiques impact des transitions écologies et numériques etc...) . Conformément à ce qui est proposé, il est attendu des orientations visant à :

- identifier les opportunités d'emploi et les besoins en compétences en lien avec la stratégie de développement économique du territoire ;
- identifier les grandes mutations ou restructurations de filières ou d'entreprises ayant un fort impact sur le territoire ;
- une meilleure articulation avec les contractualisations existantes ou à venir (territoires d'industrie, contrat de transition écologique...).

S'agissant du CARIF OREF : Outre les orientations proposées, il est attendu la mise en œuvre de la collecte et de la qualification de l'offre de formation par apprentissage. Les actions proposées dans le cadre du CPER, devront favoriser la diffusion de l'information sur l'offre de formation, l'orientation et la production d'analyse intéressant l'Etat et le conseil régional.

Il est proposé que le soutien à l'ARACT s'inscrive dans une volonté commune de l'Etat et de le conseil régional de soutenir, l'ensemble des axes d'intervention suivant :

- l'accompagnement des secteurs et des TPE PME en mutation à la conduite d'un dialogue social de qualité
- l'organisation du travail et la qualité de vie au travail,
- la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité professionnelle
- le déploiement des Actions de formation en situation de travail (AFEST) dans les projets régionaux, tant au profit du public demandeur d'emploi dans le cadre des PACTES, qu'au bénéfice des TPE-PME des territoires, en appui à la conduite du changement et à l'innovation concernant l'ingénierie des compétences et le développement des organisations apprenantes.

Enfin, les financements du PRIC inscrits pour les années 2021 2022.seront valorisés dans le CPER, ceci afin de visible l'effort conjoint de l'Etat et de région en matière de formation professionnelle.

La proposition régionale offre un spectre plus large en proposant le soutien au développement de l'économie sociale et solidaire. Sur ce point, le conseil régional pourra mobiliser les outils d'aide au développement de l'ESS dans le cadre du développement du secteur portée par le Gouvernement et prévue dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et dans le pacte d'ambition pour l'IAE.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Dans le cadre du pré-mandat, le montant initial inscrit est de 11 667 000€. Des crédits supplémentaires sont sollicités à hauteur de 735 000€ au titre du financement du GREF (carif oref), du soutien des propositions bretonnes en faveur de l'égalité femmes hommes sur le développement de l'économie sociale et solidaire et de la poursuite partenariat ARACT. Montant attribué : 12 045 000 € dont 11 667 000€ initial + 378 000€, au titre de la prise en compte d'une nouvelle mission confiée au Carif-oref concernant la collecte et la qualification de l'offre de formation par apprentissage.

Programme budgétaire ou opérateur	Enveloppes contractualisées dans le CPER 21 - 27	Enveloppes valorisées dans le CPER 21 - 27
BOP 103	12 045 000€	
PRIC 2021/2022		111 960 000 €

B. Crédits additionnels mobilisables en 2021 et 2022 dans le cadre de la relance

Dans le cadre du plan de relance 2021 - 2022, les enveloppes suivantes pourront être mobilisées pour votre région pour mettre en œuvre les orientations du volet emploi et accélérer la réalisation des projets :

- 26 M€ pour le financement de parcours qualifiants pour les jeunes et de formation sur les compétences numérique en situation professionnelle ;
- 9,1 M€ pour le financement de formations supplémentaires aux métiers d'infirmiers et d'aides-soignants ;
- 12,6M€ pour la rémunération des stagiaires (public jeune et adulte).

Thématique du plan de relance	Mesures	Enveloppe régionale inscrite dans le CPER 21 - 22
Formation professionnelle	Parcours qualifiants pour les jeunes et formations sur les compétences numériques en situation professionnelle	26 033 000 €
Formation professionnelle	Rémunération des stagiaires	12 638 522 €
Jeunes	Formations supplémentaires aux métiers d'infirmiers et d'aides-soignants	9 125 520 €



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VII. Développement économique & Economie sociale et solidaire

A. Montants annualisés 2021 - 2027

1. Développement économique

Dans le cadre de l'accord de partenariat signé le 28 septembre 2020, l'Etat et les conseils régionaux conviennent de la nécessité de porter ensemble une action de relance et de l'inscrire dans un partenariat renouvelé.

Le Gouvernement s'est engagé dans une démarche de coopération renforcée avec les conseils régionaux sur le champ du développement économique, tant au niveau national que territorial. Cette démarche s'est déjà traduite par :

- Des cadres de partenariat et de contractualisation territoriale, engageant l'action coordonnée de différents opérateurs de l'Etat, tels que Territoires d'industrie, Action Cœur de Ville, ou la mise en place de la Team France Export ;
- Des dispositifs de co-financement en matière de développement économique : un volet régionalisé du PIA3, le développement de l'innovation par les pôles de compétitivité, des programmes Industrie du futur (10 000 accompagnement de PME, plateformes d'accélération...) ; leur renouvellement sur la période 2021-2027 sera examiné dans le cadre du futur PIA3, en cours d'élaboration ;
- Une institutionnalisation des cadres de dialogue entre l'Etat et les conseils régionaux avec la mise en place, au niveau national, d'un Conseil Etat-Régions en matière de politiques économiques, qui réunit au moins trois fois par an le ministre et les présidents de conseil régional

Dans le cadre de vos négociations, vous êtes invités à accueillir favorablement les propositions exprimées par le conseil régional pour renforcer ou préciser la coopération Etat-Région en matière économique, en veillant à ce que ces propositions soient cohérentes avec les démarches nationales tout en étant adaptées au contexte régional, sur les volets suivants :

- La décarbonation de l'industrie et l'économie circulaire des plastiques : le conseil régional pourra préciser les montants et initiatives territoriales qu'il met en œuvre pour accélérer la décarbonation de l'industrie et développer l'économie circulaire, en particulier en matière de plastiques
- La résilience des chaînes d'approvisionnement : afin d'objectiver l'analyse de dépendance et de résilience des chaînes de valeur et cibler les opportunités de localisation en France de nouvelles productions, le conseil régional pourra préciser les moyens qu'il consacrera à l'attraction de projets d'investissement industriel contribuant à la résilience des chaînes de valeur, en contrepartie des crédits que l'Etat y consacre dans le plan de relance ;
- Innovation et numérique : le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA) possèdera un volet régionalisé augmenté par rapport au PIA3. Les fonds consacrés par l'Etat à ce volet régionalisé devront faire l'objet d'un cofinancement à parité par les conseils régionaux. Le volet « innovation » du CPER pourra par ailleurs reposer sur



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

des propositions visant à simplifier le paysage régional des aides directes à l'innovation, consolider le lien entre recherche et entreprises en s'appuyant sur les écosystèmes des SATT / IRT / pôles de compétitivité ; à développer l'accompagnement des entreprises vers les programmes de financement européens aussi bien que les aides publiques au niveau national et régional ; à promouvoir la diffusion des initiatives de soutien au développement des *start-ups* et à la transformation numérique des TPE/PME; à faire émerger des projets s'inscrivant dans le cadre des marchés clés issus des travaux du collège d'experts présidé par Benoît Potier ;

- Attractivité économique et touristique des territoires : l'attractivité des territoires ainsi que la facilitation de l'implantation d'entreprises constituent un axe de coopération entre Etat et conseils régionaux qui peuvent faire l'objet d'une inscription au CPER. L'accompagnement d'actions de développement de stratégies touristiques locales, intégrant prioritairement la notion de tourisme durable doit être recherchée dans les contrats de plan Etat – Régions.
- Artisanat et commerce de proximité : la dévitalisation des centres-villes, en particulier en matière commerciale et artisanale, rend nécessaire une action concertée et vigoureuse des pouvoirs publics. Celle-ci gagnerait à privilégier dans un axe « artisanat et commerce de proximité » des CPER le soutien à la construction, la modernisation et le remembrement de locaux professionnels adaptés et à loyer modéré en centre-ville, l'appui à des espaces dédiés à l'incubation et à l'innovation commerciale et artisanale, au développement des boutiques à l'essai ou éphémères et l'intégration d'une réflexion sur les aspects logistiques des activités artisanales et commerciales.
- Renforcement de l'internationalisation des territoires et du soutien aux entreprises exportatrices : l'internationalisation des territoires ainsi que le soutien aux entreprises exportatrices, notamment les PME-ETI, constituent un axe de coopération entre Etat et conseils régionaux qui peuvent faire l'objet d'une inscription au CPER. Dans la continuité de la convention Team France Export instaurant un guichet unique d'accompagnement à l'export, le développement de stratégies régionales de soutien aux exportations, intégrant le cadre de la Team France Export et une approche sectorielle de l'export pourra être recherchée dans les futurs contrats de plan Etat – Régions.

Par ailleurs, vous pourrez valoriser dans le CPER le volet régionalisé du programme d'investissement d'avenir n°4 (PIA 4) 2020 – 2025. Pour votre région, le montant valorisable est de 24 904 522 € dont 14 943 000 € au titre du plan de relance 2021- 2022.

2. Economie sociale et solidaire

COMPETITIVITE, EMPLOI ET FORMATION

Vous proposez de soutenir les démarches territoriales innovantes dans les domaines de la transition écologique et de l'économie sociale et solidaire (p. 44), notamment en développant la place des femmes dans ce dernier pan de l'économie (p. 48).



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Concernant l'économie sociale et solidaire, vous proposerez au conseil régional de contractualiser le financement de la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire, et le soutien au Dispositif Local d'Accompagnement.

A ce titre, le MEFR (programme 305) est disposé à mobiliser dans le futur CPER une enveloppe d'environ 3,64 M€.

Programme budgétaire ou opérateur	Enveloppes contractualisées dans le CPER 21 - 27	Enveloppes valorisées dans le CPER 21 - 27
Programme 305- stratégie économique et fiscale	3 640 000 €	

B. Crédits additionnels mobilisables en 2021 et 2022 dans le cadre de la relance

Les crédits du plan de relance 2021-2022 pourront être fléchés sur les thématiques suivantes :

- Le renforcement des fonds propres : Les fonds régionaux satisfaisant à un ensemble de critères identifiés au sein d'un groupe de travail Etat-Régions lancé le 17 juin 2020, pourront recevoir un abondement de l'Etat ;
- Industrie et filières : Les orientations partagées pour le soutien à l'industrie peuvent être traduites par le soutien du conseil régional aux objectifs des plans de soutien sectoriels automobile et aéronautique, du programme Territoires d'industrie, ainsi que le partage des stratégies en matière de développement des filières prioritaires du territoire régional, en lien avec les travaux des Comités stratégiques de filières au niveau national. Le conseil régional pourra préciser les moyens qu'il souhaite consacrer au cofinancement des projets d'investissement industriel sur son territoire, en particulier ceux qui émergent des Territoires d'industrie, en contrepartie des moyens consacrés par l'Etat à l'accélération de ces projets dans le plan de relance. Un volet « industrie du futur » peut également être valorisé en s'appuyant sur les partenariats amorcés sur les 10 000 accompagnements de PME, sur les plateformes d'accélération de l'industrie du futur, qui devront être articulés avec l'aide à l'investissement mise en place par l'Etat dans le cadre de la relance.

Les projets prêts à démarrer qui peuvent donner lieu à des engagements d'ici fin 2022 pourront donner lieu, après validation par le ministère chargé de la relance, à l'affectation de crédits supplémentaires qui seront contractualisés dans le CPER.

Pour la programmation 2021-2027 comme pour les crédits additionnels mobilisables en 2021 et 2022 dans le cadre de la relance, vous veillerez, sur l'ensemble des thématiques précitées, dans le cadre de vos échanges à venir avec le conseil régional pour l'élaboration du CPER, à ce que les orientations évoquées fassent écho aux discussions qui se poursuivent au niveau national notamment dans le cadre :

- De l'accord de partenariat Etat Régions signé le 28 septembre 2020 ;
- Du Comité Etat-Régions en matière économique, cadre d'échanges stratégiques entre le ministre de l'économie et les présidents des conseils régionaux, ayant vocation à se réunir trois fois par an.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VIII. Tourisme durable

Le Gouvernement fait du développement durable du tourisme une des priorités de sa stratégie touristique pour les dix prochaines années. Il s'agit d'un enjeu de transformation majeur du secteur compte-tenu de ses impacts environnementaux, culturels et sociétaux, des engagements pris lors de l'Accord de Paris, de l'émergence de nouvelles destinations touristiques concurrentes mais également de nouvelles attentes de la part des clientèles touristiques. La politique touristique doit aujourd'hui tendre vers la structuration d'une offre d'excellence, que ce soit en termes d'attractivité mais aussi de responsabilité sociale et environnementale.

Après la crise de la covid-19, qui a eu et qui aura un impact durable sur les activités touristiques la relance du secteur doit se penser sous l'angle du développement durable : préserver l'environnement, pour une société équitable mais également pour une économie plus efficiente sera la clé de la compétitivité. Le développement durable doit être perçu comme une réponse apportée à la crise actuelle, et une opportunité de s'engager dans une croissance verte permettant de préserver le tissu économique touristique et de favoriser l'émergence d'offres innovantes. Il guidera la transition nécessaire du secteur, favorisera sa résilience et évitera ainsi de compromettre les richesses naturelles, culturelles et humaines indispensables au développement du tourisme en France et dans les territoires.

Ainsi, les objectifs suivants doivent notamment être poursuivis :

- La préservation des ressources naturelles et culturelles par une gestion optimisée des espaces et des flux de touristes, la limitation des consommations (eau, énergie, matières premières et des déchets), la réduction de l'empreinte carbone des activités (transports, chauffage, approvisionnement...);
- L'adaptation au changement climatique, notamment par la réhabilitation de l'immobilier, le développement de l'intermodalité, de nouvelles offres répondant aux attentes des touristes (écotourisme, slow tourisme, agrotourisme, tourisme de découverte industrielle....);
- Le bien-être et le respect des populations locales et de leur culture, celui des salariés et des touristes par un tourisme inclusif, des emplois de qualité, et le partage équitable de retombées économiques du tourisme sur les territoires ;
- La promotion du tourisme durable et responsable par la sensibilisation des touristes à la nécessité d'adapter leur manière de voyager, d'aller vers des comportements et des offres plus responsables tant dans la consommation de biens et services, que dans les interactions sociales avec les populations locales.

Vous pourrez proposer au conseil régional la contractualisation d'un volet tourisme durable qui permettra de disposer d'une stratégie partagée et adaptée aux enjeux de votre territoire. Sur la base de ces orientations, vous pourrez mobiliser les crédits du plan de relance en faveur du tourisme durable et de l'accompagnement des professionnels du secteur vers la transition durable pour soutenir des projets. Vous pourrez prendre l'engagement dans le CPER d'associer étroitement le conseil régional à la mise en œuvre des crédits de relance en faveur du tourisme sous réserve d'un engagement de principe pour le cofinancement.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les enjeux relatifs au tourisme durable pourront faire l'objet d'un volet dédié dans le CPER ou bien être intégrés dans un autre volet en fonction de la maquette régionale que vous élaborerez. Vous pourrez mobiliser le cas échéant les crédits du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministère de la transition écologique ou tout autre ministère intéressé sous réserve de respecter les instructions adressées par ces ministères dans le présent mandat.



IX. Mer et littoral

A. Montants annualisés 2021 - 2027

Pour soutenir l'ambition bretonne en matière de politique maritime, vous aviez notamment identifié les axes suivants dans votre proposition régionale :

- Soutenir l'innovation dans l'économie maritime ;
- Structurer les filières maritimes ;
- Développer une filière halieutique bretonne compétitive et accompagner la structuration d'une interprofession de la pêche ;
- Développer de nouveaux secteurs d'emplois compétents et qualifiés, notamment en participant à la structuration des filières ;
- Soutenir les entreprises maritimes bretonnes à l'international ;
- Structurer le réseau des ports bretons ;
- Observer et anticiper les évolutions du littoral et prévenir les risques liés ;
- Mettre en valeur le patrimoine maritime ;
- Répondre aux enjeux spécifiques des îles bretonnes ;
- Améliorer la connaissance des dynamiques hydrosédimentaires des estuaires bretons et mettre en œuvre un plan de gestion des sédiments de la Rance ;
- Renforcer l'excellence sportive bretonne dans le nautisme.

La création d'un ministère de la mer au sein du gouvernement et l'identification d'une ligne maritime dans le plan de relance doivent permettre de soutenir une ambition maritime partagée articulée autour d'un volet mer et littoral du CPER. Il pourra faire l'objet d'une déclinaison territoriale ultérieure à travers la contractualisation avec les collectivités territoriales littorales.

Les instructions adressées par les ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales permettent de structurer ce volet mer et littoral notamment concernant la gestion du trait de côte (risques de submersion et adaptation des territoires littoraux), la préservation de l'environnement littoral et marin (notamment au travers du Conservatoire du littoral ou pour la qualité des eaux côtières), et le patrimoine paysager littoral avec les Grands Sites de France.

L'inscription dans le mandat, du projet de création d'une antenne de l'ENSM sur le site du lycée professionnel maritime Florence Arthaud est possible, les éléments de nature à figurer au CPER seront précisés à la suite de la décision du TGI de Rennes concernant la propriété du site actuel de l'ENSM.

B. Crédits additionnels mobilisables en 2021 et 2022 dans le cadre de la relance

Le plan de relance permettra de mobiliser 650 M€ pour soutenir des actions liées aux ports, à la pêche et à l'aquaculture, aux industries de la mer, à la protection et à la résilience du littoral, aux infrastructures d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, aux interventions prioritaires sur des territoires à fort enjeu de protection et restauration de la biodiversité, aux aires protégées, à la formation, au tourisme, à la recherche et à la culture maritimes.

Les projets s'inscrivant dans les orientations du volet mer et littoral du CPER et dans les axes du plan de relance pourront être soutenus. Vous pourrez notamment prendre l'engagement dans le CPER d'associer étroitement le conseil régional à la sélection des projets territoriaux



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

maritimes et littoraux du plan de relance sous réserve de participer à leur financement. A ce sujet, les projets prêts à démarrer d'ici fin 2022 pourront donner lieu, après validation par les ministères de la relance et de la mer, à l'affectation de crédits qui pourront être contractualisés par voie d'avenant dans le CPER.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

X. Santé

A. Montants annualisés 2021 - 2027

1) Protection de la ressource en eau en qualité et en quantité

Le ministère des solidarités et de la santé (MSS) salue les actions envisagées en matière de politique de l'eau et n'a pas d'observations sur la rédaction des propositions régionales.

2) Plan régional santé environnement (PRSE)

Le ministère des solidarités et de la santé salue l'intégration du Plan Régional Santé Environnement dans le CPER.

3) Domaine de l'autonomie et de la dépendance

Votre proposition régionale ambitionne de développer des pôles d'excellence dans les domaines de l'autonomie et de la dépendance (articuler avec le projet HIT sur le handicap et environnement inclusif). Le ministère des solidarités et de la santé n'a pas d'observations sur la rédaction de la proposition régionale. Il s'agit d'orientations générales qui devront être précisées. Sur le champ handicap, le projet HIT est bien identifié.

4) Maison et centre de santé pluriprofessionnels

Le ministère des solidarités et de la santé est favorable aux orientations contenues dans votre proposition régionale en matière de soutien à la création de maisons et de centres de santé pluriprofessionnels, moyennant les modifications rédactionnelles suivantes :

La Bretagne dispose d'un partenariat effectif Etat, Région, collectivités qui se traduit par une articulation des modalités d'intervention et par un soutien à l'investissement à l'ouverture ou à l'extension des structures d'exercice coordonné en complément de l'accompagnement de l'ARS sur les projets dont elle a validé les projets de santé et sur les interventions de l'ARS sur les territoires en difficulté en matière de démographie médicale. Les maisons et les centres de santé, qui répondent à la volonté des professionnels d'exercer de façon coordonnée, renforcent l'attractivité des territoires pour les professionnels de santé et participent ainsi au maintien et au renforcement de l'offre de soins de premier recours sur les territoires.

5) Télé médecine et de la e-santé

Le Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS) est favorable aux orientations contenues dans votre proposition régionale en matière de soutien au développement de la télé médecine et de la e-santé, moyennant les modifications rédactionnelles suivantes :



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Soutien au développement de la télémédecine et de la e-santé

La Bretagne est reconnue comme l'une des régions "pilote" en matière d'e-santé. Cette dynamique doit être renforcée afin de développer ses usages avec le souci d'une bonne appropriation par les professionnels et les patients et d'une généralisation sur les territoires afin d'assurer le maillage territorial de l'e-santé. Des opérations d'accompagnement à l'investissement pourraient être conduites en cohérence avec la stratégie numérique portée par l'agence régionale de santé.

Un projet INTERREG démarre en ce sens, sous le pilotage en région de ID2SANTE. L'objectif de ce projet est d'identifier les freins et leviers au développement des usages e-santé en Bretagne, au regard notamment de la faible mobilisation des dispositifs d'accompagnement existants.

La prise en charge de la dépendance et de la perte d'autonomie nécessite de permettre l'accès aux dispositifs assurant un suivi médical à distance de la population et de faciliter l'accès à l'expertise spécialisée soit au sein des structures d'accueil existantes, soit par le recours à des solutions de télémédecine en mobilité. Ainsi des opérations ciblées en particulier dans les zones sous denses en matière de professionnels de santé pourraient permettre l'installation de dispositifs de télémédecine respectant les conditions de prise en charge par l'assurance maladie, installés dans les MSP, centres de santé, les EHPAD, les pharmacies, les hôpitaux de proximité ou structures pour personnes en situation de handicap. Les organisations privilégieront les lieux de soins afin de pouvoir s'appuyer sur la présence de professionnels de santé susceptibles d'accompagner le patient (plateforme régionale de télé-imagerie, participation forfaitaire sur un taux d'intervention à 50% pour les équipements de télémédecine dans les MSP et ESMS). Dans certains cas, la télémédecine pourra être proposée en mobilité, notamment par le biais d'un camion équipé itinérant, qui se déplace au plus près des patients. Ces solutions mobiles s'adosent également aux organisations existantes de professionnels de santé qui se déplacent fréquemment à domicile (infirmières notamment).

Réalisation d'une Evaluation d'impact sur la santé (EIS) portant sur une des actions portées par le CPER

Le ministère des solidarités et de la santé n'a pas d'objection à la réalisation d'une EIS, permettant de renforcer l'intégration des enjeux de santé dans les politiques territoriales, dans le cadre que vous indiquez (validation préalable du principe de la démarche et de l'action soumise à EIS par les parties prenantes), tout en rappelant que les crédits Assurance maladie (FIR) ne pourront pas être contractualisés dans le cadre de cette opération.

6) Opérations d'investissement – COPERMO – valorisation

Le Comité interministériel de la Performance et de la Modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO) a pris l'engagement d'appuyer financièrement la réalisation d'opérations d'investissement dans votre région, soit 69 625 M€ d'investissements ainsi aidés sur 2021-2027. (La liste des opérations concernée sera transmise ultérieurement).



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Vous pourrez proposer au conseil régional de valoriser ces investissements dans le Contrat de plan Etat – Région en précisant qu'il s'agit de crédits de l'Assurance maladie et qu'ils sont liés à des opérations d'investissement pour la plupart déjà engagées ou en cours. Le cas échéant, le conseil régional pourra préciser les cofinancements qu'il apportera à ces investissements. Vous rappellerez également que la disponibilité annuelle de ces crédits de l'Assurance maladie reste conditionnée à leur vote par le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances de la sécurité sociale. Enfin vous préciserez que, en fonction de l'avancée des projets, l'ARS ou le Ministère de la santé pourront être amenés à ajuster l'échéancier de versement des crédits, ce qui pourrait faire évoluer les montants indiqués ainsi que le total de ces montants sur la période.

Programme budgétaire ou opérateur	Enveloppes contractualisées dans le CPER 21 - 27	Enveloppes valorisées dans le CPER 21 - 27
Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés		69 625 043 €
Fonds d'intervention régional (FIR)		5 340 000 €

La singularité de la gestion des crédits d'Assurance-Maladie ne permet pas une contractualisation financière de ceux-ci comme « crédits Etat » dans le cadre des CPER. Cependant une valorisation financière peut être réalisée au regard :

- **des investissements découlant des engagements pris en COPERMO.** A ce titre 69 625 043 € peuvent être valorisés pour votre région, dans les termes détaillés ci-dessus ;

- **d'une évaluation des crédits du fonds d'intervention régional (FIR) qui pourrait être mobilisé par l'ARS sur 2021-2023 pour soutenir les projets de maisons et centres de santé, ainsi que de télémédecine.** A ce titre, 5,34 M€ du FIR peuvent être valorisés pour votre région. Pour rappel, sur ce périmètre, les modalités d'action des ARS sont encadrées par des orientations annuelles, et le niveau de crédits mobilisable dépend des lois de financement de la sécurité sociale. Par ailleurs, les ARS viennent en appui de projets répondant aux besoins de la population dont la dynamique dépend des territoires. Ces éléments limitent la capacité de projection sur les niveaux de crédits à mobiliser sur la période du CPER.

Par ailleurs, il est rappelé que la réforme de la gouvernance territoriale des investissements en santé est un des engagements issus du Ségur de la Santé, dont la mise en œuvre sera effective début 2021. Ce nouveau cadre permettra d'envisager la mise en œuvre de conventions thématiques sur le périmètre Santé, en lien avec le CPER, comme le prévoit l'accord de méthode Etat-Région. Ces conventions tripartites (ARS/conseil régional/préfet) pourront également le cas échéant permettre de préciser sur les niveaux et calendriers de financement associés à l'appui aux projets de maisons et centres de santé ainsi que de télémédecine, notamment.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

B. Crédits additionnels mobilisables en 2021 et 2022 dans le cadre de la relance

Dans le cadre du plan de relance 2021-2022, une enveloppe régionale de 125,5 M€ pour votre région pourra être mobilisée pour financer l'investissement public dans le domaine de la santé.

Thématique du plan de relance	Mesure	Enveloppe régionale inscrite dans le CPER 21 - 22
Séjour de la santé / dépendances	Investissement public (dont rénovation thermique)	125 501 996 €



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

XI. Sports

Soutien aux équipements sportifs

Le Gouvernement, en concertation avec les collectivités territoriales, a créé en 2019 l'Agence nationale du sport dont l'objectif est de renforcer les capacités sportives de la Nation sur le fondement d'une gouvernance collégiale et concertée du sport tout en contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales en France.

L'Agence nationale du Sport poursuit son action en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs vers les territoires les plus carencés et les publics les plus éloignés de l'activité sportive.

La mise en place de la conférence régionale des sports doit permettre l'élaboration d'un projet sportif territorial qui a vocation à couvrir l'ensemble des politiques sportives territoriales. Ce projet se traduira par des contrats pluriannuels d'orientation et de financement qui préciseront les actions que les membres de la conférence s'engagent à conduire. Un décret précisera prochainement les modalités de fonctionnement des conférences régionales des sports.

Dans le cadre du Contrat de plan État – Région 2021-2027, vous pourrez proposer au conseil régional de contractualiser un volet sport comprenant le soutien aux équipements sportifs et le plan aisance aquatique. Le cas échéant, le volet sport pourra être intégré au sein du volet cohésion des territoires.

Les équipements sportifs, espaces et sites de pratique participent au développement et à la qualité de la pratique, tant compétitive que de loisir. Ils jouent par ailleurs un rôle essentiel dans les domaines de l'enseignement, de l'insertion, de la santé et de la prévention, du tourisme, de l'économie locale, de la vie de certains territoires et plus généralement de la cohésion sociale.

Afin de favoriser et de généraliser la pratique sportive notamment en club, le soutien de l'Agence sera accordé pour des projets de construction ou de rénovation structurante d'équipements sportifs situés en priorité dans des territoires carencés qui comprennent des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans des territoires ruraux (ZRR...).

Concernant la participation de l'Agence nationale du sport, les projets éligibles présentés devront répondre aux critères d'éligibilité des règlements d'intervention et aux procédures de l'Agence notamment ceux relatifs aux équipements sportifs. L'attribution des subventions par le Directeur général de l'Agence nationale du Sport ou par le Délégué territorial de l'Agence ne pourra se faire qu'après validation des directives par le Conseil d'administration de l'Agence et après avis d'une instance de concertation composée de représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et du monde économique.

Vous proposerez au conseil régional des premiers éléments en matière de diagnostic et de stratégie pour le soutien aux équipements sportifs. Ce travail aura vocation à préparer le projet sportif territorial qui sera *in fine* adopté par la conférence régionale du sport et qui constituera le cadre formel dans lequel l'Agence nationale du sport pourra déployer ses actions.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vous pourrez contractualiser une première enveloppe de l'Agence nationale du sport de 5 M€ pour la période 2021 – 2027 en complément des crédits du conseil régional. À ce stade, il n'est pas souhaitable que cette enveloppe soit pré-affectée par thématiques. Vous préciserez dans le CPER que les crédits de l'Agence nationale du sport pourront être mobilisés conformément à la loi n° 2019-812 du 1er août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et à ses décrets d'application.

Les crédits de la cohésion des territoires (DSIL, FNADT) pourront être mobilisés en complément des crédits de l'ANS lorsqu'un projet est inscrit dans un dispositif contractuel avec l'Etat.

Programme budgétaire ou opérateur	Enveloppes contractualisées dans le CPER 21 - 27	Enveloppes valorisées dans le CPER 21 - 27
Agence nationale du Sport – équipements sportifs	5 000 000 €	



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

XII. Agriculture et alimentation

A. Montants annualisés 2021 - 2027

Le futur Plan Stratégique National (PSN) a vocation à être le cadre de référence pour définir la vision globale de la stratégie d'intervention en faveur de l'agriculture et en déterminer les modalités de mise en œuvre, en intégrant le 1er et le 2nd pilier de la PAC.

Comme le précise l'accord politique Etat-Régions du 30 juillet 2020, dans le cadre de la préparation de la programmation 2021-2027 de la Politique agricole commune (PAC), l'État et les Régions co-pilotent la préparation du PSN, qui déterminera les interventions et les modalités de la mise en œuvre de la PAC à l'échelle nationale. En élaborant le PSN, l'État et les Régions s'engagent à soutenir la transition du modèle agricole alliant compétitivité économique et performance environnementale, vers une agriculture durable, résiliente et diversifiée garantissant la sécurité alimentaire.

B. Crédits additionnels mobilisables en 2021 et 2022 dans le cadre de la relance

Le cadre CPER doit être l'occasion de renforcer les actions territoriales en faveur d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et accessible à tous. Pour ce faire, le plan de relance prévoit une enveloppe de 80 M€, dont 5,202M€, pour votre région, destinée à soutenir le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT). Prévus par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, les PAT se sont développés jusqu'ici sur la base d'initiatives locales, portées le plus souvent par des communes, des métropoles, des EPCI ou parfois des départements. A la suite de la crise COVID qui a souligné la nécessité de renforcer la résilience alimentaire de nos territoires, mais aussi en réponse à de nombreuses demandes exprimées en ce sens par les préfets de région, il est prévu de cofinancer les PAT via les CPER.

La finalité du plan de relance consiste à faire changer les PAT d'échelle en ciblant le financement opérationnel des actions prévues dans les feuilles de route des PAT déjà constitués.

Sur le fond, la gamme des projets est vaste. Les Projets alimentaires territoriaux permettent aussi bien de financer des actions d'éducation à l'alimentation (actions de sensibilisation), de nouveaux modes de production agricole (développement territorial de l'agriculture biologique ou de l'agroécologie ; projets d'agriculture urbaine ou péri-urbaine), la transformation locale (projets d'industries agro-alimentaires pour l'amélioration des processus de fabrication), l'appui à la mise en réseau entre fournisseurs agricoles et utilisateurs (projets d'écoconception, mise en place de filières territorialisées, équitables...), la distribution (amélioration de la logistique, traçabilité...), le développement de points de vente directe, la mise en place de nouveaux réseaux d'approvisionnement permettant de rapprocher producteurs et consommateurs... etc.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En termes de méthode, le recensement des PAT déjà opérationnels dans la région est un préalable à partir duquel pourra être lancée l'identification des besoins de financements. Les modalités de financements et de sélection des dossiers seront déterminées par région. L'échelle régionale doit permettre, au-delà des possibilités de co-financements, de dégager une vue d'ensemble et d'assurer une cohérence dans le choix des projets soutenus. A cet égard, cet exercice a vocation à faire l'objet d'un suivi et d'échanges au sein du comité régional de l'alimentation, instance de gouvernance de l'alimentation au niveau régional.

Thématique du plan de relance	Mesure	Sous-mesure	Enveloppe régionale inscrite dans le CPER 21 - 22
Transition agricole	Accélération de la transformation du secteur agricole	Projets alimentaires territoriaux	5 202 000€€



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

XIII. Égalité entre les femmes et les hommes

Dans la continuité du pré-mandat de négociation, le ministère délégué chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances vous invite à contractualiser les thématiques suivantes :

- observer son territoire et évaluer les politiques publiques à l'aune de l'égalité femmes hommes ;
- lever les freins à la place des femmes dans la sphère économique et sur le marché de l'emploi et favoriser l'égalité professionnelle ;
- prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes en mettant en œuvre une politique transversale et partagée ;
- faire des grands projets régionaux structurants des leviers de l'égalité femmes hommes.

Vous pourrez contractualiser une enveloppe de 1 960 000 € sur le programme 137.

Programme budgétaire ou opérateur	Enveloppes contractualisées dans le CPER 21 - 27	Enveloppes valorisées dans le CPER 21 - 27
P137	1 960 000 €	



XIV. Education

Le développement en tous points du territoire d'un service public du numérique éducatif, au service de la continuité éducative et de l'école inclusive, suppose que les établissements disposent d'un environnement numérique idoine pour accéder à des services numériques dans un cadre sécurisé. La majorité des établissements scolaires en est actuellement dépourvue, or la crise sanitaire a démontré la nécessité d'atteindre rapidement cet objectif.

Ainsi, le MENJS souhaite doter les classes de lycées (lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels) en équipements vidéo pour développer l'enseignement hybride à destination simultanée d'élèves en classe et à distance ou encore pour développer la classe inversée.

Cette mesure d'aide à l'équipement s'inscrit dans un dispositif d'ensemble, tant pédagogique (articulation présentiel-distanciel) que technique (dispositif de streaming) et d'accompagnement humain qui est inscrit dans le plan de relance en tenant compte des disparités géographiques, sociales et de degré de maturité numérique.

Les projets doivent permettre la mise en place d'enseignements en classes hybrides (enseignant dans la classe et élèves sur place ou à distance) à travers l'équipement des salles de classe des lycées en ordinateur, microphone multidirectionnel et webcam permettant une diffusion synchrone ou asynchrone.

Synthèse des éléments budgétaires :

Le montant des crédits contractualisés par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports dans les CPER 2021 – 2027 s'élève à 20 M€, dont 970 000 € pour votre région. Ces crédits sont inscrits dans le plan de relance : ils ont vocation à être engagés dans leur totalité en 2021 (10 M€) et 2022 (10 M€) pour contribuer à la relance économique.

Thématique du plan de relance	Mesure	Sous-mesure	Enveloppe régionale inscrite dans le CPER 21 - 22
Mise à niveau numérique de l'Etat et des territoires : identité numérique, numérisation des services publics (écoles, justice, culture)	Continuité pédagogique - établissements, enseignants, élèves	Ressources pédagogiques numériques	970 000 €



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe budgétaire

Thématiques du CPER	Montants contractualisés 21 - 27	Montants valorisés 21 - 27	Montants plan de relance 21 - 22	Montants totaux 21 - 27
Cohésion des territoires	206 229 747 €	161 832 294 €	44 921 541 €	412 983 583 €
Réouverture du guichet du Plan France Très Haut Débit		90 000 000 €	30 000 000 €	120 000 000 €
112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire - FNADT	67 465 414 €		5 318 919 €	72 784 333 €
Plan France Très Haut Débit		71 832 294 €		71 832 294 €
119 - Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements (DSIL)	68 784 333 €			68 784 333 €
ANRU	57 300 000 €			57 300 000 €
Banque des Territoires	11 600 000 €			11 600 000 €
Inclusion numérique			7 000 000 €	7 000 000 €
Renforcement des ponts des collectivités territoriales				
147 – Politique de la ville	1 080 000 €			1 080 000 €
Transition écologique	138 140 000 €		90 768 898 €	228 908 898 €
Agence de l'eau	81 700 000 €			81 700 000 €
Rénovation thermique des bâtiments publics (hors bâti universitaire)			71 983 343 €	71 983 343 €
ADEME	42 525 000 €			42 525 000 €
Biodiversité sur les territoires			9 885 555 €	9 885 555 €
Densification et renouvellement urbain			8 900 000 €	8 900 000 €
113 - Paysages, eau et biodiversité	6 265 000 €			6 265 000 €
Fonds de prévention des risques naturels majeurs	3 300 000 €			3 300 000 €
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	2 250 000 €			2 250 000 €
Office français de la biodiversité	2 100 000 €			2 100 000 €
Santé		74 965 040 €	125 501 996 €	200 467 036 €
Ségur de la Santé - investissements publics			125 501 996 €	125 501 996 €
Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés		69 625 040 €		69 625 040 €
Fonds d'intervention régional		5 340 000 €		5 340 000 €
Emploi et formation professionnelle	12 045 000 €	111 960 000 €	47 797 042 €	171 802 042 €
PRIC - Pacte régional d'investissement dans les compétences (2021-2022)		111 960 000 €		111 960 000 €
PIC - Parcours qualifiants pour les jeunes			26 033 000 €	26 033 000 €
103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	12 045 000 €			12 045 000 €



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Revalorisation de la rémunération des stagiaires - adultes			7 014 049 €	7 014 049 €
Création de places en IFAS			5 822 520 €	5 822 520 €
Revalorisation de la rémunération des stagiaires - jeunes			5 624 473 €	5 624 473 €
Création de places en IFSI			3 303 000 €	3 303 000 €
Enseignement supérieur, recherche et innovation	108 542 000 €		16 570 000 €	125 112 000 €
150 - Formations supérieures et recherche universitaire / 231 - Vie étudiante	56 850 000 €		16 570 000 €	73 420 000 €
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	26 000 000 €			26 000 000 €
144 - Environnement et prospective de la politique de défense et autres programmes	10 000 000 €			10 000 000 €
192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	9 000 000 €			9 000 000 €
142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	6 692 000 €			6 692 000 €
Mobilité multimodale	13 800 000 €	8 801 566 €	71 032 311 €	93 633 877 €
CPER routes	200 000 €		37 426 000 €	37 626 000 €
CPER ferroviaires	13 600 000 €		8 000 000 €	21 600 000 €
Sécurisation des passages à niveaux (crédits SNCF)		6 918 462 €	4 753 846 €	11 672 308 €
Mobilités actives - enveloppe régionale		0 €	10 800 000 €	10 800 000 €
Transports collectifs - enveloppe régionale		0 €	6 034 872 €	6 034 872 €
Accessibilité des gares (crédits SNCF)		1 280 000 €	997 500 €	2 277 500 €
Petites lignes ferroviaires (crédits SNCF)			1 500 000 €	1 500 000 €
Soutien au fret ferroviaire		0 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Bruit ferroviaire (crédits SNCF)		603 104 €	20 093 €	623 197 €
Etudes RER métropolitain			500 000 €	500 000 €
Développement économique et Economie sociale et solidaire	3 640 000 €	9 961 522 €	14 943 000 €	28 544 522 €
PIA 4 régionalisé		9 961 522 €	14 943 000 €	24 904 522 €
305 - Stratégie économique et fiscale	3 640 000 €			3 640 000 €
Culture	13 900 000 €		11 310 000 €	25 210 000 €
175 – Patrimoine	6 500 000 €			6 500 000 €
Plan cathédrale			5 310 000 €	5 310 000 €
131 - Création	4 500 000 €			4 500 000 €
Restauration des monuments historiques (hors Etat)			4 500 000 €	4 500 000 €
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	2 900 000 €			2 900 000 €
Fonds de transition écologique institutions en région			1 500 000 €	1 500 000 €



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Education, jeunesse et sports	5 000 000 €		970 000 €	5 970 000 €
Agence nationale du Sport	5 000 000 €			5 000 000 €
Ressources pédagogiques numériques (21-22)			970 000 €	970 000 €
Agriculture et alimentation			5 202 000 €	5 202 000 €
Accélération de la transformation du secteur agricole (bio, HVE, circuits courts, projets alimentaires territoriaux)			5 202 000 €	5 202 000 €
Egalité entre les femmes et les hommes	1 960 000 €			1 960 000 €
137 – Égalité entre les femmes et les hommes	1 960 000 €			1 960 000 €
Total général	503 256 747 €	367 520 422 €	429 016 789 €	1 299 793 958 €

Vous veillerez à optimiser le recours aux crédits de la relance. A cet effet, sont ici mentionnés à titre indicatif les crédits régionalisés transmis par chaque ministère.

Le renforcement des moyens territorialisés impose de préciser dans les contrats la typologie des enveloppes :

- Les montants valorisés correspondent à des engagements de l'Etat ne faisant pas l'objet d'une contractualisation. Ils sont prévisionnels et mentionnés à titre indicatif exclusivement.
- Les crédits du plan de relance sont prévisionnels et mentionnés à titre indicatif exclusivement. Ils ne font pas l'objet d'une contractualisation. Ces crédits pourront faire l'objet de redéploiements entre les régions et entre les thématiques en fonction du rythme de consommation des crédits et des priorités identifiées par le Gouvernement.

Les montants totaux prévisionnels sont mentionnés à titre indicatifs. L'éventuelle mobilisation partielle des montants valorisés ou des montants du plan de relance ne peut être redéployée dans les crédits contractualisés.

Conférence territoriale de l'action publique

Position commune des collectivités sur le futur Contrat de plan Etat Région

Le Gouvernement a confirmé son intention d'aboutir à la signature d'un contrat de plan Etat Région 2021/2027 au tout début de l'année 2021. L'élaboration et la discussion de ce document contractuel se feront dans un calendrier très réduit. Un premier temps de concertation doit intervenir avant la mi-juin, date à laquelle la Préfète de Région devra adresser à Paris des propositions régionales, afin de recevoir à la mi-juillet son mandat de négociation définitif.

Cette première étape de discussion devra tenir compte des travaux déjà entrepris avant la crise sanitaire et qui avaient été marqués, en particulier, par la validation en CTAP d'une position commune des collectivités, retenant 5 grandes priorités.

Par ailleurs, dans le souci de répondre à la situation d'urgence liée à la crise économique et sociale qui se présente, l'Etat propose d'identifier, par anticipation de la mise en œuvre de ce CPER, une première liste d'opérations, de projets ou de chantiers, prêts à partir, afin de mobiliser des crédits importants, dès 2021, voire dès 2020. Il s'agit d'alimenter la commande publique au plus vite pour soutenir la reprise immédiate de l'économie.

Les collectivités de Bretagne confirment :

- Leur intérêt pour participer à ce premier élément d'un plan de relance, comme un volet de préfiguration du CPER à bâtir,
- Leur volonté d'engagement dans le cadre du Contrat de plan 2021/2027, permettant de sécuriser et de concentrer des financements importants sur les grandes priorités de la Bretagne,
- Leur souhait de se fonder sur le document de la CTAP adopté en octobre dernier, revu et complété pour prendre en compte les enseignements de la crise COVID,
- Leur souhait de faire de ce CPER l'un des leviers d'action opérationnel d'un programme de redémarrage et de transformation plus large, s'inscrivant lui-même dans l'esprit du Contrat d'action publique passé entre la Bretagne et l'Etat.
- Elles soulignent la nécessité d'inscrire ce futur CPER dans la cohérence plus large d'une démarche globale retenant aussi des engagements réciproques sur des accompagnements d'urgence, des perspectives de moyen terme permettant d'accélérer les transitions nécessaires, des dispositifs non budgétaires permettant d'améliorer les modalités d'exercice de l'action publique, notamment dans un esprit de différenciation.
- Les collectivités soulignent en particulier qu'elles ne sauraient s'engager dans des contreparties financières à des engagements au titre de la relance de l'investissement public dans le cadre du CPER si elles n'en ont pas les moyens budgétaires, du fait de la contraction de leurs ressources.

La prise en compte des enseignements de la Crise sanitaire pourrait conduire, en particulier à :

- Développer des projets liés à la santé au-delà de la seule question de l'offre de soin.
- Renforcer les actions et programme favorisant la numérisation de l'économie et de la société.
- Renforcer le volet permettant de conforter la souveraineté alimentaire de la France et l'évolution des modèles de production vers une plus grande qualité (lien avec la PAC).
- Favoriser le déploiement d'une politique industrielle plus ambitieuse, visant la relocalisation d'activités et la souveraineté de la production sur des filières sensibles.

Les défis à relever sont les suivants, préfigurant ce que pourrait être le futur contrat :

1 - Le premier défi est celui de la géographie péninsulaire de la Bretagne, qui est sa spécificité majeure et fait du raccordement et de l'accessibilité un combat permanent et essentiel. **Le Pacte d'accessibilité** en formalise les grandes orientations, autour des quatre axes que sont : l'accessibilité ferroviaire, la desserte routière du centre et de l'ouest Bretagne, l'attractivité aéroportuaire, la place des ports bretons dans le réseau européen, et le développement des mobilités du quotidien. Il réaffirme notamment l'engagement conjoint pour placer Brest et Quimper à 3 heures de Paris et 1 h 30 de Rennes.

Si l'Etat entend reporter la discussion d'un volet mobilité du CPER à l'après 2022, arguant du calendrier de la loi LOM, les collectivités soulignent l'impossibilité de discuter d'un contrat stratégique en ignorant le défi premier du territoire breton. Elles soulignent le risque inacceptable de perdre deux années dans la mise en œuvre des grands projets liés à l'accessibilité.

Aussi est-il essentiel pour elles que les discussions autour du nouveau CPER soient l'occasion d'obtenir des garanties sur la mise en œuvre complète de l'actuel contrat de plan, au rythme de réalisation retenu par le Pacte d'accessibilité et des garanties sur la mise en œuvre des autres axes du Pacte, non-inscrits dans l'actuel plan.

2 - Le second défi est celui du développement économique et social d'une région qui, comme les autres, doit accompagner les mutations de son économie et de ses compétences, dans l'ensemble de ses secteurs et filières (y compris son économie touristique), dans le contexte des transitions, au premier rang desquelles figure la nécessaire transition digitale. Elle doit le faire en mettant l'accent sur trois spécificités fortes et incontestables :

2.1 - L'importance vitale de son appareil d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation qui est l'un de ses avantages comparatifs essentiels dans la concurrence que se livrent les territoires. La Bretagne fait de l'ESRI une priorité majeure de ce CPER et les collectivités réaffirment leur volontarisme pour apporter d'importantes contreparties à l'investissement qu'elles attendent de l'Etat, sur ses compétences. Elles rappellent à cet égard la nécessité de compenser le retard pris en termes de mobilisation de crédits par l'absence de la Bretagne de la carte du plan campus et des dispositifs majeurs des PIA (idex et isite).

Elles entendent inscrire le développement de la recherche et de l'innovation dans les axes d'une S3 exigeante et fortement ciblée sur les enjeux des transitions.

La Bretagne entend naturellement conforter sa place dans la recherche et l'innovation marines, autour du campus mondial de la mer, mis au service du rayonnement de la recherche nationale française.

Au titre des transitions, les collectivités font de la rénovation thermique des bâtiments universitaires une priorité et se déclarent disposées à investir fortement sur le sujet, y compris dans le cadre d'expérimentations innovantes.

Si le développement de la recherche promet une carte polarisée, l'appui au développement de l'enseignement supérieur devra aussi tenir compte des enjeux d'aménagement à l'échelle régionale et soutenir le déploiement des pôles de proximité.

2.2 - La seconde spécificité est celle de son écosystème productif agricole et agro-alimentaire, dont on connaît le poids à l'échelle nationale, sa place dans les enjeux de souveraineté alimentaire, mais aussi sa contribution au savoir-faire et au rayonnement de la France en termes de qualité, de traçabilité et de sécurité alimentaires. Mais on connaît aussi l'importance des mutations en cours, les immenses défis environnementaux qui se présentent.

La réussite de cette mutation et l'accompagnement de l'évolution du modèle agricole est un enjeu de dimension nationale auquel le Contrat de plan doit apporter des réponses, en lien avec la mobilisation des fonds européens et de la PAC. Le contrat, donnant corps au principe de différenciation, doit

reconnaitre la spécificité bretonne, l'engagement local en ce domaine et offrir au territoire régional les moyens de se mobiliser à la hauteur de l'enjeu.

2.3 - La troisième est la dimension maritime de la Bretagne, qui représente 50 % du linéaire côtier français et la même proportion de la pêche, mais qui est aussi une région majeure en matière de réparation navale et le lieu de développement des technologies futures en matière d'énergies marines. La vitalité de la Bretagne maritime est donc aussi un enjeu national, qui se place dans un contexte particulier qui est celui du Brexit et de ses conséquences qui frapperont la région de manière toute particulière.

Le Contrat de plan doit ainsi contenir un volet maritime ambitieux, transversal aux questions de développement (pêche, industries, tourisme...) et de protection environnementale, impliquant souvent une vision interrégionale. Il doit ainsi permettre d'apporter des réponses aux engagements du Contrat d'action publique sur les questions portuaires (dans tous leurs aspects) et de la pêche. L'enjeu de l'observation et de l'anticipation des conséquences du changement climatique devra être pris en compte. La question des risques spécifiques sur le littoral est au premier rang de ces préoccupations.

3 - Le troisième défi est celui de l'équilibre territorial.

Il se pose de manière spécifique dans une région marquée par sa péninsularité et l'éloignement de sa pointe ouest, marquée également par des dynamiques de développement différentes, faisant peser une menace de décrochement sur certains territoires de la pointe ouest, de la Bretagne Nord ou centrale notamment. Il se pose aussi spécifiquement dans une région marquée par **un maillage territorial particulier**, reposant sur deux métropoles de taille moyenne à l'échelle européenne et un réseau de villes moyennes et petites, déterminantes pour la vitalité de leur territoire, mais souvent fragilisées dans leurs fonctions de centralités.

La Bretagne se caractérise par ailleurs par l'ambition de son projet BTHD consistant à assurer la fibre pour tous à l'horizon 2026 au plus tard et associant dans un mécanisme de solidarité régionale l'ensemble des collectivités.

Aussi la discussion sur le contrat de plan doit-elle impérativement comporter deux volets essentiels à l'enjeu d'équilibre : la question de l'ambition numérique d'une part et un volet territorial puissant permettant de soutenir les dynamiques locales et de solidarité.

3.1 – Le projet BTHD, qui dans sa globalité, représente un investissement de plus de 1,6 milliards €, doit entrer dans une nouvelle phase de déploiement, plus ample encore que la première. Pour cela, dans le cadre des récentes discussions avec l'Etat, une ouverture législative a été obtenue permettant la mise en place d'un marché de conception réalisation qui vise le branchement de plus de 1.2 millions de prises. Le montant de la poursuite de cet investissement majeur, autant pour l'équilibre que pour la performance des territoires, se monte à plus de 1.3 milliards d'euros.

Si les collectivités réunies au sein du syndicat mixte Mégalis entendent se mobiliser avec détermination, elles soulignent l'importance essentielle **d'une forte contribution de l'Etat, via le FSN**, pour donner corps aux engagements pris par le Président de la république. Compte tenu de ce que l'on sait des futurs règlements européens, qui ne permettront pas le fléchage de fonds structurels sur les infrastructures du numérique, une contribution de l'Etat à hauteur de 200 M€ est attendue, en complément des engagements directement liés au contrat de plan qui devraient porter, en matière de numérique, et en l'état actuel du cadrage proposé par l'Etat, sur le développement des usages.

3.2 – Un volet territorial ambitieux est essentiel pour accompagner les actions et les projets territorialisés autour des axes suivants :

Un chapitre métropolitain permettant d'accompagner le rayonnement nécessaire des deux métropoles dans un contexte de concurrence européenne forte. Ce soutien sera fléché sur des équipements de dimension et de rayonnement régional dont la présence et le fonctionnement sont une évidente contribution à l'attractivité de toute la région. Ce chapitre comportera une dimension de coopération territoriale et de réciprocité avec les territoires ruraux. Il pourra faire l'objet d'une consolidation dans un renouvellement des contrats métropolitains.

Un chapitre de soutien aux centralités, afin de fortifier l'armature bretonne des villes moyennes et petites. Il doit permettre d'y maintenir ou d'y renforcer des fonctions, y compris stratégiques. Il se fera dans le prolongement des deux expérimentations mises en œuvre dans le cadre du CPER précédent. Cet effort demande à être conforté et amplifié. Il devra se faire dans l'esprit des engagements pris dans le contrat d'action publique pour assurer la convergence progressive de toutes les formes de contractualisations et de financement.

La formalisation d'un appui en ingénierie aux territoires les moins bien dotés.

Un chapitre d'appui à l'ambition régionale de réduction de la consommation foncière permettant, en lien avec l'EPF notamment de développer des mécanismes de soutien, y compris en ingénierie, aux collectivités les plus engagées, notamment dans l'intervention sur les friches industrielles, d'habitat, commerciales et agricoles.

Le renouvellement d'un contrat de développement des îles du Ponant.

Un chapitre de soutien pour les actions et projets de maintien ou de développement de l'offre de service en milieu rural, en application des SDAASP et en lien avec l'agenda rural annoncé par le Gouvernement.

4 – Le quatrième défi est celui des transitions écologiques.

La démarche de la Breizh Cop marque l'ambition régionale face au défi des transitions écologiques. Le contrat de plan, en application des engagements pris dans le contrat d'action publique, doit apporter un appui aux axes essentiels que sont :

- **L'eau** et la mise en œuvre du plan breton pour l'eau, avec des moyens adaptés au maintien du bon état écologique lorsqu'il est atteint et à son atteinte partout ailleurs, ainsi qu'à l'enjeu de solidarité territoriale sur le plan de la quantité,
- **La biodiversité** et le déploiement de l'agence bretonne de la biodiversité,
- **Le climat et l'énergie** avec le soutien à la production de toutes les énergies renouvelables, la consolidation de l'animation du réseau de plates-formes de rénovation de l'habitat, dans le cadre du SARE et du Service Public de Rénovation Énergétique de l'Habitat (SPPEH), ainsi que des moyens de mise en œuvre d'une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique (Breizh'Hin).
- **L'économie circulaire et la gestion des déchets**, en se donnant les moyens d'atteindre les objectifs de la Breizh COP (« zéro enfouissement en 2030 » et « zéro déchets en 2040 », développement du recours aux éco-matériaux et au recyclage dans le secteur du BTP, traitement de sujets majeurs issus du passé tels que l'amiante...)
- Un appui résolu à toutes les expérimentations innovantes dans les territoires en matière de **nouvelles mobilités** et de mobilités décarbonées, dans le cadre des engagements du pacte d'accessibilité. Il est nécessaire de développer des approches globales comme locales s'appuyant sur des coopérations nouvelles entre territoires pour favoriser toutes les formes de mobilités plus propres et plus inclusives.
- **La sensibilisation** des citoyens, avec des outils adaptés.
- La confirmation d'un appui fort aux structures et instances **d'observation et de connaissance** environnementale et en particulier à l'observatoire régional.

Le contrat de plan doit confirmer les logiques de fortes déconcentrations des crédits des agences nationales au niveau régional, il doit permettre le meilleur fléchage des appels à projets nationaux sur les enjeux bretons spécifiques. Il doit autoriser les expérimentations innovantes, le cas échéant en s'appuyant sur des ouvertures législatives et réglementaires.

5 – Le cinquième défi est celui de la cohésion sociale.

La Bretagne est une région à forte identité et qui bénéficie d'une bonne cohésion sociale. Elle fait de ces deux caractéristiques un atout majeur qu'elle entend conforter.

Le contrat de plan, en lien avec l'orientation posée par le Premier ministre de répondre aux attentes de la vie quotidienne de nos concitoyen-ne-s doit ainsi tenir compte de ces dimensions.

Il doit le faire autour des axes suivants :

- **Le soutien aux dynamiques culturelles** en Bretagne en tenant compte du fait que la Bretagne est historiquement et sans explication une des régions sinon la région la moins bien dotée financièrement par l'Etat sur les programmes du ministère de la culture.
- **Le soutien au développement des langues régionales** dans le prolongement des engagements pris dans le contrat d'action publique.
- **Un volet insertion emploi formation** qui doit notamment consolider ou développer :
 - Les travaux d'observation partagés dans le cadre du GREF,
 - Les actions pour la qualité de vie au travail dans le cadre de l'ARACT
 - Les actions conduites dans les territoires en matière de GPEC pour mieux répondre au défi des difficultés de recrutement.
 - Les initiatives d'exercice concerté des compétences comme le travail engagé sur le continuum formation/insertion/emploi entre les Départements, les Métropoles et la Région.
- Un volet portant sur la **politique de la ville** et le renouvellement urbain.
- La rénovation des internats.
- **Un volet portant sur les usages numériques** pouvant cibler des actions dans les établissements d'enseignement, le soutien aux tiers lieux, l'appui aux actions d'inclusion numérique et de lutte contre l'illectronisme, la numérisation dans les TPE.
- Une prise en compte de la problématique de **l'offre de soins** dans les territoires les plus fragiles et des enjeux en matière de santé-environnement.
- **Un chapitre égalité femme homme** et lutte contre les discriminations, permettant de conforter les actions partenariales et le volontarisme de la Bretagne, et servant d'appui à une diffusion de l'approche intégrée de l'égalité femmes hommes dans tous les autres volets du CPER.

Accord d'orientation stratégique État-Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et le futur contrat de plan 2021-2027

Préambule

Dans un contexte sans précédent, caractérisé par les effets d'une crise sanitaire qui se prolonge et dorénavant par ses répercussions multiples mais majeures sur la situation économique et sociale, dans un contexte par ailleurs marqué par une très grande incertitude, tant sur le court que le moyen terme, de nature à briser la confiance, l'État, la Région, après concertation avec les collectivités réunies au sein de la CTAP de Bretagne, convergent sur la nécessité d'organiser et de coordonner les réponses apportées par la puissance publique.

Ils partagent une double préoccupation.

S'inscrire dans le temps court, celui de l'immédiate exigence de mesures de relance de l'activité et d'accompagnement des acteurs confrontés à des difficultés inédites. Et tout à la fois de ne pas perdre de vue le moyen terme, c'est-à-dire l'impérieuse nécessité de poursuivre, sinon d'accélérer, les transitions en cours et la préparation de la région aux défis de demain.

Ils partagent aussi l'exigence de la meilleure coordination de l'action publique pour en renforcer l'efficacité et en assurer la bonne lisibilité pour tous, gage de confiance.

Cette exigence d'articulation de la relance immédiate avec l'accélération de la modernisation du pays structure le plan national de relance élaboré et désormais déployé par le Gouvernement. Il mobilise des enveloppes de financements sans précédent, à hauteur de 100 milliards d'euros, dont 40 proviennent du plan de relance de l'Union européenne. L'exigence complémentaire de coordination de l'action, motive l'accord de partenariat signé entre le Premier ministre et les présidents des conseils régionaux le 28 septembre dernier.

Cet accord de partenariat comporte les engagements suivants :

- Se mobiliser ensemble au service de la relance des secteurs les plus touchés par les conséquences de la crise sanitaire,
- Partager les priorités stratégiques à inscrire dans les CPER et les accords de relance pour construire le « monde d'après »,
- Permettre une approche territorialisée et différenciée de la relance,
- Mobiliser davantage de moyens pour construire la relance.

Sa traduction opérationnelle se fonde sur la discussion concomitante :

- d'un accord de relance, portant sur les années 2021 et 2022, permettant d'engager immédiatement des financements massifiés pour des actions concrètes sur les territoires, au service de la reprise de l'activité économique et sociale,
- et du contrat de plan Etat-Région, permettant de programmer sur les années 2021 à 2027 un programme public d'action et d'investissement ambitieux au service des enjeux de développement de la Bretagne, en cohérence avec la mobilisation de la nouvelle génération des fonds européens 21/27.

Le présent document s'inscrit dans la dynamique nationale du plan de relance du Gouvernement et procède de cet accord de partenariat. Il en décline les orientations de manière spécifique et différenciée en Bretagne au croisement des mandats de négociation adressés par le Premier Ministre au Préfet de région et du « mandat » que les collectivités de la CTAP se sont donné à elles-mêmes lors de leur dernière réunion de juin 2020. Il s'inscrit enfin dans la cohérence du Contrat d'action public et du Pacte d'accessibilité signés en février 2019.

Ainsi ce document :

- confirme les grandes orientations prioritaires, exprimées autour de 5 défis dans le texte de la CTAP,
- précise l'ensemble des objectifs et des moyens financiers qui seront mobilisés dans les deux années 2021 et 2022 en Bretagne, crédits classiques ayant vocation à s'inscrire dans le CPER, crédits exceptionnels liés au plan de relance, crédits d'Etat, de l'Europe ou des collectivités locales,
- retient les grandes orientations stratégiques du futur contrat de plan qui vient pour une part prolonger et inscrire dans la durée les impulsions des années 2021 et 2022.

Il s'agit d'un document stratégique et d'engagement politique dont la traduction opérationnelle appellera la formalisation de conventions financières ad hoc, thème par thème ou projet par projet.

Ce document est également un instrument de méthode permettant de marquer la cohérence et la convergence de l'action publique pour les années à venir. Il permet notamment de tracer le cadre stratégique dans lequel l'ensemble des contractualisations territoriales devra demain, trouver sa cohérence et son efficacité. Cette articulation sera en particulier recherchée entre plan de relance, CPER et les futurs CRTE (Contrats territoriaux de relance et de transition écologique).

Cette méthode porte par ailleurs sur un périmètre plus large que celui des seules mesures déconcentrées ou territorialisées du plan de relance national qui ne sont qu'une partie très minoritaire du plan de relance national qui mobilise 100 milliards d'euros. L'enjeu de sa réussite passe ainsi par la mise en place en région d'outils de pilotage global de ce plan, assurant à tous une bonne compréhension, une bonne information sur l'ensemble des dispositifs, leurs modalités de mise en œuvre et leur calendrier.

Enfin, le contenu de ces engagements doit être lu en complémentarité avec l'ensemble des actions conduites par l'Etat et la Région au service du maintien de l'activité, du soutien aux entreprises, aux acteurs et personnes les plus fragilisées. On fait ici référence à l'ensemble des dispositifs massivement déployés par l'Etat depuis mars dernier, chômage partiel, aides aux entreprises, action sociale... ainsi qu'à toutes les mesures adoptées par le Conseil régional à l'occasion de ses dernières sessions.

I – les engagements de l'accord de relance, inscrits dans la perspective du CPER

Ils s'inscrivent dans les 5 défis majeurs retenus par la position commune de la CTAP

1 – Le premier défi est celui de la géographie péninsulaire de la Bretagne

C'est sa spécificité majeure et l'un des premiers sujets de préoccupation de nos concitoyens. Cela fait du raccordement et de l'accessibilité un combat permanent et essentiel. Le Pacte d'accessibilité en formalise les grandes orientations, autour des quatre axes que sont : l'accessibilité ferroviaire, la desserte routière du centre et de l'ouest Bretagne, l'attractivité aéroportuaire, la place des ports bretons dans le réseau européen, et le développement des mobilités du quotidien. Il réaffirme l'objectif de relier la pointe bretonne à Rennes en 1h30 et à Paris en 3h.

1.1 Un accord de relance qui permet de finaliser le CPER sur les années 21/22, avec un taux de réalisation de 100 % des opérations confirmées.

L'État et la Région s'engagent :

- d'une part, à signer l'ensemble des conventions de financement nécessaires d'ici fin 2022 aux investissements routiers et ferroviaires, tels que prévus dans le pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne signé le 8 février 2019 ; cet avenant devra par ailleurs régler le remboursement des 5,5 M€ avancés par le Conseil régional pour la mise en œuvre du CPER 2015/2020 ;
- d'autre part, à engager toutes les études et démarches nécessaires pour permettre l'émergence de nouveaux investissements à programmer au-delà de 2022, dans le cadre de la nouvelle contractualisation 2021 /2027.

Le présent accord confirme les objectifs **du pacte d'accessibilité**. Sur les années 21/22, cela concerne :

- La poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN164 ; l'ensemble des opérations inscrites au CPER 2015-2020 sont désormais en chantier, en particulier grâce à la mise en place en 2020 de 112 M€ de crédits (50 % Etat / 50 % Région) dont 43 M€ issus du plan de relance. D'ici fin 2022, les études seront finalisées sur toutes les sections restant à réaliser au-delà de 2022 (Mûr-de-Bretagne, Rostrenen phase 3, Merdrignac Ouest) pour permettre d'entamer ensuite sans tarder ces derniers chantiers.
- La poursuite de la remise en état des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire : les travaux sur la ligne Dinan-Dol sont en cours, ceux sur la ligne Retiers-Chateaubriant seront engagés début 2021, la convention de financement des travaux de la ligne Dinan-Lamballe sera signée en 2022 (pour un montant prévisionnel d'environ 43 M€) pour des travaux en 2023 ;
- La poursuite des études du grand projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire (LNOBPL) ; initier des études préliminaires sur les aménagements retenus (dans l'optique de les amener ensuite, au-delà de 2022, vers la déclaration d'utilité publique) en signant une nouvelle convention de financement (d'environ 10 M€) avant fin 2022 ;
- La poursuite des réflexions sur le devenir du nœud ferroviaire de Rennes et des axes structurants Rennes-Brest et Rennes-Quimper, avec l'objectif de définir puis entamer les études des aménagements prioritaires de moyen/long terme ; cette action sera notamment financée par le plan de relance, dans le cadre du soutien aux études pour le développement de services express métropolitains.
- Les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Quimper (investissement de près de 30 M€), les premiers travaux du PEM de Vannes et les études du PEM de Brest.

Les autres opérations inscrites au CPER 2015-2020 seront également engagées d'ici fin 2022 : actions prioritaires du schéma d'agglomération de gestion de trafic (SDAGT) de Rennes, actions de mise en sécurité d'échangeurs et de requalification environnementale du réseau routier national (représentant environ 14M€ de travaux 2021-2022 au moyen de crédits du plan de relance), études de projet de mise à 2x2 voies de la RN176 dans le franchissement de la Rance. Certains projets en phase plus amont continueront d'être financés en dehors du cadre du CPER : poursuite des études sur la déviation de Fougères-Beaucé, l'échangeur du Liziec à Vannes et la desserte de l'ouest rennais notamment. Il en est de même d'une partie des travaux du SDAGT de Rennes (qui représente 25 M€ d'investissements dont 16,75 M€ sur le réseau routier national).

Le plan de relance permettra également de soutenir la participation de SNCF-Réseau pour contribuer :

- au programme de travaux des petites lignes ferroviaires avec une participation de SNCF-Réseau
- à des projets concernant l'accessibilité des gares pour les personnes à mobilité réduite, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'accessibilité
- à la prévention du bruit ferroviaire (actions de traitement des nuisances sonores, en sus des actions déjà engagées le long de la LGV Bretagne Pays-de-la-Loire)
- à la sécurisation des passages à niveau (PN), avec notamment la convention de financement de la sécurisation du PN de Saint-Grégoire en Ille-et-Vilaine

Sur ces différents points, les contributions financières issues du plan de relance (2^{de} colonne du tableau ci-dessous) seront apportées par la SNCF, et les montants concernés sont indicatifs, car ils restent notamment conditionnés au résultat de la cession d'une partie des actifs de la SNCF.

Les plafonds de financement concernés sont les suivants :

Action	Etat hors plan de relance 2021-2022	Etat via plan de relance 2021-2022
Accessibilité PMR des gares	1 280 000 €	997 500 €
Prévention du bruit	20 093 €	603 104 €
Sécurisation des passages à niveau	6 918 462 €	4 753 846 €
Petites lignes ferroviaires		1 500 000,00 €
TOTAL	8 218 555 €	7 854 450,00 €

Montant globaux mobilisés en 2021/2022 au titre du CPER

Mode	Total	Etat	Dont plan de relance	Région	Autres (collectivités locales, SNCF-Réseau, FEDER)
Infrastructures routières	68 800 000 €	37 626 000 €	37 426 000 €	28 700 000 €	2 474 000 €
Infrastructures ferroviaires	87 500 000 €	23 100 000 €	9 500 000 €	27 500 000 €	36 900 000 €
TOTAL	156 300 000 €	60 726 000 €	49 926 000 €	56 200 000 €	39 374 000 €

1.2 Un accord de relance qui permet de redéployer des études pour préparer la future contractualisation

En ce qui concerne la **préparation des investissements à partir de 2023**, l'État et la Région visent de nouveaux projets, en sus de ceux faisant l'objet des études citées ci-dessus et déjà identifiés au CPER 2015-2020 (LNOBPL, RN164, RN176 etc...), en particulier par :

- L'engagement ou la poursuite d'études sur les lignes Guingamp-Carhaix, Morlaix-Roscoff et Auray-Quiberon, pour définir les investissements futurs à réaliser ;
- L'abondement de 3,5 M€ des enveloppes consacrées aux études du nœud ferroviaire rennais (et des axes structurants Rennes-Brest et Rennes-Quimper), porte d'entrée de la Bretagne dont l'aménagement conditionne largement le développement de l'offre ferroviaire dans la région ; ceci intégrera aussi l'étude des conditions de développement de l'offre sur l'axe péri-urbain Rennes-Chateaubriant
- Le financement, dans le cadre du plan de relance, d'études dans le domaine du soutien au fret ferroviaire (pour un peu plus de 1 M€), et notamment les études préalables à la remise en état de la section Pontivy – Saint Gérard dans le Morbihan, une étude ciblée sur le devenir de la plate-forme de transport combiné de la plaine de Baud et sur les opportunités de plate-forme sur l'aire urbaine de Rennes, et une étude plus générale sur le potentiel d'usage et de développement du fret en Bretagne.

1.3 Une confirmation des grandes thématiques qui bénéficieront des financements du CPER

L'État et la Région, en concertation avec les collectivités locales, mèneront en 2021, une démarche d'identification des principales priorités d'investissement au-delà de 2022. Il s'agira de hiérarchiser et pré-dimensionner les besoins, ceci pouvant intégrer l'accessibilité PMR, la sécurisation des passages à niveaux, le fret ferroviaire et le transport combiné.

Ces réflexions s'inscriront en cohérence et en prolongation du Pacte d'accessibilité et des orientations du SRADDET.

A ces titres, sont d'ores et déjà réaffirmées les priorités de l'accessibilité routière et ferroviaire de la Bretagne d'une part, des besoins de mobilité du quotidien dans une perspective de transition écologique d'autre part.

En particulier, l'État et la Région s'engagent à faire figurer au CPER les thématiques ou projets suivants :

- La poursuite des actions visant à concrétiser l'objectif de relier la pointe bretonne à Rennes en 1h30 et à Paris en 3h : il s'agira, à l'issue des études en cours ou à engager d'ici fin 2022 sur le projet LNOBPL, de financer au moins les phases suivantes d'études des aménagements retenus
- La poursuite des études et, en fonction des besoins, l'engagement des travaux prioritaires, visant à la désaturation du nœud ferroviaire rennais
- La fin de la remise à niveau des lignes de desserte fine du territoire, déjà largement réalisée au titre du CPER 2015-2020
- La fin des travaux de mise à 2x2 voies de la RN164, pour les dernières sections restant à réaliser, dont toutes les études auront été achevées d'ici fin 2022
- La prise en compte des grands projets pôles d'échanges multimodaux et de développement des transports collectifs dans les agglomérations et en lien avec les espaces périurbains
- La poursuite des travaux de mise en accessibilité des gares bretonnes.

1.4 Des compléments attendus hors CPER avec des appels à projets nationaux pour les TCSP, les modes doux et le développement de l'intermodalité

L'État continuera de mobiliser, hors CPER et hors plan de relance, des crédits orientés vers le soutien au développement des transports collectifs : un nouvel appel à projets national, qui sera doté de 450 M€, sera prochainement lancé. L'État s'engage à ce que les modalités de déploiement de ces appels à projets respectent des principes de territorialisation de manière à garantir à chaque territoire régional les meilleures chances de voir ses projets retenus. Les projets de seconde ligne de tramway de Brest Métropole et les nouveaux projets de transport en commun en site propre de Rennes Métropole sont d'ores et déjà identifiés.

Par ailleurs, l'État continuera de soutenir financièrement des projets de développement des mobilités actives ou de systèmes innovants et durables pour la modernisation des transports collectifs et le développement de l'intermodalité :

- sur le vélo, en mobilisant les crédits du Fonds Mobilité Activité (doté de 350 M€ sur 7 ans au niveau national) qui donnent lieu à des appels à projets réguliers
- sur le vélo comme sur tout investissement favorables à l'intermodalité, à travers le soutien existant notamment au travers de la DSIL (ayant permis par exemple de soutenir des projets à hauteur de 7,5 M€ en 2020 en Bretagne)

2 – Le second défi est celui du développement économique et social

2.1 Conforter l'appareil d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI)

C'est l'un de ses avantages comparatifs essentiels de la Bretagne. C'est pourquoi l'ensemble des collectivités font de l'ESRI une priorité majeure du CPER. Elles réaffirment leur volontarisme pour apporter d'importantes contreparties à l'investissement qu'elles attendent de l'Etat, sur ses compétences. Cet engagement permet de compenser le retard pris en termes de mobilisation de crédits par l'absence de la Bretagne de la carte du plan campus et des dispositifs majeurs des PIA (idex et isite).

Les tableaux financiers présentés ici sont indicatifs, notamment dans les colonnes concernant les « autres collectivités » qui ne les ont pas encore validées. Mais la reprise des clés de financement habituelles en Bretagne témoigne d'une mobilisation exceptionnelle des territoires sur l'enjeu des compétences et de la recherche.

Il inscrit le développement de la recherche et de l'innovation dans les axes d'une S3 exigeante et fortement ciblée sur les enjeux des transitions, élaborée en étroite concertation avec l'Etat en région, et votée en session du Conseil régional de décembre 2020, pour une application sur la période 2021-2027.

La Bretagne entend conforter sa place dans la recherche et l'innovation marines, autour du campus mondial de la mer, mis au service du rayonnement de la recherche nationale française.

Cet engagement fait de la rénovation thermique des bâtiments universitaires une priorité qui pourra connaître des prolongements dans le cadre d'expérimentations innovantes, afin d'aller plus vite et plus loin dans la nécessaire remise à niveau du bâti dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Si le développement de la recherche dessine une carte polarisée, l'appui au développement de l'enseignement supérieur devra aussi tenir compte des enjeux d'aménagement à l'échelle régionale et soutenir le déploiement des pôles de proximité.

2.1.1 Une mobilisation financière massive en 21/22

L'effort de l'Etat et des collectivités bretonnes en faveur de l'ESRI en 2021 et 2022 sera sans précédent.

Il est permis par l'engagement exceptionnel de l'Etat en faveur des travaux de rénovation thermique des bâtiments universitaires, dans le cadre d'un premier appel à projet lancé en octobre 2020 et dont les résultats ont été publiés le 14 décembre. Un financement exceptionnel de 57 M€ sera ainsi mobilisé sur deux ans, en abondement des crédits par ailleurs mobilisés dans le cadre du Contrat de plan.

Le Conseil régional pour sa part contribuera à apporter une contrepartie locale dans le cadre du plan de relance en mobilisant sur la durée totale du CPER 4 M€ de plus que ce qu'elle envisageait (soit 27,42M€ au total).

Il mobilisera par ailleurs au moins 15 M€ de fonds européens via REACT-EU pour permettre le financement d'opérations prioritaires de rénovation énergétique (non retenues à l'aap national) et n'entrant pas dans la liste du CPER.

Ces contreparties régionales et européennes pourront être complétées par des interventions des autres collectivités qui seront sollicitées sur des clés de répartition cohérentes avec la partie socle du CPER.

Plan de relance

En M€	Etat	Autres opérateurs	Région	Europe	Autres collectivités	Total
Immobilier						
Crédits exceptionnels plan de relance 21/22	57		4	15 REACT-EU	4	
CPER socle 21/22	22,37	8,57	15,14		14	
Recherche (CPER 21/22)	7,77	5,14	6,71	11,85 Feder	6,28	
Innovation (CPER 21/22)	0,85		1,57	1,14	1,14	
Global	88	13,71	27,42	27,99	25,42	182,5

2.1.2 Qui s'inscrit dans la perspective d'un CPER ambitieux sur 7 ans.

Dans le domaine de l'immobilier

La situation du patrimoine immobilier des établissements d'enseignement supérieur en Bretagne explique les nombreux projets proposés par les établissements pour le volet immobilier ESRI du CPER 2021-2027, qui portent majoritairement sur la réhabilitation thermique et la mise en adéquation avec les nouveaux usages de nombreux bâtiments : dans les écoles, les universités, et leurs composantes IUT (notamment sur Lannion, Saint Briec, Quimper, Vannes et Lorient). Les collectivités, pour leur grande majorité, sont prêtes à accompagner ces réhabilitations, qui rentrent dans les objectifs affichés par la Breizh COP et dans leurs plans climats air énergie territoriaux.

Cet objectif de rénovation énergétique articulera trois leviers de soutien :

- L'appel à projets sur la rénovation de l'immobilier de l'ESR qui permettra la mobilisation de 57 M€ ;
- Les moyens issus du contrat de plan Etat-Région : programmes 150 et 231 pour l'Etat, opérateurs nationaux (CNOUS), les financements des collectivités territoriales ;
- Dans un deuxième temps, un projet d'expérimentation porté par les établissements avec l'appui du Conseil régional, ayant vocation à mobiliser de l'emprunt.

Les établissements se sont tous engagés à travers les projets déposés au plan de relance, à sanctuariser les économies qui seront générées via les rénovations énergétiques. Il en sera de même pour les projets qui seront retenus au CPER 2021-2027.

La réhabilitation thermique portera également sur les logements étudiants : le besoin porte sur 800 chambres à réhabiliter, dont une grande partie a été déposée au plan de relance. Dans le même temps, et afin d'accompagner le plan 60 000 logements étudiants lancé par le gouvernement, des créations de places sont envisagées sur Rennes et Brest à hauteur de 400 places supplémentaires possibles, sur du foncier disponible, financées en partie par de l'emprunt contracté par le CROUS.

Au global, les opérations priorisées par l'Etat, les collectivités et les établissements concernent en particulier :

- La vie étudiante : construction de chambres supplémentaires, amélioration des services de restauration notamment à Rennes, Lorient et St Malo ;
- Les « learning center », en particulier à Rennes, Brest et Saint Brieu ;
- Les réhabilitations énergétiques et des opérations visant à transformer les campus en rationalisant les espaces ;
- L'évolution des campus « santé » sur Rennes et Brest;
- Des besoins immobiliers en lien direct avec les projets de recherche, en particulier en matière d'infrastructure numérique avec le projet de Datacenter régional EskemmData ou le centre de cybersécurité « C Cube » à Rennes ;
- Le regroupement des forces de l'IUT et de l'ENSIBS pour la constitution d'un pôle numérique sur Vannes ;
- Une volonté affirmée de permettre l'aboutissement de projets dans le champ de l'agriculture-agroalimentaire tels que celui porté par le MNHN sur Concarneau sur l'aquaculture marine innovante, ou celui de création d'une école d'ingénieurs à Ploufragan sur l'alimentation, la santé et les nouveaux usages du numérique pour ce domaine.

Dans le domaine des équipements de recherche

La concertation avec les acteurs de la recherche de Bretagne a abouti à la proposition de 22 projets structurants (ou « méta-projets »), qui fédèrent les communautés scientifiques régionales autour d'une thématique lisible et inscrite dans les priorités nationales (SNR, priorités du cadrage CPER) régionales (S3) et par ailleurs européennes voire internationales (SDG de l'ONU). La délimitation de ces projets répond à un souci de cohérence scientifique, où les interactions entre équipes de recherche, souvent pluridisciplinaires, seront importantes. Chacun de ces projets réunit un ensemble de partenaires (universités, écoles, organismes) et, dans la grande majorité des cas, bénéficie du soutien financier d'au moins un grand organisme de recherche. Ils s'inscrivent également dans la stratégie nationale sur les infrastructures de recherche.

Les opérations visées s'inscrivent dans les domaines stratégiques d'innovation tels qu'identifiés par la nouvelle S3 régionale (cinq domaines d'innovation stratégiques et trois « transitions » majeures).

- Economie maritime pour une croissance bleue
- Economie numérique sécurisée et responsable
- Economie de l'industrie pour une production intelligente
- Economie alimentaire du bien manger pour tous
- Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie
- Transition numérique et industrielle
- Transition énergétique et écologique
- Transitions sociales

Dans le domaine de l'innovation

Le volet innovation, consolidé par le conseil régional et les services de l'État à partir des projets portés par les acteurs, a vocation à se décliner autour de trois axes :

1. L'animation des plates-formes technologiques ;
2. Le soutien aux CRT dans leur mission de conseil technologique ;
3. La complétude de la chaîne de transfert et de valorisation, à travers notamment :
 - Un soutien au centre de diffusion technologique Biotech & Santé résultant de la fusion des deux CDT régionaux ;
 - Un soutien aux initiatives régionales d'entrepreneuriat étudiant (PEPITE Bretagne) ;
 - Le développement des plates-formes de recherche et d'innovation, notamment en aval de leur accompagnement par la SATT.

CPER hors plan de relance

	TOTAL potentiel	Etat Minis-tères et opérateurs	Dont : crédits figurant au mandat (**)	Dont : contribution des organismes nationaux de recherche et CNOUS (hors mandat)	Région	Collectivités	FEDER	Financiers tiers
Immobilier	251,7 M€	117,6 M€	80,3 M€	37,3 M€	56,5 M€	52,5 M€	3,1 M€ (*)	22 M€
Recherche	121,5 M€	38,6 M€	26,5 M€	12,1 M€	19,7 M€	18,5 M€	38,7 M€	6 M€
Innovation	21 M€	3,2 M€	3,2 M€	-	6,3 M€	7,3 M€	3,2 M€	1 M€
TOTAL	394,2 M€	159,4 M€	110 M€ (**)	49,4 M€	82,5 M€	78,3 M€	45 M€	29 M€

(*) Feder mobilisé sur de l'immobilier spécifique à la recherche | (**) incluant 1,56 M€ confirmés sur le P178 (destinés à l'Ecole Navale)

2.2 La seconde spécificité est celle de son écosystème productif agricole et agro-alimentaire

On connaît le poids de cet écosystème à l'échelle nationale, sa place dans les enjeux de souveraineté alimentaire, mais aussi sa contribution au savoir-faire et au rayonnement de la France en termes de qualité, de traçabilité et de sécurité alimentaires. Mais on connaît aussi l'importance des mutations en cours, les immenses défis environnementaux qui se présentent.

La réussite de cette mutation et l'accompagnement de l'évolution du modèle agricole est un enjeu de dimension nationale.

2.2.1 Le plan de relance en faveur de l'agriculture

L'agriculture en Bretagne pourra bénéficier de l'ensemble des mesures du plan de relance. Selon les résultats des démarches qui seront entreprises pour bénéficier des mesures de portée nationale en la matière, la Bretagne pourrait ainsi bénéficier d'un montant de crédits de 57 M€ (répartition indicative), dont :

- Plan de modernisation des abattoirs : 23,45M€ ;
- Biosécurité et bien-être animal en élevage : 13,74M€ ;
- Plantons des haies : 6,62M€ ;
- Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes : 5,29M€ ;
- Diverses mesures de soutien à une alimentation locale et solidaire et initiatives locales et sensibilisation du public : 2,6M€ ;
- Partenariat Etat/Collectivité au service des projets alimentaires territoriaux : 5,2M€.

La Région, apportera des contreparties sur les financements concernant cette dernière ligne.

Elle pourra revoir sa participation dans le cadre de futur contrat de plan au regard des discussions devant se poursuivre. Elle poursuivra par ailleurs sa mobilisation forte sur ces enjeux, dans le cadre de ses politiques sectorielles.

En M€	Etat	Région	Total
Engagements	57	5	62

2.2.2 nécessité d'élargir la contractualisation dans le CPER définitif

Le Contrat de plan doit apporter des réponses aux grands enjeux de transformation de l'agriculture en Bretagne, en lien avec la mobilisation des fonds européens et de la PAC. Le contrat, donnant corps au principe de différenciation, doit reconnaître la spécificité bretonne, l'engagement local en ce domaine et offrir au territoire régional les moyens de se mobiliser à la hauteur de l'enjeu.

2.3 La troisième est la dimension maritime de la Bretagne,

La Bretagne représente 50 % du linéaire côtier français et la même proportion de la pêche, elle est aussi une région majeure en matière de réparation navale et le lieu de développement des technologies futures en matière d'énergies marines. La vitalité de la Bretagne maritime est donc aussi un enjeu national, qui se place dans un contexte particulier lié à l'impact de la crise sanitaire sur les filières halieutiques, et au Brexit dont les conséquences frappent la région de manière toute particulière.

2.3.1 Mobiliser les opportunités du plan de relance

L'Etat s'engage à mettre en œuvre des modalités territorialisées de déploiement du plan de relance dans ses objectifs maritimes, halieutiques et portuaires. En réponse à la sollicitation du Conseil régional, cette territorialisation permettra de prendre en compte le poids relatif majeur de la pêche bretonne dans les mesures qui seront engagées. Elle permettra d'ouvrir les dispositifs et financements du plan de relance au-delà des seuls grands ports nationaux. Il s'agira également de mobiliser des crédits FNADT afin de poursuivre les actions du plan pluriannuel de gestion des sédiments de la Rance, dans la limite de 500 000 euros sur l'ensemble de la période.

Pour sa part, le Conseil régional confirme sa mobilisation financière pour les années 21 et 22 à hauteur de 115 M€ pour la modernisation de ses ports.

2.3.2 nécessité d'élargir la contractualisation dans le CPER définitif

Le Contrat de plan comprendra un volet maritime ambitieux, transversal aux questions de développement (pêche, industries, tourisme...), de formation et de protection environnementale, impliquant souvent une vision interrégionale. Il doit ainsi permettre d'apporter des réponses aux engagements du Contrat d'action publique sur les questions portuaires (dans tous leurs aspects) et de la pêche. L'enjeu de l'observation et de l'anticipation des conséquences du changement climatique devra être pris en compte. La question des risques spécifiques sur le littoral est au premier rang de ces préoccupations.

Les enjeux de formation et d'attractivité des métiers y trouveront des réponses opérationnelles par le renforcement du réseau des acteurs et outils de formation maritime (lycées professionnels, ENSM, CEFCM). Un marin sur deux étant breton, la contractualisation entre l'Etat et la Région a pour objectif d'améliorer l'offre de formation et son adéquation aux besoins des professionnels à l'échelle régionale et nationale. Cela se traduira par l'implantation de l'ENSM dans le lycée professionnel de Saint Malo, la coopération Etat-Région au sein du CEFCM pour en faire un outil national, le renforcement des collaborations Lycées-ENSM-CEFCM.

Sur ce volet, un effort d'orientation des investissements en faveur du milieu maritime sera fait sur l'ensemble de la période 2021-2027. Il pourra porter sur les ports de pêche (Concarneau, Guilvinec, Saint Malo, Lorient) et les transitions environnementale dans les ports de commerce (Brest, Saint Malo, Lorient).

En M€	Etat	Région	Total
Engagements	7	51	58

2.4 Soutien aux entreprises

L'économie bretonne est confrontée à de très profondes mutations qui sont, pour beaucoup d'entreprises, autant des menaces que des opportunités, encore renforcées par les répercussions de la crise sanitaire du COVID.

L'Etat et la Région, chacun dans ses domaines de compétences et de responsabilités, partagent la même volonté d'apporter aux entreprises et à l'économie bretonne des réponses efficaces et coordonnées sur deux registres d'action :

- Un soutien réactif et adapté aux besoins immédiats, dans une conjoncture dégradée, pour anticiper les difficultés et permettre aux entreprises de passer les caps difficiles et préserver activité et emploi,
- Un accompagnement volontariste, dans la durée, pour aider les entreprises, les filières et l'ensemble des secteurs de l'économie bretonne à pleinement s'inscrire dans les grandes transitions en cours et à en saisir toutes les opportunités.

Cet accord s'inscrit dans la dynamique des travaux du Conseil économique Etat région et de ses dernières conclusions du 27 novembre.

Un PIA territorialisé conforté

Le Secrétariat général pour l'investissement reconduit sur la période allant de 2020 à 2025 la mise en place d'un programme d'investissement d'avenir (PIA). Dans le cadre du plan de relance, le nouveau PIA (PIA4) comprend un volet territorialisé reprenant les trois dispositifs du précédent programme, le soutien aux petites et moyennes entreprises dans la mise en place de leurs projets d'innovation, l'accompagnement et la structuration des filières et le développement de l'ingénierie de formation.

Pour une déclinaison régionalisée du programme PSPC-Régions, l'enveloppe de l'Etat inclura désormais un soutien aux projets régionaux de recherche et développement associant, autour d'une ou plusieurs entreprises, des organismes de recherche ou des centres techniques.

La Bretagne est dotée d'une enveloppe de l'Etat globale de 24 904 522€ (dont 14 943 000 € au titre du plan de relance). Le Conseil régional y apportera une contrepartie financière à même hauteur, pouvant être mobilisée en appui des opérateurs d'Etat désignés pour gérer ses enveloppes (Caisse des dépôts et consignation, Bpifrance...) ou en co-financement direct de la Région avec les opérateurs nationaux.

En particulier, le financement de projets collaboratifs dans le cadre du programme PSPC-Régions fera l'objet de soutiens directs du Conseil régional auprès des bénéficiaires, en contrepartie des crédits d'Etat du PIA (gérés par Bpifrance)

En M€	Etat	Région	Total
Plan de relance 21/22	14,9	14,9	29,8
CPER 21-27	9,96	9,96 €	19,9
Total 21-27	24,9	24,9	49,8

La mise en place de dispositifs de soutien aux fonds propres des entreprises

Le Conseil régional de Bretagne s'est engagé à apporter des participations à hauteur de 30 M€ dans deux fonds de consolidation régionaux, permettant d'accompagner le développement d'entreprises à potentiel, connaissant dans la période actuelle des enjeux importants de transformation, de modernisation ou d'intégration des transitions. L'ambition du Conseil régional est la constitution de deux fonds dotés globalement de près de 200 M€.

L'Etat et ses opérateurs y apporteront leur contribution dans l'esprit des conclusions du Conseil économique Etat/Régions, en date du 27 novembre. Cette contribution se traduira par une participation du fonds de fonds ad hoc de Bpifrance.

	Région	Etat-BPI	Objectif de capitalisation
	30 M€		200 M€

Une coordination étroite entre Etat et Région pour assurer le suivi des entreprises et la réussite du plan de relance.

Etat et Région signeront, dans le cadre du Contrat d'action public une convention de partenariat permettant l'exercice concerté de leurs responsabilités complémentaires en matière de développement économique. Cette convention comprendra des engagements pour garantir :

1. Un meilleur partage de l'information, en amont comme en aval du traitement des dossiers d'entreprises,
2. Une plus forte concertation dans le suivi des dossiers d'entreprise, notamment dans les situations de crise, passant par une meilleure association de la Région aux Codefi et cellules de veille de l'Etat,
3. Une plus forte diffusion de la culture de l'intelligence économique dans un souci de préservation de notre souveraineté économique,
4. Une parfaite reconnaissance de la complémentarité d'action de l'Etat et de la Région pour en assurer la lisibilité pour les acteurs de terrain, cette complémentarité pouvant être améliorée par la mobilisation différenciée sur le territoire breton de dispositifs nationaux, il s'agit en particulier d'assurer en Bretagne le meilleur déploiement des dispositifs du plan de relance, pilotés par l'Etat par appels à projet (territoires d'industrie, digitalisation des entreprises, diagnostics partagés...) Il s'agit également de donner toute sa place à la Bretagne dans le déploiement des stratégies de filières conduites au plan national,
5. Une gouvernance simplifiée reposant sur le dialogue constant entre Préfet de Région et Président du conseil régional, en lien avec les autorités nationales et avec les acteurs du territoire.

Par ailleurs, l'État et la Région apportent leur soutien aux entreprises bretonnes à l'export au moyen d'une mobilisation de l'ensemble de la Team France export – réunis en Bretagne au sein de BCI autour de cinq axes d'action : l'intelligence et l'information économiques, la projection et la prospection à l'international, l'appui à la jeunesse, le renforcement des outils de financement export et la promotion de la "marque France".

3 – Le troisième défi est celui de l'équilibre territorial

Il se pose de manière spécifique dans une région marquée par sa péninsularité et l'éloignement de sa pointe ouest, marquée également par des dynamiques de développement différentes, faisant peser une menace de décrochement sur certains territoires de la pointe Ouest, de la Bretagne Nord ou Centrale notamment. Il se pose aussi spécifiquement dans une région marquée par **un maillage territorial particulier**, reposant sur deux métropoles de taille moyenne à l'échelle européenne et un réseau de villes moyennes et petites, déterminantes pour la vitalité de leur territoire, mais souvent fragilisées dans leurs fonctions de centralités au service de zones rurales parfois en souffrance.

3.1 Le projet BTHD

Le projet BTHD, qui vise la fibre pour tous, sans distinction entre zones urbaines et rurales, à horizon 2026, enjeu majeur d'accessibilité pour la Bretagne, représente dans sa globalité un investissement de plus de 1,6 milliards €. Il entre dans une nouvelle phase de déploiement, plus ample encore que la première. Son financement sera facilité par un engagement exceptionnel dans le cadre du plan de relance.

L'Etat, en plus des 72 M€ d'ores et déjà engagés et restant à payer dans le cadre de la phase précédente, s'engage pour un nouveau montant de 150 M€, dont 60 M€ financés au titre du plan de relance.

Ces financements s'ajoutent à la mobilisation de 70 M€ de Feder prévue dans le nouveau programme opérationnel 21/27.

Ils seront complétés par un investissement de 200 M€ du Conseil régional et de 600 M€ des autres collectivités locales, réunis au sein de Mégalis.

En M€	Etat	Feder	Région	Autres collectivités	Total
Engagements 21/26	150	70	200	600	1020
Dont plan de relance	60				
Valorisation phase 1	71,8	74,6			

3.2 Un volet territorial ambitieux

Etat et Région s'engagent conjointement dans un volet territorial du plan de relance et du contrat de plan en forte augmentation par rapport à la génération précédente.

De fait, il mobilise pour les années à venir des crédits DSIL venant s'ajouter aux crédits du FNADT qui constituaient jusque-là l'essentiel de ces financements.

Ils sont complétés par les engagements de la banque des territoires. Sont également valorisés les crédits prévus au titre du NPNRU.

Pour sa part, le Conseil régional s'engage à mobiliser dans le cadre du plan de relance puis dans le cadre du contrat de plan, un tiers au moins de sa nouvelle politique territoriale. Notamment les crédits qu'elle entend allouer à son action en faveur des centralités (villes et bourgs ruraux) d'une part et les crédits affectés au renouvellement urbain d'autre part.

Son implication pourrait être plus importante et mobiliser également les enveloppes qui seront dédiées au développement des services essentiels aux populations ou aux transitions, dès lors que, sur le terrain, sera assurée la convergence des démarches de l'Etat, de la Région et des Départements.

Les autres collectivités pourront compléter ces engagements, au regard de leurs propres priorités en matière de cohésion des territoires ou pour les territoires concernés, de politique de la ville.

En M€	Etat (DSIL, FNADT et politique de la ville)	Banque des territoires	ANRU	Région (centralités et renouvellement urbain)	Autres territoires
Années 21/22	40	3,3		33	
Période 21/27	142,64	11,6	57,3	115,5	

Ces financements viendront appuyer chacun des enjeux ci-dessous :

Centralités et ruralité

Dans le prolongement du dispositif mis en œuvre par l'Etat, la Région, l'EPF et la Banque des territoires, il s'agit de conforter et amplifier les initiatives déjà prises (appels à candidatures régionaux, programmes action cœur de ville et petites villes de demain) en soutenant des projets globaux de revitalisation de centres-villes et de bourgs ruraux (espaces publics, équipements, habitat, commerces, services, mobilités...). Le CPER interviendra à deux échelles : celle des polarités et celle de la proximité. Il permettra en Bretagne une mise en œuvre des dispositifs de l'Etat adaptées aux réalités locales et aux pratiques réussies de ces dernières années.

Pour les centres bourgs, appelés à dynamiser l'ensemble de l'espace rural, le dispositif veillera à apporter un soutien spécifique, notamment en ingénierie, aux acteurs les plus fragiles.

Ces crédits permettront le :

- cofinancement d'études pour la définition de projets de dynamisation de centres de petites villes (programme Petites villes de demain) ou de bourgs ;
- soutien aux investissements pour la dynamisation des centres des villes petites et moyennes. Les projets soutenus s'inscriront dans les plans d'action d'opération de revitalisation de territoire (ORT) ;
- soutien aux investissements dans les bourgs ruraux, dans le cadre d'un projet global et concerté avec la population.

Le nouvel outil « Breizh Cité », développé par Sem Breizh (qui a bénéficié d'une augmentation de capital à hauteur de 3 M€ de la Région) et ses partenaires, Banque des territoires et EPF, sera mobilisé. Le soutien aux foncières commerciales prévu par le plan de relance devra permettre le renforcement de ces actions.

Les enjeux de développement des services essentiels aux populations dans les espaces ruraux seront pris en compte et pourront appeler les co-financements de la Région dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale. Ceci inclura les enjeux liés à l'offre de soins (cf. infra).

Iles

Les îles bretonnes habitées de façon permanente présentent des enjeux spécifiques. Pour y répondre un contrat sera signé avec l'association des îles du Ponant par l'État, la Région et les Départements le souhaitant.

Ce contrat fera l'objet d'une négociation d'ici l'été 2021. Intégrateur par nature, ce contrat permettra la mobilisation des signataires dans leurs politiques habituelles et des financements dédiés. Il bénéficiera en 2021 et 2022 de crédits du plan de relance afin d'accélérer la réalisation des projets sur les îles.

Métropoles

Un contrat métropolitain sera signé avec Brest métropole et Rennes métropole. Ces contrats consolideront les engagements de l'État, de la Région et des autres partenaires (Europe, Départements) en soutien aux projets des métropoles sur la période 2021-2027.

Ils intégreront également des actions de coopération ou réciprocité entre la métropole et d'autres territoires (limitrophes ou non) qui peuvent être thématiques. Les initiatives déjà lancées (contrat de réciprocité entre Brest métropole et le pays centre-ouest Bretagne, contrat de coopération sur les mobilités entre les 16 EPCI de l'aire urbaine élargie de Rennes) pourront à ce titre être renforcées et complétées par d'autres démarches. Les contrats métropolitains préciseront les projets portés par les métropoles au titre du plan France relance.

Politique de la Ville

La Bretagne compte 32 QPV répartis dans 15 communes et 12 EPCI. 12 de ces quartiers sont concernés par le NPNRU. L'intégration des crédits du volet cohésion sociale de la politique de la ville vise à consolider l'approche globale de cette politique et sa cohérence avec les moyens mobilisés par la Région.

L'État propose le renforcement de la contractualisation sur la politique de la Ville via les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) signées avec les associations visant à favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux différents dispositifs de la politique de la Ville. La contractualisation pourrait notamment permettre de consolider le fonctionnement de RésoVilles, centre de ressources sur la politique de la Ville sur la base d'un programme socle.

Etat et Région y contribueront pour un montant respectif de 1,08 M€ sur le CPER.

Offre de soins

Le vieillissement de la population bretonne corrélé à des indicateurs de santé défavorables avec une

surmortalité liée à la prévalence des cancers, des maladies cardiovasculaires ainsi que de comportements à risque justifie l'intégration d'un volet santé dans le cadre du plan de relance et du CPER. La crise sanitaire a mis en évidence, en particulier dans le domaine de l'autonomie, de la dépendance et de l'accès aux soins de proximité, des besoins en matière d'investissements en santé. Le partenariat effectif avec les collectivités compétentes sur des enjeux de santé publique répond par ailleurs à la volonté conjointe de répondre aux enjeux d'aménagement équilibré du territoire.

- Maisons et centres de santé pluriprofessionnels

La Bretagne s'appuie sur un partenariat Etat, Région, collectivités, ARS pour soutenir le développement des maisons et centres de santé pluriprofessionnels sur les territoires en difficulté en matière de démographie médicale. Des crédits en faveur des investissements des projets immobiliers des maisons et centres de santé pluriprofessionnels seront mobilisés sur le volet cohésion des territoires en complément d'une enveloppe de 5,34 M€ au titre du FIR par l'Etat.

- Télémédecine et e-santé

La prise en charge de la dépendance et de la perte d'autonomie en particulier nécessite de permettre l'accès aux dispositifs assurant un suivi médical à distance de la population et faciliter l'accès à l'expertise spécialisée, soit au sein des structures existantes, soit par le recours à des solutions en télémédecine en mobilité. Des opérations en zone sous-dense pourraient en particulier être ciblées pour l'installation de dispositifs de télémédecine et être articulées avec le déploiement de la fibre optique soutenue par ailleurs par l'Etat. (volet cohésion des territoires).

Le Conseil régional a réservé une enveloppe de 5 M€ dans le programme opérationnel du fonds REACT-EU pour les enjeux de santé en lien avec la lutte contre la pandémie.

Des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) au service de la cohérence territoriale

L'Etat propose aux territoires la signature de Contrats de relance et de transition écologique, permettant de décliner les grandes orientations des volets cohésion des territoires et transition écologique du CPER et de territorialiser les engagements du plan de relance. Il s'agit de simplifier les dispositifs contractuels actuels en les intégrant dans un seul et même cadre. Il vise aussi à renforcer la transversalité et la dimension stratégique des contractualisations avec les territoires pour accélérer les nécessaires transitions.

Cette contractualisation se fera dans le courant du premier semestre 2021, à une maille qui sera définie en concertation avec les territoires, début 2021.

Cette concertation, privilégiant la volonté locale, devra assurer que les espaces ainsi retenus seront les plus pertinents pour répondre aux enjeux stratégiques des territoires. Cette maille sera ainsi cohérente avec celle que les territoires décideront pour engager avec la Région, d'ici l'été 2021, l'élaboration de « pactes » territoriaux. De cette cohérence, devant également associer les Départements pour leurs politiques territoriales et leurs compétences en matière de solidarité territoriale, pourra résulter le principe de convergence des contractualisations prévue dans le Contrat d'action publique.

4 – Le quatrième défi est celui des transitions écologiques.

La Breizh Cop marque l'ambition régionale face au défi des transitions écologiques. Le contrat de plan, en cohérence avec les engagements pris dans le Contrat d'action publique, apporte un appui aux axes essentiels que sont :

- **L'eau** et la mise en œuvre du plan breton pour l'eau, avec des moyens adaptés au maintien du bon état écologique lorsqu'il est atteint et à son atteinte partout ailleurs, ainsi qu'à l'enjeu de solidarité territoriale sur le plan de la quantité, et au prolongement de la lutte contre les algues vertes.

- **La biodiversité** et notamment le déploiement des actions de l'agence bretonne de la biodiversité mais aussi d'ambitions fortes sur la renaturation, en cohérence avec les crédits européens importants prévus sur le sujet pour la période 2021/2027.
- **L'enjeu majeur de la préservation du foncier** avec des projets de traitement de friches et de renaturation.
- **Le climat et l'énergie** avec le soutien à la production de toutes les énergies renouvelables, la consolidation de l'animation du réseau de plates-formes de rénovation de l'habitat, dans le cadre du SARE et du Service Public de Rénovation Energétique de l'Habitat (SPPEH), ainsi que des moyens de mise en œuvre d'une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique (Breizh'Hin).
- **L'économie circulaire et la gestion des déchets**, en se donnant les moyens d'atteindre les objectifs de la Breizh COP (« zéro enfouissement en 2030 » et « zéro déchets en 2040 », développement du recours aux éco-matériaux et au recyclage dans le secteur du BTP, traitement de sujets majeurs issus du passé tels que l'amiante...)
- Un appui résolu à toutes les expérimentations innovantes dans les territoires en matière de **nouvelles mobilités** et de mobilités décarbonées, dans la cadre des engagements du Pacte d'accessibilité. Il est nécessaire de développer des approches globales comme locales s'appuyant sur des coopérations nouvelles entre territoires pour favoriser toutes les formes de mobilités plus propres et plus inclusives.
- **La sensibilisation et la mobilisation** des citoyens, avec des outils adaptés.
- **La prévention des risques naturels**, (inondations) la contractualisation doit favoriser une stratégie globale de prévention des risques sur les territoires, notamment en augmentant la capacité d'adaptation des territoires.
- La confirmation d'un appui fort aux structures et instances **d'observation et de connaissance** environnementale et en particulier à l'observatoire régional.

Le contrat de plan confirme les logiques de fortes déconcentrations des crédits des agences nationales au niveau régional, d'appui aux actions transversales du Conseil régional sur les transitions, il permet le meilleur fléchage des appels à projets nationaux sur les enjeux bretons spécifiques. Il autorise les expérimentations innovantes, le cas échéant en s'appuyant sur des ouvertures législatives et réglementaires.

4.1 Deux premières années d'un CPER dynamique

2021 et 2022, deux premières années de mise en œuvre du contrat de plan verront la mobilisation de crédits plus importants que dans la précédente génération, au service des enjeux des transitions écologiques. Ces enveloppes seront constituées de crédits de l'agence de l'eau, de l'ADEME et de moyens budgétaires du ministère de la transition écologique. L'augmentation du volet déconcentré des budgets des agences nationales, notamment les fonds déchets ou chaleur, répond aux engagements du Contrat d'action publique et permettra une gestion mieux adaptée aux priorités bretonnes et plus concertées avec les territoires. Les CRTE consolideront et articuleront les engagements des partenaires à l'échelle d'un territoire.

Ces crédits pourront être complétés par ceux de la Banque des territoires (prêts, outils de tiers-financements), ou par la mobilisation de financements additionnels comme les certificats d'économie d'énergie.

Pour sa part, le Conseil régional engage dans cette contractualisation une part significative de ses politiques sectorielles en recherchant les meilleurs effets de leviers. Le FEDER et le fonds REACT-EU seront appelés à co-financer les projets.

4.2 Confortées par des financements exceptionnels au titre du plan de relance

Le Plan de relance prévoit pour la Bretagne une enveloppe de 87,36 M€ affectée au financement de travaux de rénovation thermique des bâtiments publics. Les collectivités y apporteront une forte contrepartie, au regard de la liste des projets qui seront retenus dans le cadre des procédures territorialisées d'appels à projet et de sélection.

Pour sa part, le Conseil régional engagera sur deux ans 60 M€ de travaux au titre de son plan énergie dans les lycées.

Par ailleurs, le fonds REACT-EU, sous réserve de sa compatibilité avec l'utilisation des fonds du FRR, sera fortement mobilisé pour compléter les plans de financement ou permettre des opérations non retenues dans le plan de relance de l'Etat.

Cet investissement sera complété par le financement, au titre des appels à projets nationaux, de projets de rénovation thermique dans les bâtiments publics pour un montant global de 111 M€, dont 57M€ sont affectés au domaine de l'ESRI (évoqué supra) et 54M€ aux bâtiments de l'État hors ESRI.

Une enveloppe biodiversité 9,88 M€ est affectée à la Bretagne. Il s'agit d'un effort sans précédent pour cette thématique qui appellera des contreparties locales en fonction des projets retenus. Le Conseil régional y affectera une part de ses politiques sectorielles. La mobilisation du FEDER et de REACT-EU sera favorisée.

Une enveloppe de 8,9 M€ au titre du plan de relance est affectée à la Bretagne (elle s'ajoute aux 2,25 inscrits au mandat de CPER 21/27, soit un total de 11,15) pour favoriser la réduction de la consommation foncière et la préservation des terres agricoles en traitant des friches. Ces financements s'inscriront dans la dynamique portée par le SRADDET et l'objectif national de ZAN. Ils permettront de couvrir une partie du déficit d'opérations de recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain et de relocalisation d'activité. Ils seront complétés par des financements paritaires de l'Etat et de la Région pour le déploiement d'un outil performant d'observation foncière, le MOS (mode d'occupation des sols)

Des fonds FEDER et REACT-EU pourront être mobilisés à cette fin tant sur les friches urbaines et industrielles que sur les enjeux de renaturation.

En M€	Etat et opérateurs	Région	Autres collectivités	Feder	REACT-EU
Années 21/22 du CPER	39,46	14			
Rénovation thermique des collectivités	87,4	60	Collèges écoles établissements de santé...		30
Rénovation thermique des bâtiments publics Etat (hors bâti universitaire)	54				
Biodiversité	9,88	4		5	
Foncier, friches	8,9			3	5
Total	199,8	78		8	35

Projection sur les 7 ans du CPER

En M€	Etat et opérateurs	Région	Autres collectivités	Feder	REACT-EU	Total
Eau et biodiversité	81,7 AELB	25		20		
Climat énergie	42,52 ADEME	25		20		
Risques, friches, biodiv...	13,91					
Plan de relance	160,3	60		8	30	
Total	298,4	110		48	30	416,89

5 – Le cinquième défi est celui de la cohésion sociale.

La Bretagne est une région à forte identité, qui bénéficie d'une bonne cohésion sociale. Elle fait de ces deux caractéristiques un atout majeur qu'elle entend conforter.

Le contrat de plan, en lien avec l'orientation posée par le Premier ministre de répondre aux attentes de la vie quotidienne de nos concitoyen·ne·s doit ainsi tenir compte de ces dimensions.

5.1 Le soutien aux dynamiques culturelles

L'identité, la vitalité et la diversité des pratiques culturelles de la Bretagne participent de son rayonnement, de sa cohésion sociale et constituent des atouts majeurs pour le développement social, économique et culturel du territoire régional. La volonté conjointe de l'État et de la Région de renforcer la coopération et les solidarités territoriales dans le domaine culturel s'est traduite par la création du Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (3CB), désormais, commission culture de la CTAP. Avec la création de l'Institut national de l'éducation artistique et culturelle, lieu de formation pour les acteurs de la transmission, les enseignants et les artistes à Guingamp, la Bretagne sera en mesure de constituer un pôle d'excellence pour renforcer la pratique de la culture à l'école et la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, objectif que l'ensemble des collectivités s'est fixé afin que 100% des élèves bénéficient d'une action d'éducation artistique et culturelle.

Cette action coordonnée sera déployée autour de trois orientations essentielles :

- Renforcer l'attractivité des villes moyennes et des territoires dans le domaine du patrimoine et des musées
- Renforcer les dynamiques culturelles et soutenir la création artistique en Bretagne
- Soutien à l'enseignement supérieur culturel

5.1.1 Une impulsion forte liée au plan de relance sur 21/22

La mobilisation des deux premières années du CPER et de crédits exceptionnels du plan de relance permettra une impulsion forte sur l'ensemble de l'action publique culturelle avec une focalisation particulière sur les enjeux patrimoniaux et de formation.

En complément des deux premières années du CPER, 11,3 M€ de crédits exceptionnels sont ainsi mobilisés par l'Etat pour le financement du plan cathédrale, la restauration des monuments historiques et la rénovation thermique de bâtiments culturels. Cela contribuera au soutien de l'activité économique.

En M€	Etat	Région	Fonds européens	Total
Années 21/22 CPER	3,97	4		
Plan cathédrale	5,31			
Monuments historiques	4,5	4,5		
Transition institutions	1,5		1,5 REACT-EU	
Total	15,28	8,5	1,5	25,28

Le Conseil régional y apportera sa contrepartie en mobilisant sur la partie monuments historiques, un montant équivalent à celui de l'Etat. Le fonds REACT-EU sera mobilisé sur les enjeux de rénovation énergétique.

5.1.2 Prolongée dans le CPER 21/27

Projection sur les 7 années du CPER.

En M€	Etat	Région	Fonds européens	Total
Patrimoine	6,5	7		
Création	4,5	5,26		
Transmission	2,9	2,1		
Plan de relance	11,31	8,5	1,5	
Total	25,21	22,86	1,5	49,57

5.2 Soutien aux équipements sportifs

La création de l'agence nationale du sport en 2019 a introduit de nouvelles modalités de gouvernance en lien avec les collectivités et le mouvement sportif avec pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales.

La mise en place de la conférence régionale des sports doit permettre l'élaboration d'un projet sportif territorial qui a vocation à couvrir l'ensemble des politiques sportives.

Une enveloppe de 5M€ est prévue pour le soutien à des projets de construction ou de rénovation d'équipements sportifs situés en priorité dans des territoires carencés qui comprennent des quartiers prioritaires de la politique de la Ville ou dans des territoires ruraux (ZRR).

En M€	Etat	Région	Total
Agence nationale du sport-équipements sportifs années 21/27	5	5	10

5.3 Le soutien au développement des langues régionales

Une nouvelle convention additionnelle au contrat de plan sur le développement de l'enseignement et de la pratique des langues de Bretagne dans la vie quotidienne sera élaborée et jointe au CPER 2021/2027. Elle donnera un élan nouveau à cette politique publique essentielle et transversale.

5.4 Un volet insertion emploi formation

Le contexte de crise économique et sociale appelle une mobilisation particulièrement forte des politiques publiques de formation, et d'insertion dans l'emploi.

L'essentiel de ces dispositifs, de l'Etat et de la Région articulés avec les actions des départements et à celles des partenaires sociaux ne passe pas, historiquement par la contractualisation Etat Région.

Le plan de relance est néanmoins pour 21/22 le cadre d'une impulsion nouvelle pour répondre à une conjoncture exceptionnelle.

5.4.1 Une impulsion donnée dans le cadre du plan de relance

Dans le cadre du plan de relance 2021 - 2022, en complément des deux premières années de mise en œuvre du futur CPER et de l'ensemble des politiques publiques concourant à ces objectifs, des enveloppes exceptionnelles pourront être mobilisées pour mettre en œuvre les orientations du volet emploi et accélérer la réalisation des projets :

- 26 M€ pour le financement de 3 700 parcours qualifiants supplémentaires notamment destinés aux jeunes en recherche d'emploi ;
- 9,1 M€ pour le financement de formations supplémentaires aux métiers d'infirmiers et d'aides-soignants ; dont 5 822 520 M € pour la création de places en IFAS et 3 303 000 € pour la création de places en IFSI ;
- 12,6 M€ pour la rémunération des stagiaires (public jeune et adulte) : dont 7 014 049 € pour les adultes et 5 624 473 € pour les jeunes.
- 1,074 M en 2021 dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté ».

En M€	Etat	Région
21/22 du CPER	3,44	3,44
Enveloppe complémentaire PRIC	26	Valorisation de 178 M€ de ses politiques sectorielles
Rémunération stagiaires adultes	7,01	
Rémunération stagiaires jeunes	5,62	
Création de places IFAS	5,82	
Création de places IFSI	3,30	
Plan pauvreté	1,07	
Total	52,26	181,44

5.4.2 prolongé dans un CPER 21/27

Le CPER se prolongera sur 21/27 autour des priorités suivantes :

- Soutien aux démarches territoriales innovantes, dans le cadre du CPRDFOP et via des commissions territoriales emploi/formation. Seront soutenues des actions en lien avec l'ESS ainsi que des initiatives territoriales innovantes en matière d'emploi et de formation dont les démarches de GPECT.
- Soutien à des outils partagés avec la consolidation de l'action du GREF (Carif-Oref en Bretagne).
- Poursuite du développement de la performance des entreprises et des organisations en améliorant les conditions de travail des salariés et la qualité de vie au travail via le soutien à l'ARACT.
- Développement des travaux d'observation et analyse sectoriels.
- Evaluation du CPRDFOP sur 2020- 2021 afin de préparer le futur cadre d'action en 2022
- Soutien aux actions menées en matière d'égalité professionnelle et notamment en matière d'insertion professionnelle des femmes éloignées de l'emploi.

Projection sur les 7 années du CPER.

En M€	Etat	Région	Total
CPER 21/27	12,01	12,01	24,02
Plan de relance	47,75		
Valorisation PRIC	112	Valorisation politique sectorielle 178	
Total	171,76	190	361,76

5.5 Un volet portant sur les usages numériques et l'éducation

5.5.1 Usages numériques

Si l'enjeu de la numérisation de l'économie et de la société était déjà identifié comme l'un des défis majeurs des années à venir, la crise Covid est venue en souligner l'urgence et le caractère vital.

Etat et Région y sont fortement engagés au titre de leurs actions de développement économique et de soutien à la modernisation des entreprises. Le Conseil régional pour sa part s'y investit dans le cadre de son engagement spécifique « pour un numérique responsable ».

Le plan de relance et la mobilisation des fonds européens permettent de donner une impulsion nouvelle sur 21/22 aux actions conduites en région pour l'inclusion numérique, soulignant que la question de la numérisation est aussi un défi social.

Le plan de relance prévoit deux enveloppes exceptionnelles de l'Etat : 7 M€ pour des actions d'inclusion numérique, y compris le financement de postes de médiateurs numériques et le soutien aux lieux dédiés.

La nécessité de développer un service public numérique éducatif au service de la continuité éducative et de l'école inclusive en tous points du territoire a été mise en évidence durant la crise sanitaire. Afin de doter les classes de lycée (enseignement général, technologique, professionnel) d'équipements permettant d'assurer, dans un cadre sécurisé, un enseignement hybride à destination d'élèves en classe et à distance, une mesure d'aide à l'équipement est inscrite dans le plan de relance. Cette mesure s'inscrit dans un dispositif d'ensemble, tant pédagogique que technique et d'accompagnement humain qui tienne compte des disparités géographiques, sociales et de degré de maturité numérique.

La région y apportera des contreparties sur ses propres politiques et en mobilisant des fonds européens, FEDER et REACT-EU.

Les collectivités locales pourront être sollicitées pour participer aux plans de financement, s'agissant de projets montés en proximité.

Enfin, attachés au déploiement de services numériques conçus et réalisés avec les usagers, l'État et la région réaffirment leur collaboration au sein du laboratoire régional d'innovations publiques Tilab, cofinancé à parité depuis sa création.

En M€	Etat	Région	Fonds européens	Autres collectivités	Total
Inclusion numérique 21/22	7		3,5	3,5	
Numérique éducatif 21/22	0,97	1,3			
Total	7,97	1,3	3,5	3,5	16,27

5.5.2 La rénovation des internats

Le Conseil régional est engagé dans un vaste plan de rénovation des internats dans les lycées.

La mise en œuvre du plan de relance doit être l'opportunité de mobiliser des financements exceptionnels pour en accélérer le déploiement.

A ce titre il a fait acte de candidature à l'appel à projet internats d'excellence, permettant de financement à hauteur de 50% d'un programme de travaux de 2,07 M€ pour la rénovation du Lycée Pierre GUEGUIN à Concarneau.

Une demande en faveur d'un internat d'excellence au collège Saint-Exupéry à Vannes a également été formulée à hauteur de 50 % d'un programme de travaux de 3,75M€

En M€	Etat	Région	Autre collectivité	Total
Plan de relance si réussite à l'AAP	1,035 sous réserve	1,035		2,07
	1,562 500 sous réserve			3,75

5.6 Santé

Le COPERMO a pris l'engagement d'appuyer financièrement la réalisation d'opérations d'investissement à hauteur de 69 625 040 € en Bretagne correspondant à des opérations de modernisation des établissements de santé publics et privés.

Programme budgétaire ou opérateur	Enveloppes contractualisées dans le CPER 21 - 27	Enveloppes valorisées dans le CPER 21 - 27
Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés		69 625 043 €
Fonds d'intervention régional (FIR)		5 340 000 €

Plan de relance: le Ségur de la santé les moyens affiche au niveau national 2,5 milliards€ pour les investissements publics dont 125 501 996€ seront mobilisés pour la Bretagne.

Thématique du plan de relance	Mesure	Enveloppe régionale inscrite dans le CPER 21 - 22
Ségur de la santé / dépendances	Investissement public (dont rénovation thermique)	125 501 996 €

5.7 Égalité femmes-hommes

La Bretagne se caractérise sur le champ de l'égalité entre les femmes et les hommes, par un engagement historique, durable et reconnu, s'appuyant sur ses réseaux associatifs, institutionnels, politiques, économiques et sociaux. Elle se distingue également par des habitudes de travail et d'élaboration de projet en coopération, l'État mobilisant sur le champ de l'égalité, l'ensemble de ses services régionaux et/ou départementaux, et déployant sa politique publique en lien avec les collectivités locales, les universités et grandes écoles, les acteurs associatifs, économiques et sociaux. Les collectivités, de leur côté, déploient une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs politiques et compétences. Pour ce qui la concerne, la Région s'est très tôt engagée dans le champ de ses responsabilités et contribue à diffuser une culture de l'égalité partout en Bretagne en mobilisant un réseau de partenaires engagés dans tous les territoires au premier rang desquelles les collectivités.

L'égalité entre les femmes et les hommes figure parmi les axes prioritaires du CPER 2021-2027 au travers des 4 priorités suivantes :

- Améliorer l'observation des inégalités et évaluer les politiques publiques à l'aune de l'égalité femmes-hommes.
- Lever les freins à la place des femmes dans la sphère économique et sur le marché de l'emploi :
 - Développer l'entrepreneuriat des femmes au travers du PAR, plan d'action régional pour la création d'entreprise par les femmes en Bretagne,
 - Lever les freins à l'emploi des femmes pour une véritable autonomie sociale et économique,
 - Garantir une mixité des métiers par la sensibilisation et la formation à l'égalité femmes-hommes :
 - dès le plus jeune âge, en milieu scolaire
 - tout au long de la vie, notamment avec les acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi
 - Permettre un égal accès des femmes à un emploi de qualité, quels que soient leur situation personnelle (monoparentalité) et leur territoire.
- Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes :
 - la prévention et la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales
 - la prise en charge des auteurs de violences
 - la levée des freins à l'emploi et à l'insertion professionnelle des femmes en parcours de sortie de la prostitution
 - la prévention et la prise en charge des violences sexistes et sexuelles, notamment au travail
- faire des grands projets régionaux structurants des leviers de l'égalité femmes-hommes.

Projection sur les 7 années du CPER.

En M€	Etat	Région	Total
	1,96	1,8	3,76

II – Pilotage du plan de relance dans sa globalité, au-delà des volets territorialisés

L'ambition inédite du plan national de relance se traduit par la mobilisation d'enveloppes de financement massives, provenant de multiples sources. Il en résulte une réelle complexité, qu'il convient de maîtriser dans la mise en œuvre opérationnelle du plan.

Il convient donc :

- d'assurer la lisibilité de ce plan pour tous ceux qui peuvent être concernés,
- de garantir à tous le même niveau d'information sur les opportunités pouvant se présenter,
- d'organiser le suivi précis du calendrier de déploiement des différentes démarches,
- d'assurer la bonne mobilisation, au bon moment, de tous les acteurs potentiellement concernés,
- de favoriser le montage des dossiers en évitant la sur-mobilisation des acteurs et en prêtant appui à ceux qui sont les moins outillés pour faire.

Ces objectifs généraux dépassent largement le champ du présent accord qui porte essentiellement sur la partie territorialisée du plan.

Le pilotage à l'échelle régionale doit ainsi porter sur l'ensemble du plan et permettre le suivi :

- des mesures visant à attribuer des financements via des appels à projets gérés au niveau national.
- des mesures visant à attribuer des financements via des appels à projets déconcentrés au niveau régional et gérés par des opérateurs (BPI et ADEME notamment).
- des mesures financées via des crédits déconcentrés au niveau régional ou infra régional.
- des crédits délégués directement aux collectivités.

L'Etat s'engage ainsi à mettre en place les instances et outils permettant :

- Une veille partagée : suivre les calendriers des appels à projets, disposer à temps de l'information, permettre de clarifier un paysage complexe)
- Une information homogène : traduire cette information et la diffuser de manière homogène et régulière afin que chacun en dispose, dans tous les services de l'Etat, des collectivités et auprès des acteurs privés concernés.
- Une animation ciblée : identifier, sujet par sujet, la nécessité d'animer les communautés d'acteurs concernés pour faire remonter les projets à temps.
- Des instances de régulation : assurer autant que possible la coordination des remontées de projets pour garantir une équité territoriale et éviter les projets manifestement inadaptés.
- Des outils de suivi : permettre de rendre compte de la mobilisation bretonne, et de l'atterrissage des crédits.

Le Conseil régional y apportera sa contribution.

Le comité de suivi régional est l'instance « faitière » de cette gouvernance : Co-présidé par le Préfet de région, le DRFIP et le Président du Conseil régional, il associe les préfectures de département, les grands opérateurs de l'Etat, une représentation de collectivités et les têtes de réseaux d'acteurs. Son rôle est de :

- diffuser l'information aux acteurs et réseaux,
- rendre compte et de suivre le déploiement.

Il se décline en comités départementaux.

Des instances opérationnelles pour assurer la veille partagée, l'organisation de l'animation, assurer les régulations nécessaires sont mises en place.

L'État et la Région partagent la même préoccupation d'assurer la meilleure utilisation des fonds européens qui seront mobilisés dans le cadre du plan de relance, 40 milliards à l'échelle nationale et 94 M€ gérés par le Conseil régional au plan local. Pour cela, l'Etat s'engage à informer au plus tôt le Conseil régional des priorités sur lesquelles il entend flécher le FRR. Au plan local, le Conseil régional et le SGAR veilleront à décroiser les financements, thème par thème ou projet par projet pour éviter tout cumul non admis par la Commission européenne.

Sur le champ du développement économique, l'Etat et la Région signeront dans les semaines à venir une convention de partenariat assurant à l'ensemble des acteurs économiques une parfaite coordination de leurs actions et améliorant la relation entre les impulsions données par l'Etat au niveau central et les politiques régionales.

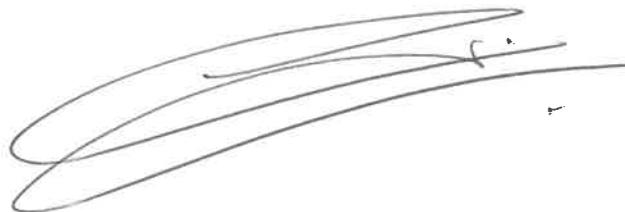
L'Etat et la Région, en lien avec les Départements et l'ADCF s'engagent à rechercher la plus grande cohérence entre la mise en place des **futurs CRTE** et le déploiement des politiques territoriales en Bretagne, notamment celle de la Région. Cette coordination étroite permettra en particulier la détermination d'une maille de contractualisation prenant en compte les attentes des acteurs d'une part, le souci de la transversalité des politiques publiques d'autre part.

Fait à Callac, le 18 février 2021

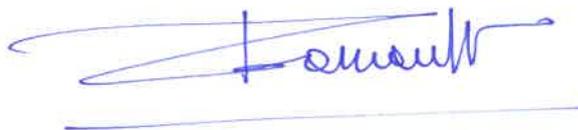
Emmanuel BERTHIER
Préfet de la région Bretagne



Loïc CHESNAIS-GIRARD
Président du Conseil régional de Bretagne



En présence de
Jacqueline GOURAULT
Ministre de la Cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales



Annexe : tableau récapitulatif et indicatif de l'ensemble des financements

Rennes, le 23 mars 2021

Note d'étape du groupe de travail sur le Contrat de plan Etat Région.

Le groupe de travail de conseillers régionaux issus de tous les groupes politiques de l'Assemblée s'est réuni trois fois entre janvier et mars 2021.

Il a pu analyser plusieurs types de données demandées à l'administration régionale.

Les échanges ont d'abord porté sur l'historique des CPER, leurs modalités de préparation et d'exécution. Les élus ont ainsi souligné les progressives évolutions de cet exercice depuis plus de trente ans et en six éditions. Une attention particulière a ensuite été portée à l'exécution du contrat 2014/2020 permettant de constater un « atterrissage » assez conforme aux pratiques historiques.

Puis toutes les informations leur ont été données sur le calendrier et la méthode de préparation du futur CPER (circulaires de l'Etat, mandats de négociation, résolutions de la CTAP, état des échanges et des réflexions). Une focalisation particulière a été faite sur le futur volet enseignement supérieur, recherche et innovation, du fait de son importance et de l'avancement spécifique des discussions préparatoires.

La complexité particulière liée au croisement avec le calendrier du plan de relance a été soulignée.

Enfin des échanges ont eu lieu sur la base de contributions portant notamment sur les priorités régionales à retenir dans le futur exercice.

Au moment où est rédigée cette note d'étape, les éléments suivants peuvent être retenus :

- Les membres du groupe de travail soulignent les évolutions historiques et structurelles des CPER depuis les premières générations : des exercices de plus en plus contraints par des mandats nationaux imposés, une moindre transversalité des sujets contractualisés, une détérioration continue des modalités d'exécution des contrats dans la durée, amenant de plus en plus à des décalages de calendrier ou à des renoncements à certaines opérations.
- Ils soulignent pourtant leur attachement à cet exercice qui est au cœur de la compétence d'aménagement du Conseil régional et de son rôle de collectivité intermédiaire entre Etat et autres niveaux de collectivités territoriales. Ils partagent l'intérêt majeur de réaliser, tous les six ans, un exercice de croisement entre stratégies nationale et régionale, de structurer un document programmatique permettant à la fois de « transversaliser » les perspectives de financement et de les sécuriser dans le temps.
- Ils appellent de leurs vœux le renouvellement de l'exercice, devant intégrer la mise en œuvre des propositions faites par le gouvernement d'améliorer les conditions du dialogue entre l'échelle nationale et l'échelle locale, de développer la différenciation et d'ouvrir de nouveaux champs à la négociation.
- Ils affirment aussi la nécessité d'améliorer les outils techniques de suivi et de pilotage de l'exécution des contrats signés afin de permettre une réelle orientation politique de ces exercices et une parfaite visibilité des modalités de leur mise en œuvre.

- Ils prennent acte du décalage de calendrier par rapport à ce qui avait été envisagé, afin d'assurer la bonne articulation entre mise en œuvre urgente du plan de relance et la finalisation du projet de CPER qui structurera la stratégie d'investissement en Bretagne pour les 6 ou 7 prochaines années. Ce temps est en particulier nécessaire à la finalisation des discussions avec l'Etat d'une part, et d'autre part à la concertation avec les partenaires, au premier rang desquels les autres collectivités pouvant être appelées à cofinancer les projets. Ils prennent acte d'un report des perspectives de bouclage à l'automne 2021, ceci ne devant pas interdire, si opportun pour soutenir l'effort de relance, le lancement d'opérations d'investissement par anticipation.
- Ils insistent à cet égard sur l'importance de la concertation avec les autres niveaux de collectivités et le rôle particulier que peut être amenée à jouer la CTAP, réunissant l'essentiel des collectivités appelées aux financements des projets.
- Ils partagent les grandes orientations retenues par la position commune des collectivités, proposée par le Conseil régional, comme base souhaitable des discussions à conduire, intégrant les volets territoriaux, numérique et transition écologique.
- Ils soulignent l'importance du volet ESRI, dans le prolongement de l'investissement historique de la Bretagne en ce domaine et prennent acte des perspectives intéressantes permises par les discussions en cours, permettant d'envisager un investissement potentiel de 450 M€, avec le concours du plan de relance. Ceci pouvant justifier que ce volet connaisse des avancées plus rapides que le reste des sujets.
- Ils convergent pour appuyer plusieurs priorités majeures devant faire l'objet de garanties dans le futur contrat :
 - L'enjeu vital des mobilités en lien avec les questions d'équilibre territorial qui devra trouver dans le CPER des réponses significatives. Dès l'adoption du contrat à la fin 2021, en termes de priorités thématiques, plus encore dans le contrat spécifique mobilité pour 2023/2027, en termes de traductions financières.
 - L'importance essentielle en Bretagne d'engagements partagés pour accompagner dans la durée les mutations nécessaires de nos systèmes agricoles et agroalimentaires.
 - La nécessité partagée par tous de mobiliser dans le cadre du CPER un volet maritime ambitieux, à la hauteur des défis propres à la première région maritime d'Europe.

Orientations du Conseil Régional pour le volet Enseignement Supérieur Recherche Innovation du CPER 2021-2027

1. Une priorité partagée entre l'Etat et les collectivités bretonnes

La Bretagne est une région reconnue pour la performance de son système d'enseignement, de recherche et d'innovation, sur ses champs d'excellence. Dotée d'une stratégie de recherche et d'innovation (S3) renouvelée pour la période 2021-2027, elle figure dans le premier tiers des régions européennes en matière d'innovation (classée « Strong » dans le *regional innovation scoreboard 2019*). Cela s'illustre par un large faisceau d'indicateurs, que ce soit en termes de brevets, publications, volume de projets européens en hausse constante, création d'entreprises innovantes etc.

Très tôt, dès les années 70, dans son objectif de rattrapage de ses historiques retards de développement, la Bretagne a misé sur la matière grise, la formation, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) comme vecteurs essentiels de son développement futur. Plus que beaucoup d'autres régions, confirmant cette orientation de décennie en décennie, elle a investi dans cet écosystème pour en faire un atout et un avantage comparatif à l'échelle nationale et européenne. Ce pari s'est traduit par un engagement des acteurs privés et publics, durable, massif et cohérent. Ce pari historique est aujourd'hui en partie gagné.

Ce positionnement doit toutefois être en permanence conforté, à une époque où quasiment toutes les grandes régions en France, en Europe et dans le monde appuient une partie de leur développement et de leur attractivité sur un socle ESRI performant. Les différents programmes des investissements d'avenir ont ainsi mis en exergue cette concurrence grandissante entre les sites, et si la Bretagne peut se targuer de réels succès (IRT b<>com, ITE France Energies Marines, SATT Ouest Valorisation, 4 labex, 4 EUR...), elle a aussi manqué la transformation de l'essai sur plusieurs outils structurants (IDEX, I-SITE), la faute pour partie à une organisation de l'ESRI ayant connu plusieurs recompositions territoriales.

Dans ce contexte, la dynamique et le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Bretagne sont très liés au volontarisme des collectivités, depuis de nombreuses années, qui se concrétise au sein des différentes générations passées du Contrat de Plan Etat-Région.

Les échanges menés depuis fin 2019 sur l'élaboration du futur CPER entre l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux, les Métropoles et Agglomérations concernées, au terme d'une étroite concertation, a confirmé cet intérêt, en identifiant l'ESRI comme l'un des volets majeurs de ce cadre de partenariat.

2. Des orientations stratégiques fortes de la Région en réponse aux enjeux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation

Dans le cadre d'une stratégie votée en décembre 2020 pour cette prochaine période, par l'action cumulée du plan de relance national, de la mobilisation de crédits React-EU, et des financements croisés de l'Etat, de la Région, des Départements, des Métropoles et des Agglomérations, et du FEDER mobilisés pour le CPER 2021-2027, le montant des investissements devrait atteindre les **480 millions d'euros** sur ces 7 années, permettant ainsi d'avoir un effet transformant de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne, dans des proportions supérieures à ce que nous avons connu dans le passé.

La participation de la Région Bretagne au CPER répond à 4 objectifs :

- Enclencher de manière significative la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des universités et grandes écoles ;
- Améliorer les conditions de vie des étudiants, par l'offre de logements, de restauration, de documentation et centre de ressources ;

- Accompagner l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sur l'ensemble du territoire régional, s'appuyant à la fois sur les plaques métropolitaines qui concentrent la majorité des établissements et sur des sites universitaires hors métropoles, permettant un accès de proximité à une offre de formation ;
- Conforter les priorités définies dans la nouvelle S3 bretonne, au sein des 5 domaines d'innovation stratégiques et de l'axe transversal sur les transitions.

2.1 Enclencher de manière significative la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des universités et grandes écoles

Si les précédentes générations des CPER ont surtout favorisé l'émergence de nouveaux projets immobiliers, permettant d'accompagner le développement de l'offre de formation et les locaux de recherche (sur 20 ans, +27% d'étudiants en Bretagne¹, + 61% des effectifs de R&D en administration²), le CPER 2021-2027 doit permettre, tout en poursuivant cette dynamique de développement des effectifs, d'intégrer une proportion significative de projets de rénovation énergétique des locaux universitaires.

En effet, pour la plupart conçus dans les années 1960 à 1970, les équipements universitaires ont besoin d'être réhabilités et transformés afin de répondre à l'évolution de l'enseignement – explosion du nombre d'étudiants, développement de l'enseignement à distance, mais aussi à l'évolution des modèles d'organisation des universités, la mutualisation des équipements et des acteurs, l'ouverture des établissements à d'autres fonctions et usages, la transition numérique et la vie plus « nomade » des étudiants, l'insertion des campus dans la ville... Les premiers enseignements à tirer de la pandémie COVID ne font que confirmer ou accélérer ces grandes mutations.

En outre, l'état des lieux témoigne d'un parc immobilier peu performant énergétiquement, l'estimation au niveau national du coût pour la réhabilitation du parc universitaire ayant été chiffrée à 10 milliards d'euros, et 800 millions au niveau régional. Ces piètres performances énergétiques, devenues inacceptables dans le contexte climatique qui est le nôtre, pèsent sur les budgets des universités par des charges de fonctionnement grandissantes.

La rénovation thermique du bâti universitaire est inscrit comme une priorité tant par l'Etat, dans le cadre d'élaboration des CPER 2021-2027, que par la Région et les acteurs bretons, dans la dynamique de la Breizh Cop. L'effet cumulé du plan de relance national (57 M€), de React-EU (15 M€) et du CPER ne permettra pas de répondre à l'ensemble des besoins de rénovation en Bretagne, mais contribuera indéniablement à une accélération et un changement d'échelle dans la mise en œuvre de cette rénovation massive, nécessaire pour adapter les locaux et renforcer l'attractivité et la qualité de vie sur les campus.

Ce changement de dimension au sein du CPER pourra ensuite être amplifié et servir de socle un progressif changement de modèle, par sanctuarisation et redéploiement des économies d'énergie, par une rationalisation du parc immobilier et une meilleure valorisation permis par un travail sur les usages. Dans une seconde partie du CPER, une expérimentation régionale pourrait être lancée, s'appuyant sur une capacité de recours à l'emprunt, une mutualisation des compétences, et une massification des travaux de rénovation, pour aboutir à une réelle transformation du bâti universitaire.

2.2. Améliorer les conditions de vie des étudiants, par l'offre de logements, de restauration, de documentation et centre de ressources

L'accès à l'enseignement supérieur représente, pour de nombreux jeunes et leurs familles, un investissement financier conséquent à assumer. La crise sanitaire et ses conséquences sur la précarité étudiante, notamment par la réduction des jobs étudiants, l'illustre totalement. En complément de l'action sociale menée par le CROUS, par les établissements d'enseignement supérieur, et du soutien exceptionnel apporté par la Région Bretagne en 2021 pour améliorer la situation des étudiants par des aides pour l'alimentation et le soutien psychologique, une action de moyen terme autour du logement et de la restauration pour les étudiants sera poursuivie et amplifiée dans le CPER 2021-2027, avec le CROUS comme partenaire privilégié pour offrir de meilleures conditions d'accès aux étudiants. Cette priorité est confirmée par les orientations de la Breizh Cop, elles-mêmes prolongées dans celles de la S3 régionale.

Ainsi, sur la période 2015-2020, 35 M€ ont été consacrés aux résidences universitaires, avec une contribution régionale de 4,6 M€. Sur le CPER 2021-2027, le logement étudiant reste une priorité, avec un volume d'opération qui atteindra 50 M€ pour la rénovation ou la construction de plus de 800 chambres ou studios, et près de 15 M€ seraient

¹ Atlas régional des effectifs étudiants, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

² Département des études statistiques de la recherche, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

consacrés à la rénovation et l'adaptation de la restauration universitaire, sous réserve de finalisation des discussions sur les plans de financement avec les acteurs locaux.

Par ailleurs, l'essor de la pédagogie par projets, le besoin d'espaces de travail informels et variés, conduisent à faire évoluer les bibliothèques universitaires en learning centers, amenant une vision plus globale et plus intégrée de l'acquisition et de la diffusion des connaissances, associant espace documentaire, ressources numériques et multimédias, et espaces conviviaux répondant aux besoins des étudiants. Le CPER 2021-2027, conforme avec les orientations de notre feuille de route « pour un numérique durable », pourrait ainsi faire émerger plusieurs projets de ce type sur le territoire breton.

2.3. Accompagner l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sur l'ensemble du territoire régional, s'appuyant à la fois sur les plaques métropolitaines qui concentrent la majorité des étudiants et chercheurs, et sur des sites universitaires de proximité

La répartition territoriale des effectifs étudiants présente une double caractéristique : une bipolarité autour des deux grands pôles majeurs de Rennes et Brest, devant jouer un rôle d'attractivité moteur, au service de l'ensemble du territoire régional, et un maillage de l'ensemble de la région avec une soixantaine de sites d'enseignement supérieur, dont une dizaine de sites avec une implantation universitaire. Cette double échelle avec des sites métropolitains reconnus et attractifs, et des sites de proximité et présentant des spécificités et excellences sur certaines niches, constitue un système universitaire régional cohérent qu'il convient de conforter.

La Bretagne présente le paradoxe d'un des taux de réussite au baccalauréat les plus élevés de France, et d'un taux de poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur plus faible qu'au niveau national (à l'exception des taux de poursuite en IUT et en STS plus élevés que la moyenne nationale). Renforcer l'accès des néo-bacheliers aux formations de l'enseignement supérieur reste un véritable enjeu pour les acteurs de l'enseignement supérieur.

Aussi, il apparaît essentiel de contribuer à maintenir la diversité d'une offre de formation sur les 2 métropoles, sites pluridisciplinaires, dont l'aire de recrutement est largement régionale au niveau bac, et tend vers un niveau national au niveau master. Le CPER permettra ainsi d'accompagner des projets immobiliers majeurs sur Brest et sur Rennes.

En parallèle, il est indispensable de poursuivre le développement des sites universitaires hors métropoles, le développement d'une offre de formation et d'un écosystème d'innovation de proximité contribuant à favoriser des poursuites d'étude, et à renforcer le développement de compétences transférables au tissu économique local. En cohérence avec les objectifs stratégiques de la Breizh Cop et de la S3 2021-2027, l'offre de formation et l'écosystème d'innovation doivent prendre en compte les enjeux de proximité et d'égalité des chances. Il s'agit d'éviter que les freins à la mobilité ne soient aussi des freins à la qualification. La présence de cette offre de formation est structurante pour l'armature territoriale. Il s'agit aussi de mettre en synergie le tissu économique local et ses sites d'enseignement supérieur / recherche, pour alimenter l'émergence d'innovations sur le territoire.

En complément d'autres initiatives, telles que les Campus des Métiers et Qualifications et Campus Connectés, le CPER 2021-2027 intégrera des projets sur des sites dans l'ensembles des 4 départements bretons, en concertation avec les autres collectivités parties prenantes du CPER.

2.4. Conforter les priorités définies dans la nouvelle S3 bretonne, au sein des 5 domaines d'innovation stratégiques et de l'axe transversal sur les transitions.

La nouvelle Stratégie de recherche et d'innovation bretonne (S3), adoptée à la session plénière de décembre 2020, constitue la feuille de route du territoire régional pour les 7 prochaines années. Elle se décline autour de 5 domaines d'innovation stratégiques et d'un axe transversal des transitions.

Les différentes phases de concertation, avec les acteurs de la recherche, avec les collectivités, ont abouti à la sélection de 21 projets de recherche pour le CPER, structurants, fédérateurs, adossés aux stratégies nationale et européenne, et pleinement intégrés dans cette S3 bretonne.

De manière schématique et simplifiée, ces 20 projets peuvent ainsi être répartis selon les domaines de la S3 :

- Economie maritime pour une croissance bleue :
 - **ObsOcean** : observation in situ de l'océan global, surface-fond, du large à la côte, de la grande échelle à la haute-résolution via une consolidation des systèmes d'observations de l'océan (localisation : Brest, Roscoff – budget retenu au CPER : 14,0 M€)
 - **PSO** : Développement de la plateforme "Pôle de Spectrométrie Océan" dédiée aux sciences marines (localisation : Brest – budget retenu au CPER : 3,1 M€)

- **BrestBayBase** : Equipements adressant des problématiques de conversion et de réinjection de l'énergie pour les problématiques EMR (localisation : Brest – budget retenu au CPER : 4,1 M€)
 - **Gen4Bio** : Observation et exploitation de la biodiversité et des bioressources marines à l'échelle génomique pour assurer le développement des biotechnologies dans l'économie bleue (localisation : Roscoff – budget retenu au CPER : 2,8 M€)
 - **IF-SYS-MER** : Ingénierie du futur pour les systèmes en milieu marin (localisation : Brest, Lorient, Rennes – budget retenu au CPER : 6,75 M€)
- Economie numérique sécurisée et responsable :
- **Cymocod** : Cyber-systèmes, mobilités, connectivités, données (localisation : Rennes, Lannion – budget retenu au CPER : 12,2 M€)
 - **C-Cube**: Constitution d'un pôle de référence en cybersécurité sur Rennes (localisation : Rennes – budget retenu au CPER : 1,3 M€)
 - **Racam** : Recherches Avancées en Cybersécurité pour les navires Autonomes et le monde Maritime (localisation : Brest, Lorient – budget retenu au CPER : 2,8 M€)
 - **Photbreizh** : Recherche et innovation en photonique (localisation : Lannion, Rennes, Brest – budget retenu au CPER : 7,5 M€)
 - **SpaceTechDroneTech** : recherche et innovation dans le domaine spatial et drones (localisation : Brest, Rennes – budget retenu au CPER : 6,9 M€)
- Economie de l'industrie pour une production intelligente :
- **Industrie du Futur** : Plate-forme régionale de numérisation de l'industrie en IAA et en matériaux (localisation : Lorient, Brest, Rennes, Pontivy – budget retenu au CPER : 2,8 M€)
 - **Mat&Trans** : Activités pluridisciplinaires en matériaux pour la transition écologique (localisation : Rennes, Brest, Saint Briec, Lorient, Lannion – budget retenu au CPER : 11,4 M€)
- Economie alimentaire du bien manger pour tous :
- **Trans-Agri** : Transitions agro-écologiques et numériques de l'agriculture et de l'agro-alimentaire (localisation : Rennes, Saint Briec – budget retenu au CPER : 2,9 M€, hors immobilier)
 - **Bioalternatives** : Exploration des ressources naturelles afin de développer des solutions ou alternatives naturelles écoresponsables répondant aux défis sociétaux dans les domaines agri-agro, santé et environnement (localisation : Brest, Quimper, St Pol de Léon, Pleubian, Lorient, Pontivy, Vannes – budget retenu au CPER : 3,8 M€)
- Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie :
- **Imagiis** : Infrastructure d'innovation en imagerie in-vivo et interventionnelle en santé (localisation : Rennes, Brest – budget retenu au CPER : 14,5 M€)
 - **Exposome** : « Exposome-One health » afin d'élucider la nature des expositions auxquelles les populations humaines et animales sont soumises ainsi que leurs interactions avec le génome et leurs effets sur la santé (localisation : Rennes, Saint Briec, Fougères – budget retenu au CPER : 3,4 M€)
 - **B2S** : structuration et développement des plateformes de biologie notamment dans les domaines de la cancérologie, des biothérapies, du métabolisme, et de l'auto-immunité (localisation : Rennes, Brest – budget retenu au CPER : 10,5 M€)
- Axe transversal, transitions numérique et industrielle :
- **Eskeem Data** : Infrastructure régionale mutualisée de calcul et stockage des données pour la recherche (projet de dimension régionale – budget retenu au CPER : 5,4 M€, hors immobilier)
 - **AIDA** : Renforcement des infrastructures de calcul, de stockage et d'interconnexion pour les données marines (localisation : Brest, Roscoff – budget retenu au CPER : 6,5 M€)
- Axe transversal, transitions énergétique et écologique :
- **Glaz** : infrastructure de recherche pour anticiper et accompagner les transitions socioenvironnementales (localisation : Rennes, Brest, Lorient – budget retenu au CPER : 8 M€)
- Axe transversal, transitions sociales et citoyennes :
- **MSHB-SO** : Plateforme science ouverte MSHB (éditions, données et sensibilisation) (localisation : Rennes, Brest, Lorient – budget retenu au CPER : 1,8 M€)

Enfin, le volet innovation du CPER, qui constitue un socle pour l'écosystème d'entrepreneuriat étudiant, a vocation à se décliner autour de trois axes :

1. L'animation des plates-formes technologiques (Brest-Morlaix-Quimper, Lorient, St Briec, Rennes, Redon) ;
2. Le soutien aux CRT dans leur mission de conseil technologique (Quimper, Morlaix, Saint-Pol de Léon, Lorient, Bruz, Dinan, St Briec, Pleubian, Lannion) ;
3. La complétude de la chaîne de transfert et de valorisation, à travers notamment :
 - Un soutien au centre de diffusion technologique et animateur du domaine d'innovation régional dédié à la Santé, Biotech & Santé Bretagne;
 - Un soutien aux initiatives régionales d'entrepreneuriat étudiant (PEPITE Bretagne) ;
 - Le développement des plates-formes de recherche et d'innovation, notamment en aval de leur accompagnement par la SATT Ouest Valorisation.

3. Des engagements budgétaires pluriannuels ambitieux pour poursuivre la dynamique de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Compte tenu de l'importance de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour le développement territorial, la Région réaffirme son volontarisme sur cette politique, qui relève d'abord de la responsabilité et de la compétence de l'Etat. Assumant son rôle de collectivité chef de file au plan régional, en faisant du CPER la colonne vertébrale de son intervention sur cette politique, et pour répondre aux objectifs détaillés précédemment, le Conseil Régional confirme sa volonté de mobiliser jusqu'à **80 millions d'euros sur l'enseignement supérieur et la recherche** et **6 millions d'euros sur l'innovation** dans le CPER 2021-2027.

Ce niveau d'intervention, inédit sur un CPER, représentera une hausse des engagements annuels de 21% par rapport au CPER précédent. Ceci matérialise **la priorité donnée à ce cadre d'intervention concerté et structurant**, qui concentrera l'essentiel des moyens d'investissement sur cette politique.

Ce montant, mentionné dans l'accord régional de relance, sera complété, outre les contributions annoncées par l'Etat, par la mobilisation de crédits européens (React-EU, FEDER 2021-2027) et par les participations des collectivités bretonnes concernées.

Sur la base de ce niveau d'investissement, et des clés de répartition habituelles (50 % Etat – 25% Région – 25% autres collectivités, complété par des fonds FEDER sur les infrastructures de recherche), le volume du prochain CPER atteindrait une mobilisation globale inédit de 410 M€, et même **480 M€** si on ajoute le plan de relance national et la mobilisation de fonds React-EU pour la rénovation énergétique.

La concertation conduite jusqu'ici permet de converger sur les objectifs stratégiques, et de faire émerger les priorités portées par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle a également permis de converger très largement sur les contributions financières, en particulier avec les collectivités, les prochaines semaines permettant de finaliser les derniers ajustements pour aboutir à une maquette d'opérations et une ventilation des différents financements.

Cette maquette est ainsi synthétisée :

(en M€)	TOTAL	Etat	Région	Autres CT	FEDER	REACT-EU	Autres financements
Plan de Relance (Immobilier)	72,3	57,3				15	
CPER – Immobilier	258,0	113,1 (dont 56,85 M€ par le MESRI)	59,3	59,1	3,8		22,7
CPER – Equipements Recherche	133,0	42,2 (dont 22,6 M€ par le MESRI)	21,6	19,9	41,3		8
CPER - Innovation	15	2,9	4,9	5,4	1,8		

4. Une concertation à poursuivre pour un démarrage échelonné des opérations

En premier lieu et en parallèle de la finalisation du CPER, il convient de souligner l'importance d'un engagement rapide des opérations retenues dans le cadre du plan de relance et de React-EU, pour répondre à la nécessité d'une action massive et favoriser la relance économique.

La finalisation de ce volet pourrait aboutir dans des délais rapides, au terme de quelques ajustements marginaux, en lien avec les collectivités concernées.

Toutefois, sans attendre l'adoption définitive du cadre contractuel, des opérations prêtes à être initiées, par exemple celles qui se situent en continuité d'opérations du CPER précédent, pourront être accompagnées plus tôt, en élaborant des conventions spécifiques par projet, et ceci afin d'éviter une année blanche en 2021. Un travail de recensement de ce type d'opération a été effectué par les services de l'Etat pour garantir la dynamique de l'investissement en 2021.

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20211015-21_DGS_06C-CC



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contrats de plan **ÉTAT-RÉGION** Bâtir aujourd'hui la France de demain

Contrat de plan État-Région Bretagne 2015-2020

**AVENANT N°3 portant sur le volet
Mobilité Multimodale**



PREAMBULE

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne, signé le 13 décembre 2013 a concrétisé la dynamique partenariale souhaitée par l'Etat et la Région au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré de la Bretagne. Le Contrat de plan Etat-Région, signé le 11 mai 2015, constitue l'un des outils majeurs de ce programme d'investissement.

La mise en oeuvre de ce contrat a conduit à conclure deux avenants :

- l'avenant 1 du 16 décembre 2016 a porté sur des engagements nouveaux sur les volets "Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation" et "Territorial"
- l'avenant 2 du 27 novembre 2017 a porté sur une reventilation des crédits au sein du volet "Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation"

La circulaire du premier ministre du 23 octobre 2020 donnant mandat de négociation aux Préfets de Région pour l'élaboration du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 demande la conclusion d'un avenant au volet Mobilité Multimodale du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020, pour en prolonger l'exécution jusqu'au 31 décembre 2022 et en ajuster les montants, pour tenir compte des nouvelles priorités, des chiffrages actualisés des projets, et des études à programmer pour préparer des projets à réaliser après 2022. Le mandat de négociation précise les montants alloués aux investissements concernés, notamment abondés de crédits issus du plan France Relance.

Le présent avenant a pour objectif de présenter les évolutions du volet Mobilité Multimodale Contrat de plan Etat-Région Bretagne 2015-2020 et sa prolongation à fin 2022, décidées par l'Etat et la Région.

Vu la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification,

Vu le décret n°83-32 du 21 janvier 1983 modifié relatif aux contrats de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales ou des personnes morales autres que les entreprises publiques et privées,

Vu les circulaires du Premier ministre du 2 août 2013 relative aux contrats de plan, du 15 novembre 2013 relative à la préparation des contrats de plan Etat-Région et du 31 juillet 2014,

Vu les circulaires du Commissaire général à l'égalité des territoires des 11 août 2014 et 3 décembre 2014 relatives aux contrats de plan Etat-Région 2015-2020,

Vu le mandat donné par le Premier ministre le 23 octobre 2020 au Préfet de la région Bretagne pour engager la révision et la prolongation du volet Mobilité Multimodale du contrat de plan Etat-Région Bretagne 2015-2020,

Vu le Pacte d'avenir pour la Bretagne signé le 13 décembre 2013 par le Préfet de la région Bretagne et le Président du Conseil régional en présence du Premier ministre,

Vu le Pacte d'Accessibilité pour la Bretagne signé le 9 février 2019 par la Préfète de Région Bretagne et le Président du Conseil régional en présence du Premier ministre,

Vu le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 du 11 mai 2015,

Vu l'avenant 1 au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 du 16 décembre 2016,

Vu l'avenant 2 au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 du 27 novembre 2017,

Vu la délibération du Conseil régional du 22 mars 2021 adoptant l'avenant n°3 au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 et autorisant le Président du Conseil régional à le signer,

Vu l'accord donné par le Directeur Général des collectivités locales du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales au Préfet de la région Bretagne le 5 janvier 2021 pour procéder à la signature de l'avenant 3 au contrat de plan Etat – Région 2015-2020,

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 035-233500016-20211015-21_DGS_06C-CC

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille et Vilaine,

Et

La Région Bretagne, représentée par Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne,

Conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1

L'Etat et la Région s'engagent à mettre en oeuvre les mesures et actions contenues dans le volet Mobilité Multimodale du Contrat de plan Etat-Région Bretagne 2015-2020, et à en prolonger l'exécution jusqu'au 31/12/2022, dans les conditions modifiées par le présent avenant.

Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits nécessaires à la réalisation du volet Mobilité Multimodale conformément à la maquette financière arrêtée par le présent avenant et reprise dans l'annexe 1 qui se substitue à celle annexée au CPER signé le 11 mai 2015.

ARTICLE 2

Les engagements nouveaux et complémentaires de ceux que porte le CPER 2015-2020 se traduisent comme suit :

VOLET MOBILITE MULTIMODALE

L'État et la Région Bretagne s'engagent :

- d'une part, à signer l'ensemble des conventions de financement nécessaires d'ici fin 2022 aux investissements routiers et ferroviaires tels que prévus dans le pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne signé le 8 février 2019 ;
- d'autre part, à engager toutes les études et démarches nécessaires pour permettre l'émergence de nouveaux investissements à programmer au-delà de 2022, dans le cadre d'une future nouvelle contractualisation.

En ce qui concerne la **mise en œuvre du pacte d'accessibilité**, cela concerne :

- la poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN164 ; l'ensemble des opérations inscrites au CPER 2015-2020 sont désormais en chantier, en particulier grâce à la mise en place en 2020 de 112 M€ de crédits (50 % Etat / 50 % Région) dont 43 M€ issus du plan de relance. D'ici fin 2022, les études seront finalisées sur toutes les sections restant à réaliser au-delà de 2022 (Mûr-de-Bretagne, Rostrenen phase 3, Merdrignac Ouest) pour permettre d'entamer ensuite sans tarder ces derniers chantiers.
- la poursuite de la remise en état des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire : les travaux sur la ligne Dinan-Dol sont en cours, ceux sur la ligne Retiers-Chateaubriant seront engagés début 2021, la convention de financement des travaux de la ligne Dinan-Lamballe sera signée en 2022 pour des travaux en 2023 ;
- la poursuite des études du grand projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire (LNOBPL) : la phase d'études complémentaires engagée fin 2020 doit amener à initier des études préliminaires sur les aménagements retenus (dans l'optique de les amener ensuite, au-delà de 2022, vers la déclaration d'utilité publique) en signant une nouvelle convention de financement avant fin 2022 ;
- la poursuite des réflexions sur le devenir du nœud ferroviaire de Rennes et des axes structurants Rennes-Brest et Rennes-Quimper, avec l'objectif de définir puis entamer les études des aménagements prioritaires de moyen/long terme ; cette action sera notamment financée par le plan de relance, dans le cadre du soutien aux études pour le développement de services express métropolitains
- les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Quimper (investissement de près de 30 M€), les premiers travaux du PEM de Vannes et les études du PEM de Brest.

Les autres opérations inscrites au CPER 2015-2020 seront également engagées d'ici fin 2022 : actions prioritaires du schéma d'agglomération de gestion de trafic (SDAGT) de Rennes, actions de mise en sécurité d'échangeurs et de requalification environnementale du réseau routier national (représentant environ 14 M€ de travaux en 2021-2022, grâce avant tout aux crédits du plan de relance), études de projet de mise à 2x2 voies de la RN176 dans le franchissement de la Rance.

En ce qui concerne la **préparation des investissements d'avenir**, l'État et la Région souhaitent permettre l'identification de nouveaux projets, en sus de ceux faisant l'objet des études citées ci-dessus et déjà identifiés au CPER 2015-2020 (LNOBPL, RN164, RN176 etc...), en en particulier par :

- l'engagement ou la poursuite d'études sur les lignes Guingamp-Carhaix, Morlaix-Roscoff et Auray-Quiberon, pour définir les investissements futurs à réaliser ;
- l'abondement de 3,5 M€ des enveloppes consacrées aux études du nœud ferroviaire rennais (et des axes structurants Rennes-Brest et Rennes-Quimper), porte d'entrée de la Bretagne dont l'aménagement conditionne largement le développement de l'offre ferroviaire dans la région ; ceci intégrera aussi l'étude des conditions de développement de l'offre sur l'axe péri-urbain Rennes-Chateaubriant;
- le financement d'études dans le domaine du soutien au fret ferroviaire (pour un peu plus de 1 M€), et notamment les études préalables à la remise en état de la section Pontivy – Saint Gérard dans le Morbihan, une étude ciblée sur le devenir de la plate-forme de transport combiné de la plaine de Baud et sur les opportunités de plate-forme sur l'aire urbaine de Rennes, et une étude plus générale sur le potentiel d'usage et de développement du fret en Bretagne. La part de financement de l'Etat à ces études sera amenée via le plan de relance, hors CPER.

Par ailleurs, certaines opérations seront menées sur la période 2021-2022 en dehors du CPER :

- des travaux et études au titre du schéma d'agglomération et de gestion de trafic de Rennes sur le réseau routier national
- les études préalables sur l'échangeur du Liziec à Vannes et de la déviation de Fougères/Beaucé sur la RN12
- des études sur la desserte de l'ouest rennais

Etudes et travaux 2021-2022 financés hors CPER

Opérations	Montant	Participations (Montants) - M€		
		Etat	Région	Autres financeurs
Schéma d'agglomération et de gestion de trafic de Rennes – études et travaux sur le réseau routier national	10,82	5,41	2,6	2,81
Echangeur du Liziec	0,33	0,17	0,08	0,08
Déviations de Fougères-Beaucé	0,45	0,45	0	0
Desserte de l'ouest rennais	0,5	0,15	0,35	

Enfin, les volets "Modes actifs" et "Portuaire" ne sont pas concernés par le présent avenant et leur exécution n'est pas prolongée.

ARTICLE 3

Pour la mise en oeuvre du Contrat de plan 2015-2020 modifié, l'Etat et la Région s'engagent sur les montants financiers suivants :

- Etat : 264,516 M€
- Région : 292,937 M€

ARTICLE 4

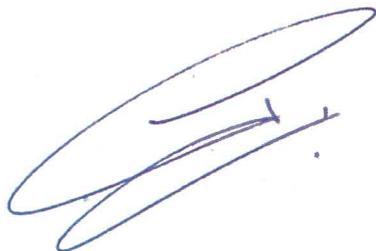
Le Préfet de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent avenant.

Fait à Rennes, le

16 AVR. 2021

Le Président du Conseil
Régional

Loïg Chesnais-Girard



Le Préfet de la Région Bretagne
Préfet d'Ille et Vilaine

Emmanuel Berthier



ANNEXE 1

Objectif stratégique	Action	Total	Inscrits initialement (M€)				Montants révisés au titre de l'avenant 3				Etat 2021-2022 hors CPER sur plan de relance (crédits valorisés)	
			Crédits contractualisés		Crédits valorisés		Crédits contractualisés		Crédits valorisés			
			Etat	Région	Autres collectivités	SNCF	Etat	Région	Autres collectivités	SNCF		
Fluidifier la Porte d'entrée de la Bretagne	Désaturation de la gare de Rennes	40	22,000	7,460	1,500	9,040	40,000	22,000	7,460	1,500	9,040	
Fluidifier la Porte d'entrée de la Bretagne	Accueil des voyageurs en gare de Rennes (PEM)	121,5	11,500	28,700	75,400	5,900	113,742	12,300	25,000	42,319	34,123	
Fluidifier la Porte d'entrée de la Bretagne	Passage en vitesse en gare de Rennes et schéma directeur du nœud ferroviaire rennais	45	15,000	15,000	7,500	7,500	45,000	15,000	15,000	7,500	7,500	0,500
Fluidifier la Porte d'entrée de la Bretagne		206,500	48,500	51,160	84,400	22,440	198,742	49,300	47,460	51,319	50,663	0,500
Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne	LNOBPL	27,5	7,830	9,350	5,230	5,090	27,500	7,830	9,350	5,230	5,090	
Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne	Rennes - Redon relèvement de vitesse 2nde phase	7	3,500	2,660	0,840	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne	Guingamp - Plouaret mise en BAL	4,7	2,850	0,800	0,350	0,700	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne	Aménagement des Pôles d'Echange Multimodaux (PEM)	221	19,000	27,000	175,000	0,000	221,000	19,000	27,000	175,000	0,000	
Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne	Études générales, spécifiques ou prospectives	5	1,670	1,667	0,830	0,830	3,000	1,500	1,500	0,000	0,000	
Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne		265,200	34,850	41,477	182,250	6,620	251,500	28,330	37,850	180,230	5,090	0,000
Assurer une desserte fine du territoire régional	Rennes - Chateaubriant	40	8,000	8,000	18,000	6,000	43,443	10,000	15,500	14,205	3,738	
Assurer une desserte fine du territoire régional	Brest - Quimper	70	14,000	19,000	19,000	18,000	65,500	11,400	21,300	18,800	14,000	
Assurer une desserte fine du territoire régional	Lamballe - Dol	62	12,400	24,800	15,500	9,300	71,200	18,000	31,500	15,600	1,500	
Assurer une desserte fine du territoire régional	Guingamp - Paimpol	28	5,600	11,200	7,000	4,200	28,000	5,600	11,200	7,000	4,200	
Assurer une desserte fine du territoire régional	Auray-Quiberon	0	0	0	0	0	0,300	0,120	0,120	0,060	0,000	
Assurer une desserte fine du territoire régional	Morlaix-Roscoff	0	0	0	0	0	0,500	0,200	0,200	0,100	0,000	
Assurer une desserte fine du territoire régional	Guingamp - Carhaix	0	0	0	0	0	0,350	0,140	0,140	0,070	0,000	
Assurer une desserte fine du territoire régional	Traitement des quais Rennes Saint-Malo	4	1,600	1,067	0,000	1,330	1,036	0,622	0,414	0,000	0,000	
Assurer une desserte fine du territoire régional	Breizhgo 2	1,4	0,280	0,275	0,850	0,000	1,250	0,280	0,434	0,536	0,000	
Assurer une desserte fine du territoire régional	Soutien au fret ferroviaire	7,9	1,700	2,200	2,200	1,800	4,356	0,727	1,587	0,898	1,143	1,000
Assurer une desserte fine du territoire régional		213,300	43,580	66,542	62,550	40,630	215,934	47,089	82,935	57,269	29,181	1,000
Désenclaver le Centre Bretagne Mise à 2X2 voies de la RN 164	Saint-Méen phase 2	25,65	12,825	12,825	0,000		21,000	10,500	10,500	0,000		
Désenclaver le Centre Bretagne Mise à 2X2 voies de la RN 164	Loudéac phase 2	1,55	0,775	0,775	0,000		1,550	0,775	0,775	0,000		
Désenclaver le Centre Bretagne Mise à 2X2 voies de la RN 164	Chateaufort de Faou	65	30,875	32,435	1,690		65,000	30,875	32,435	1,690		
Désenclaver le Centre Bretagne Mise à 2X2 voies de la RN 164	Rostrenen études, AF et travaux phases 1 et 2	61	30,500	30,500	0,000		61,000	30,500	30,500	0,000		
Désenclaver le Centre Bretagne Mise à 2X2 voies de la RN 164	Plémét études, AF et travaux	50	25,000	25,000	0,000		50,000	25,000	25,000	0,000		
Désenclaver le Centre Bretagne Mise à 2X2 voies de la RN 164	Mûr de Bretagne études et AF	3,65	1,825	1,825	0,000		5,000	2,500	2,500	0,000		
Désenclaver le Centre Bretagne Mise à 2X2 voies de la RN 164	Merdrignac études et AF et travaux phase 1	30	15,000	15,000	0,000		36,000	18,000	18,000	0,000		
Désenclaver le Centre Bretagne Mise à 2X2 voies de la RN 164		236,850	116,800	118,360	1,690	0,000	239,550	118,150	119,710	1,690		0,000
Moderniser et sécuriser le réseau routier national	Aménagement de la RN 176 (Rance - Chénais)	1,25	1,000	0,000	0,250		1,700	1,360	0,170	0,170		
Moderniser et sécuriser le réseau routier national	Rocade de Rennes - travaux	4,5	2,700	0,000	1,800		4,500	2,800	1,000	0,700		
Moderniser et sécuriser le réseau routier national	Échangeur de Saint Antoine	6	3,000	2,000	1,000		3,130	1,565	0,751	0,814		
Moderniser et sécuriser le réseau routier national	Restructuration et mise en sécurité d'échangeurs du réseau routier national	9,92	3,825	2,200	3,900		9,528	3,767	3,061	2,700		
Moderniser et sécuriser le réseau routier national	Échangeur du Liziec - études	0,5	0,300	0,000	0,200		0,500	0,300	0,000	0,200		
Moderniser et sécuriser le réseau routier national	RN 12 à l'est de Fougères	1	0,600	0,000	0,400		1,000	0,600	0,000	0,400		
Moderniser et sécuriser le réseau routier national	Écrans anti-bruit	7,2	7,200	0,000	0,000		7,295	7,295	0,000	0,000		
Moderniser et sécuriser le réseau routier national	Mise hors d'eau déviation de Mordelles (RN 24)	4,4	4,400	0,000	0,000		4,360	3,960	0,000	0,400		
Moderniser et sécuriser le réseau routier national		34,770	23,025	4,200	7,550	0,000	32,013	21,647	4,982	5,384	0,000	0,000
TOTAL VOLET MOBILITE MULTIMODALE		956,620	266,755	281,739	338,440	69,690	937,739	264,516	292,937	295,892	84,934	1,500